



Rapport de branche 2012 des entreprises artistiques et culturelles

Éléments pour la négociation annuelle des salaires Exercice 2011



CPDO
(Chambre
Professionnelle des
Directions d'Opéra)

PROFEDIM
(Syndicat
Professionnel des
Producteurs,
Festivals, Ensembles,
Diffuseurs
Indépendants de
Musique)

SCC
(Syndicat du Cirque
de Création)

SMA
(Syndicat des
Musiques Actuelles)

SNSP
(Syndicat National
des Scènes
Publiques)

SYNAVI
(Syndicat National
des Arts Vivants)

SYNDEAC
(Syndicat National
des Entreprises
Artistiques et
Culturelles)

SYNOLYR
(Syndicat national
des orchestres et
des théâtres
lyriques)

Document réalisé par :



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias

Groupe Audiens
Service Pilotage & Statistiques
74 rue Jean Bleuzen 92177 Vanves Cedex
Tél. : 0 173 173 591
www.audiens.org



Sommaire

Introduction	6
Accord sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes	7
Les données « emploi » issues des Déclarations Nominatives Annuelles des salaires	7
Collecte de données sociales complémentaires auprès des structures	12
Confidentialité des données exploitées	12
1- Etude générale des entreprises de la branche	13
Répartition géographique	14
Statuts juridiques	15
Codes NAF	15
Répartition par montant de masse salariale	16
Les masses salariales par type de contrat, taux de temps partiel et genre	17
2- Etude détaillée de l'emploi	18
Lecture des tableaux	20
Caractéristiques principales des salariés	22
A / les CDI	25
A1 - Etat des rémunérations pour les CDI des emplois artistiques	25
A2 - Pour les CDI des emplois autres qu'artistes	30
A2.1 -Etat des rémunérations des CDI cadres hors artistes	30
A2.2 -Etat des rémunérations des CDI TAM hors artistes	35
A2.3 -Etat des rémunérations des CDI employés-ouvriers hors artistes	40
B / les CDD (dont CDD d'usage)	45
B1- Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) des emplois artistiques	45
B2 - Pour les CDD (dont CDDU) des emplois autres qu'artistes	52
B2.1 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) cadres hors artistes	52
B2.2 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) TAM hors artistes	57
B2.3 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes	62

C – Zoom sur les dirigeants _____	67
C1 – Zoom sur les dirigeants artistiques _____	67
C2 – Zoom sur les dirigeants d’entreprise _____	70
3. Informations sociales complémentaires _____	72
Charges d’exploitation et charges de personnel _____	74
Pourcentage de structures qui ont bénéficié d’aides à l’emploi en 2011 _____	74
Revalorisation salariale annuelle (hors NAO) _____	75
Accord d’entreprise et représentation du personnel _____	76
Accord en matière d’égalité professionnelle et en matière de temps partiel _____	77
Créations et ruptures de CDI _____	78
Ancienneté des CDI _____	79
Nombre de jours d’absence des CDI _____	80
Formation professionnelle _____	80
Les CDII (cf article V-13 de la convention collective _____	81
Annexes _____	82
1- Questionnaire adressé aux employeurs _____	83
2- Nomenclature et définition des emplois de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (version applicable au 7 avril 2011) _____	86
3- Accord sur les salaires 2011 relatif à la NAO d’avril 2011 de la branche des entreprises artistiques et culturelles _____	97



Introduction

Chaque année, les organisations d'employeurs sont tenues d'établir un rapport de branche qui est remis aux organisations de salariés afin que la négociation annuelle obligatoire des salaires puisse s'engager (article D2241-1 du Code du travail).

Le rapport de branche de la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) est porté par les huit syndicats d'employeurs signataires de celle-ci :

- La Chambre Professionnelle des Directions d'Opéras (CPDO) ;
- Le Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique (PROFEDIM) ;
- Le Syndicat du Cirque de Création (SCC) ;
- Le Syndicat des Musiques Actuelles (SMA) ;
- Le Syndicat National des Scènes Publiques (SNSP) ;
- Le Syndicat National des Arts Vivants (SYNAVI) ;
- Le Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles (SYNDEAC) ;
- Le Syndicat National des Orchestres et Théâtres Lyriques (SYNOLYR).

Ces derniers se sont réunis pour élaborer ensemble la mise en œuvre de ce rapport de branche des entreprises artistiques et culturelles 2012 portant sur l'activité de 2011. Pour la deuxième année consécutive, ils ont choisi de confier au Groupe Audiens, groupe de protection sociale dédié aux secteurs de la culture, de la communication et des médias, le soin de réaliser ce document.

Ce rapport a pu être réalisé grâce à l'exploitation de deux sources d'information.

1. La première s'appuie sur les données du Groupe Audiens acquises dans le cadre de la gestion de la retraite complémentaire des entreprises du secteur.
2. La seconde exploite les données issues d'un questionnaire (voir en annexe) adressé à l'ensemble des entreprises de la branche. Nous tenons à remercier toutes les structures qui ont pris le temps d'y répondre.

Conformément aux instructions données par les huit syndicats d'employeurs, ce rapport de branche intègre les dispositions de la circulaire du 19 Avril 2007 concernant l'application de la loi 2006-340 du 23 Mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.


Ce rapport inclut également une étude comparée sur les salaires minima fixés par la convention collective et les salaires déclarés à Audiens par les employeurs. Ces salaires correspondent à la base sociale et non à la base fiscale. **Il s'agit du salaire brut après éventuel abattement pour frais professionnels. Par convenance, nous appellerons ce salaire le salaire brut dans le reste du document.** La page 11 présente en détail la méthode de comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel.

Accord sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes

Le 3 juillet, les partenaires sociaux de la branche ont signé un accord sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans le spectacle vivant. Cet accord définit les observations nécessaires dans la branche en matière d'égalité pour préconiser des mesures visant à réduire les inégalités éventuelles.

Des indicateurs spécifiques ont été définis dans 4 domaines :

- Favoriser la mixité en matière de recrutement,
- Respecter l'égalité du point de vue de la rémunération,
- Permettre une meilleure articulation entre vie privée et vie professionnelle
- Atteindre l'objectif de parité en matière d'accès à la formation.

Ces indicateurs sont pour la plupart issus du présent rapport de branche et seront indiqués par le signe suivant  .

Les données « emploi » issues des Déclarations Nominatives Annuelles des salaires

Le Groupe Audiens, désigné comme gestionnaire de la retraite complémentaire et du régime de prévoyance des entreprises artistiques et culturelles, possède une source de données importante. L'exploitation des déclarations nominatives annuelles de salaire des entreprises permet de disposer des données sur l'emploi dans le secteur. Toutefois, certaines structures (orchestres permanents, opéras, quelques scènes nationales et autres structures) ont leur personnel permanent qui relève du régime de retraite de l'IRCANTEC. Nous ne disposons donc pas dans nos données « retraite » des périodes d'emploi de ce personnel. Certains d'entre eux relèvent cependant d'Audiens pour la prévoyance, mais dans les données prévoyance nous ne disposons pas du nombre d'heures travaillées. Par conséquent nous ne pouvons pas calculer le salaire horaire et donc exploiter ces déclarations au niveau de l'étude détaillée de l'emploi (2^e partie de ce document).

Pour remédier en partie à cette carence, nous avons demandé lors de l'envoi du questionnaire que les structures n'adhérant pas aux institutions de retraite complémentaire du Groupe Audiens nous adressent leur DADS.

Les périodes relatives au personnel permanent de 20 structures ont ainsi pu être intégrées.

Le personnel permanent de 60 structures relevant de l'IRCANTEC et de 95 structures relevant d'autres caisses de retraite complémentaire ne figure pas dans ce document. En effet, Audiens ne disposant pas des déclarations de ces salariés permanents, ils ne peuvent pas être intégrés.

Pour l'étude générale des entreprises de la branche (première partie de ce document), nous étudierons l'ensemble des entreprises de la branche pour lesquelles Audiens dispose de données.

Pour l'étude détaillée de l'emploi dans la branche (deuxième partie de ce document), nous ne pourrons travailler que sur une partie de ces entreprises (celles ayant renvoyé une DADS-U à Audiens).

La DADS-U (Déclaration Automatisée de Données Sociales Unifiée)

Les entreprises ont la possibilité de renvoyer leurs Déclarations Nominatives Annuelles sur différents supports (papier ou informatique) et sous différents formats. Les informations contenues dans ces déclarations sont plus ou moins riches selon le mode de retour. L'intitulé de l'emploi occupé par le salarié est une donnée indispensable pour réaliser l'étude détaillée de l'emploi. Elle permet de déduire la filière et le groupe du salarié non artiste et de pouvoir faire le rapprochement avec la nomenclature des emplois pour le calcul des salaires minima. Cette notion d'intitulé de l'emploi occupé n'est renseignée que dans les déclarations DADS-U (norme informatique de « déclaration automatisée de données sociales unifiée »).

Nous ne disposons donc pas de l'exhaustivité des périodes d'activité puisque toutes les entreprises n'utilisent pas ce support de déclaration.

Dans les DADS-U nous disposons de :

- la date de début d'activité ;
- la date de fin d'activité ;
- le type de contrat de travail (CDI ou CDD) ;
- la caractéristique activité (temps plein, temps partiel, intermittent, saisonnier ...) ;
- le taux de temps de travail (temps plein ou taux de temps partiel) ;
- le statut professionnel (ouvrier, employé, technicien ...) ;
- le statut catégoriel (cadre ou non cadre) ;
- la nature de l'emploi ;
- le nombre d'heures rémunérées ;
- le montant de la masse salariale brute après éventuel abattement ;
- le numéro de sécurité sociale du participant qui nous permet de déterminer le sexe et l'âge de celui-ci.

Nous ne disposons pas explicitement de la notion de CDD d'usage (CDDU) dans les DADS-U.

En effet, la variable sur le type de contrat permet de distinguer les CDI et les CDD mais pas les CDDU. La variable « caractéristique activité ou contrat de travail » pourrait permettre d'appréhender cette notion de CDDU - les valeurs disponibles étant « temps plein », « temps partiel », « intermittent », « saisonnier » ... mais cela ne permet pas de définir de manière incontestable les CDDU et certaines incohérences ressortent. C'est pour cette raison que nous allons étudier dans un premier temps les CDI et dans un deuxième temps les CDD (y compris les CDDU). Nous avons préféré privilégier la qualité des données plutôt que d'introduire ce détail d'analyse, reconstitué à partir de deux champs de la DADS-U et qui pourrait s'avérer approximatif dans certains cas.

Toutes ces données sont traitées de manière confidentielle et toujours sous forme de résultats consolidés.

Représentativité des données exploitées pour l'étude détaillée de l'emploi (2^e partie du document)

Dans la partie sur les données détaillées de l'emploi, nous ne pouvons pas travailler sur l'exhaustivité de l'emploi dans la branche car nous ne disposons pas pour toutes les structures de la finesse de l'information contenue dans les DADS-U. L'échantillon sur lequel nous pouvons travailler est bien représentatif de la branche puisqu'il représente 63% des structures de la branche et 83% de la masse salariale brute déclarée.

Notons que ce sont davantage les entreprises les plus importantes qui utilisent ce mode de déclaration. Néanmoins, nous pouvons étudier près de la moitié des petites structures dans notre échantillon.

Tranche de masse salariale brute (MSB)	Nombre de structures			Salaires bruts (en k€)		
	Déclaration 2011	dont DADS-U 2011	Poids des DADS-U	Déclaration 2011	dont DADS-U 2011	Poids des DADS-U
1 M€ < MSB ≤ 10 M€	100	93	93%	210 291	197 507	94%
300 k€ < MSB ≤ 1 M€	353	298	84%	189 635	163 160	86%
100 k€ < MSB ≤ 300 k€	777	605	78%	128 713	99 475	77%
50 k€ < MSB ≤ 100 k€	836	607	73%	59 768	43 790	73%
25 k€ < MSB ≤ 50 k€	892	556	62%	32 164	20 245	63%
0 < MSB ≤ 25 k€	1 845	877	48%	20 462	10 216	50%
TOTAL	4 803	3 036	63%	641 032	534 394	83%

Lecture : Sur les 4 803 structures de la branche, 3 036 (soit 63 %) ont effectué leur déclaration nominative des salaires 2011 via la norme DADS-U. Ces 3 036 structures cumulent 534 394 k€ (soit 83 %) de la masse salariale totale déclarée par la branche.

Les données filière, groupe et échelon

Depuis 2010, la nomenclature des emplois a été remaniée. Celle-ci est disponible en annexe du rapport de branche. Ainsi les statuts professionnels (cadres, agents de maîtrise, techniciens, employés et ouvriers) ont été abandonnés pour laisser place à 9 groupes. Pour rappel :

- les cadres C1, C2, C3 et C4 sont attachés respectivement aux groupes 1, 2, 3 et 4 ;
- les techniciens et agents de maîtrise TAM1, TAM2 et TAM3 aux groupes 5, 6 et 7 ;
- les employés et ouvriers EO1 au groupe 8 et les employés et ouvriers EO2 et EO3 au groupe 9.

Les informations collectées dans les DADS-U ne précisent pas toujours les filières, groupes et échelons du salarié. Ces éléments étant indispensables pour comparer les salaires bruts avec les salaires conventionnels, nous avons dû qualifier ces informations pour les lignes partiellement renseignées.

Lorsque la filière et/ou le groupe ne sont pas explicitement stipulés au niveau de l'intitulé de l'emploi, nous avons utilisé la nomenclature des emplois de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (version applicable au 7 avril 2011) pour attribuer une filière et un groupe à cette nature d'emploi.

Lorsque l'échelon (compris entre 1 et 12) n'est pas stipulé dans la nature d'emploi, nous avons affecté un échelon théorique calculé selon l'âge de l'individu. Nous avons ainsi considéré 12 tranches d'âges de 4 ans, la première pour les moins de 24 ans et la dernière pour les plus de 64 ans. Ainsi un individu de 43 ans se verra attribuer un échelon théorique de 6. Cette assignation ne correspond pas à la réalité des échelons attribués en fonction de l'ancienneté et du choix de l'employeur à partir d'un certain seuil. Effectivement, âge et ancienneté dans une entreprise peuvent être positivement corrélés mais cette relation n'est que tendancielle et non systématiquement vérifiée. L'affectation d'un échelon est multifactorielle et non uniquement rattachée à l'âge du salarié. Néanmoins, ce calcul est nécessaire dans le sens où sans celui-ci, nous aurions dû comparer chaque ligne DADS avec la moyenne par catégorie conventionnelle quel que soit l'échelon, ce qui aurait été moins proche de la réalité. Il est tout de même bon de noter que ce calcul d'échelons théoriques peut légèrement surclasser les salariés les plus âgés et inversement pour les plus jeunes salariés. Par exemple, un salarié de 30 ans avec déjà une dizaine d'années d'expérience au sein de la même structure bénéficie avec cette méthode d'un échelon théorique de niveau 3.

Comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel

Pour les artistes, comme dans les précédents rapports de branche, la mesure des écarts aux minima reste impossible, compte tenu du fait que nous ne possédons pas les renseignements nécessaires pour réaliser ce calcul. Nous n'avons pas d'informations disponibles sur le type de rémunération (mensualisée ou au cachet). Ces informations étant indispensables pour se référer à la grille des salaires minima conventionnels, nous ne pouvons réaliser une comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel.

Pour les salariés hors artistes, la comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel se fait de la manière suivante.

Nous nous basons sur la grille de salaire du 1^{er} avril 2011 pour le calcul des salaires conventionnels. Cette grille est applicable au 1^{er} avril 2011 sans effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011. Une deuxième grille avec une revalorisation de 0,6% est applicable au 1^{er} octobre 2011.

Comme nous étudions l'année civile 2011, il existe un biais à la hausse pour les salaires perçus entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} avril 2011 et un biais à la baisse pour les salaires perçus entre le 1^{er} octobre 2011 et le 31 décembre 2011. Un calcul au prorata serait trop fastidieux et pas forcément de meilleure qualité. C'est pourquoi nous avons appliqué cette grille de salaire du 1^{er} avril 2011 à l'ensemble de l'année 2011.

A remarquer : cette méthode de comparaison au salaire conventionnel n'intègre pas l'augmentation du SMIC intervenue au 1^{er} décembre 2011 et qui a revalorisé automatiquement le 1^{er} échelon du groupe 9.

Collecte de données sociales complémentaires auprès des structures

Les données d'informations sociales complémentaires présentées dans la troisième partie du rapport proviennent de l'exploitation du questionnaire envoyé aux structures de la branche. Ce questionnaire est consultable en annexe. Sur près de 5 000 structures interrogées, plus de 1 000 ont répondu à ce questionnaire.

Type de structure	Ensemble de la branche (ayant répondu au questionnaire)		Dont structures adhérentes à une des organisations professionnelles de la branche	
	Nombre de réponses	Poids	Nombre de réponses	Poids
Centres dramatiques nationaux et régionaux	30	3%	29	6%
Centres chorégraphiques nationaux	13	1%	10	2%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	68	7%	56	12%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	6	1%	5	1%
Scènes nationales	43	4%	41	9%
Pôles Nationaux des Arts du Cirque	2	0%	1	0%
Centres Nationaux des Arts de la Rue	3	0%	1	0%
Centres de Développement Chorégraphique	6	1%	2	0%
Scènes conventionnées	43	4%	34	7%
Orchestres permanents	17	2%	12	3%
Opéras	7	1%	7	2%
Théâtres de ville	58	6%	40	9%
Compagnies	397	39%	122	26%
Festivals	58	6%	15	3%
Ensembles musicaux	74	7%	41	9%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	37	4%	16	3%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	28	3%	5	1%
Autres lieux de production / diffusion	111	11%	25	5%
Autres types de structures	8	1%	-	0%
Type de structure non renseigné	6	1%	-	0%
TOTAL	1 015	100%	462	100%

Lecture : 43 scènes conventionnées ont répondu au questionnaire. Et parmi elles 34 adhèrent à une des organisations professionnelles de la branche.

Les autres types de structures sont des centres de ressource, de conseil, de sensibilisation, des associations de promotion ...

Confidentialité des données exploitées

Nous rappelons que pour réaliser ce rapport de branche, Audiens a signé un engagement de confidentialité avec les huit syndicats d'employeurs. Il mentionne notamment les obligations suivantes :

- rendre anonymes toutes informations nominatives sur les salariés ;
- conserver, à titre strictement confidentiel et personnel, toute donnée portée à la connaissance d'Audiens à l'occasion de ce rapport de branche ;
- ne diffuser aucune information à l'extérieur d'Audiens qui permettrait l'identification d'une personne physique ou morale tout au long de son élaboration. Ceci y compris pour les syndicats commanditaires.



1- Etude générale des entreprises de la branche

Dans cette partie, l'analyse porte sur l'ensemble des entreprises de la branche ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de l'exercice 2011.

Cela représente 4 803 structures et plus de 640 M€ de masse salariale brute.

1/4 de ces structures adhère à un des huit syndicats d'employeurs signataires de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles. Elles représentent plus de la moitié de la masse salariale brute de la branche.

	Ensemble de la branche		Dont structures adhérentes à une des organisations professionnelles de la branche		Poids des structures affiliées	
	Nombre de structures	Salaires bruts (en k€)	Nombre de structures	Salaires bruts (en k€)	Nombre de structures	Salaires bruts (en k€)
Centres dramatiques nationaux et régionaux	42	49 941	40	48 551	95%	97%
Centres chorégraphiques nationaux	21	16 956	14	11 057	67%	65%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	81	17 187	64	14 615	79%	85%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	10	2 356	5	1 621	50%	69%
Scènes nationales	74	62 260	62	57 366	84%	92%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	18	4 639	8	2 586	44%	56%
Scènes conventionnées	68	22 688	53	17 955	78%	79%
Orchestres permanents	19	34 948	13	33 582	68%	96%
Opéras	10	34 121	9	33 882	90%	99%
Théâtres de ville	149	45 433	61	27 358	41%	60%
Compagnies	2 441	145 649	768	51 197	31%	35%
Festivals	250	48 404	37	20 017	15%	41%
Ensembles musicaux	194	26 729	47	14 835	24%	56%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	82	8 442	28	2 625	34%	31%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	42	5 042	5	894	12%	18%
Autres lieux de production / diffusion	404	76 982	33	17 988	8%	23%
Autres types de structures	77	12 518	5	1 021	6%	8%
Type de structure non renseigné	821	26 738	0	0	//	//
TOTAL	4 803	641 032	1 252	357 148	26%	56%

Lecture : Les 194 ensembles musicaux ont déclaré une masse salariale totale de 26 729 k€ sur 2011. 47 d'entre eux (soit 24 %) adhèrent à une des organisations professionnelles de la branche.

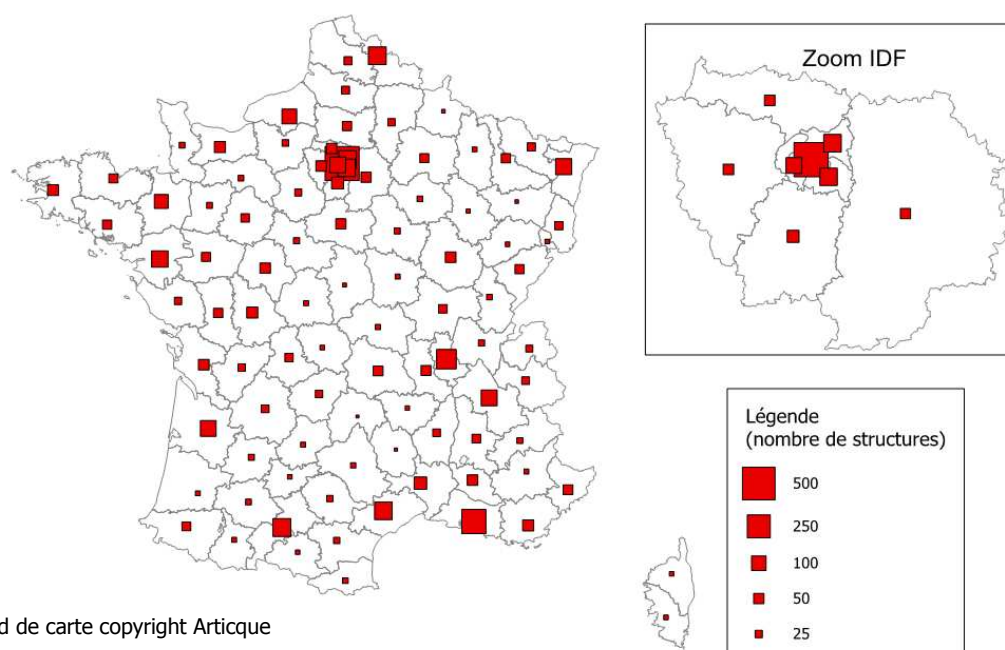
Remarque : Le type de structure n'est pas une donnée qui est gérée en tant que telle dans les bases de données Audiens. Cette information est manquante pour environ 800 des structures de la branche. Plusieurs sources ont cependant permis de la renseigner : les syndicats d'employeurs de la branche pour leurs adhérents, les structures en répondant au questionnaire et enfin une opération de qualification.

Répartition géographique

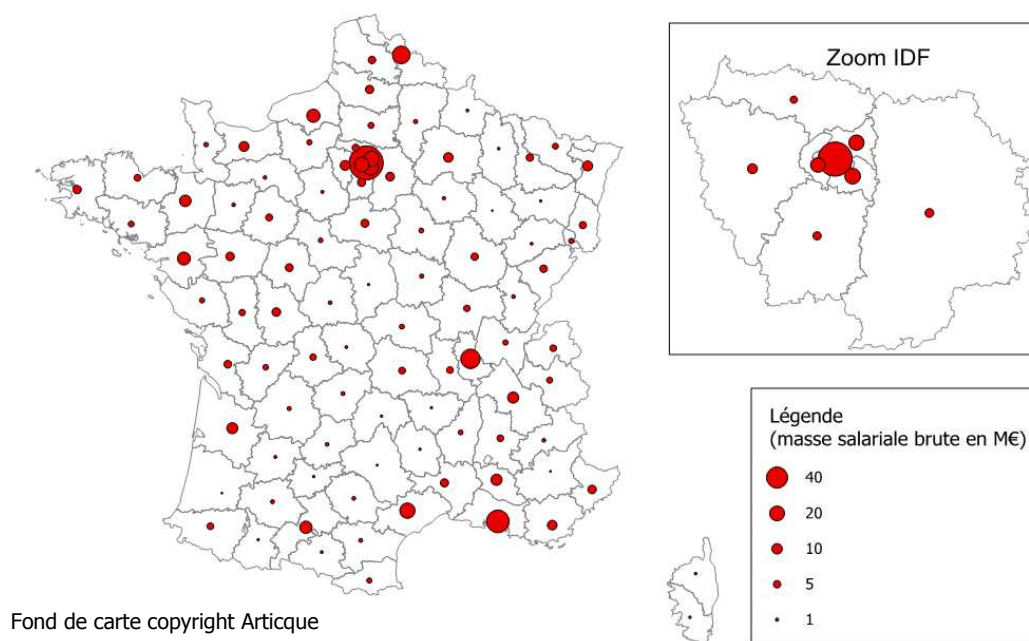
La répartition géographique de la branche est très stable d'une année sur l'autre. L'Île-de-France est toujours prédominante avec 25 % des structures et 30 % de la masse salariale de la branche. Les régions qui concentrent ensuite le plus grand nombre de structures sont : Rhône-Alpes (10,0 %), PACA (9,6 %) et dans une moindre mesure Languedoc-Roussillon (5,4 %), Midi-Pyrénées (5,0 %), Pays-de-la-Loire (5,0 %), Bretagne (4,7 %) et Aquitaine (4,4 %).

Au niveau de la masse salariale, après l'Île-de-France (qui concentre 30,2 % de la masse salariale totale de la branche), se classent PACA (11,6 %), Rhône-Alpes (10,2%) et Languedoc-Roussillon (5,2 %).

Nombre de structures par département



Masse salariale brute par département



Statuts juridiques

94 % des entreprises de la branche sont des associations, elles cumulent 78 % de la masse salariale.

9% de la masse salariale de la branche est générée par les SARL/EURL, qui représentent 3 % des structures.

	Nombre de structures		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids
Associations	4 494	94%	500 516	78%
SARL / EURL	159	3%	59 186	9%
EPIC / régies personnalisées	52	1%	35 919	6%
<i>dont EPCC</i>	<i>28</i>	<i>1%</i>	<i>24 543</i>	<i>5%</i>
SCOP	35	0,7%	18 863	3%
SA / SAS / SEM	25	0,5%	20 615	3,4%
Entreprises individuelles	13	0,3%	373	0,1%
Autres formes juridiques	16	0,3%	2 711	0,3%
Régies autonomes	9	0,2%	2 848	0,4%
TOTAL	4 803	100%	641 032	100%

Lecture : Sur les 4 803 structures de la branche, 4 494 sont des associations et elles cumulent 78 % de la masse salariale brute 2011 de la branche.

Codes NAF

Près de 82 % des structures et 76 % de la masse salariale de la branche relèvent des arts du spectacle vivant. Vient ensuite la gestion des salles de spectacle qui concentre 13 % de la masse salariale de la branche.

	Nombre de structures		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids
9001Z - Arts du spectacle vivant	3 923	81,7%	486 229	75,9%
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	235	4,9%	27 863	4,3%
9499Z - Autres organisat° fonctionnant par adhésion volontaire	233	4,9%	23 782	3,7%
9004Z - Gestion de salles de spectacles	231	4,8%	83 127	13,0%
9003A - Création artistique relevant des arts plastiques	14	0,3%	868	0,1%
9003B - Autre création artistique	59	1,2%	7 162	1,1%
Autres NAF	108	2,2%	12 000	1,9%
TOTAL	4 803	100%	641 032	100%

Lecture : Sur les 4 803 structures de la branche, 3 923 relèvent du code NAF 9001Z (arts du spectacle vivant) et elles cumulent 75,9 % de la masse salariale brute 2011 de la branche.

Répartition par montant de masse salariale

Les entreprises dont la masse salariale brute totale 2011 est comprise entre 1 et 10 M€, sont au nombre de 100 et représentent 33% de la masse salariale de la branche. A l'opposé, les entreprises dont la masse salariale brute totale 2011 est inférieure à 25 k€, sont au nombre de 1 845 et représentent 3% de la masse salariale de la branche.

Tranche de masse salariale brute (MSB)	Nombre de structures		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids
1 M€ < MSB ≤ 10 M€	100	2%	210 291	33%
300 k€ < MSB ≤ 1 M€	353	7%	189 635	30%
100 k€ < MSB ≤ 300 k€	777	16%	128 713	20%
50 k€ < MSB ≤ 100 k€	836	17%	59 768	9%
25 k€ < MSB ≤ 50 k€	892	19%	32 164	5%
0 < MSB ≤ 25 k€	1 845	38%	20 462	3%
TOTAL	4 803	100%	641 032	100%

Lecture : Sur les 4 803 structures de la branche, 836 ont une masse salariale brute totale sur 2011 comprise entre 50 et 100 k€. Ces 836 entreprises cumulent 9% de la masse salariale totale de la branche.

Les masses salariales par type de contrat, taux de temps partiel et genre

Dans ce tableau, se trouvent les effectifs et salaires bruts de la branche en fonction du type de contrat (CDI ou CDD), de la catégorie professionnelle et du temps de travail (tranche de taux pour les temps partiels et temps plein).

94 000 salariés ont été déclarés en 2011 par les entreprises artistiques et culturelles. 41 % sont des femmes et 59 % sont des hommes.



			Effectifs		Salaires bruts (en k€)	
			Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CDI	Cadres et assimilés	Moins de 25%	39	54	277	541
		De plus de 25% à 50%	99	121	1 522	2 534
		De plus de 50% à 80%	194	110	4 014	3 325
		De plus de 80% à moins de 100%	69	40	2 105	1 293
		Temps plein	1 860	2 055	62 966	81 990
	Non cadres	Moins de 25%	704	405	1 447	873
		De plus de 25% à 50%	403	166	3 066	1 266
		De plus de 50% à 80%	723	218	8 842	2 425
		De plus de 80% à moins de 100%	172	64	2 802	963
		Temps plein	4 366	3 206	74 751	62 344
	Artistes	Moins de 25%	22	24	227	191
		De plus de 25% à 50%	6	9	73	125
		De plus de 50% à 80%	7	11	153	287
		De plus de 80% à moins de 100%	8	4	38	25
		Temps plein	410	672	8 717	15 312
CDD (dont CDDU)	Cadres et assimilés	2 769	4 240	15 047	28 184	
	Non cadres	14 782	22 025	50 773	75 439	
	Artistes	16 461	29 597	49 159	77 936	
TOTAL (effectifs dédoublonnés) (*)			38 335	55 793	285 981	355 051

Précisions : Les cadres sont régis par les articles 4 et 4bis et les assimilés cadres par l'article 36 (convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947)

La notion de type de contrat n'est pas explicitement disponible dans la source relative à l'ensemble des déclarations nominatives des salaires. Mais nous pouvons la déduire, avec certes une petite marge d'erreur, d'autres informations de la base de données.

Lecture : Les CDI cadres et assimilés en temps partiel de plus de 50% à 80% sont au nombre de 194 chez les femmes et de 110 chez les hommes.

(*) Dans le total les effectifs sont dédoublonnés. Par exemple, un individu déclaré tantôt comme cadre et tantôt comme non cadre n'est compté qu'une seule fois au niveau du total.



2- Etude détaillée de l'emploi

Après une première partie sur des données générales, nous allons étudier plus en détail l'emploi dans la branche.

Pour cette partie, nous ne pouvons pas travailler sur l'exhaustivité de l'emploi dans la branche. Toutes les déclarations annuelles des salaires faites par les entreprises n'ayant pas le même degré de finesse, nous nous basons sur les seules entreprises de la branche ayant renvoyé une DADS-U au Groupe Audiens. Rappelons que cet échantillon représente 63% des entreprises de la branche et 83% de la masse salariale déclarée dans ses entreprises.

Nous avons exploité 3 036 DADS-U avec un volume de 36 938 milliers d'heures et plus de 534 M€ de salaires bruts.

3 structures sur 10 sont adhérentes à un des 8 syndicats d'employeurs de la branche. Le volume d'activité déclaré par ces structures affiliées représente 60% du nombre d'heures et 59% des salaires bruts par rapport à l'ensemble de la branche.

Dans cette partie nous comparons les salaires bruts et les salaires conventionnels en fonction de différents critères tels que le type de structure, le contrat de travail, le sexe, l'âge, la filière d'emploi ou encore la fonction.

Rappelons que nous nous basons sur la grille de salaire du 1^{er} avril 2011 pour le calcul des salaires conventionnels et que les salaires déclarés par les employeurs correspondent aux salaires bruts, après un éventuel abattement pour frais professionnels.

Sur l'ensemble de la branche (ayant une DADS-U)	Nombre de structures	Nb d'heures payées (en milliers d'heures)	Total des salaires bruts (en k€)	Poids salaires bruts
Centres dramatiques nationaux et régionaux	35	5 332	43 924	8%
Centres chorégraphiques nationaux	17	865	15 180	3%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	66	871	14 322	3%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	9	123	2 150	0%
Scènes nationales	66	4 780	58 253	11%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	15	268	3 686	1%
Scènes conventionnées	52	1 446	18 998	4%
Orchestres permanents	17	1 026	33 534	6%
Opéras	8	1 620	30 408	6%
Théâtres de ville	100	2 209	34 144	6%
Compagnies	1 452	7 300	108 477	20%
Festivals	168	3 012	42 291	8%
Ensembles musicaux	129	1 174	23 276	4%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	57	409	6 788	1%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	28	357	4 266	1%
Autres lieux de production / diffusion	285	4 193	65 566	12%
Autres types de structures	52	663	10 021	2%
Type de structure non renseigné	480	1 290	19 111	4%
TOTAL	3 036	36 938	534 394	100%

Lecture : Pour les théâtres de ville nous disposons dans notre échantillon de 100 déclarations annuelles des salaires au format DADS-U pour l'exercice 2011. Ces 100 structures ont payé 2 209 milliers d'heures pour 34 144 k€.

Dont structures adhérentes à une des organisations professionnelles de la branche	Nombre de structures	Nb d'heures payées (en milliers d'heures)	Total des salaires bruts (en k€)	Poids salaires bruts
Centres dramatiques nationaux et régionaux	34	5 261	43 041	14%
Centres chorégraphiques nationaux	12	521	9 980	3%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	55	767	12 765	4%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	5	90	1 621	1%
Scènes nationales	55	4 326	53 385	17%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	6	173	2 110	1%
Scènes conventionnées	41	1 175	14 443	5%
Orchestres permanents	12	964	32 351	10%
Opéras	8	1 620	30 408	10%
Théâtres de ville	44	1 291	21 444	7%
Compagnies	504	2 671	39 840	13%
Festivals	30	1 623	19 011	6%
Ensembles musicaux	32	574	12 477	4%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	23	152	2 163	1%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	4	23	764	0%
Autres lieux de production / diffusion	31	1 068	17 774	6%
Autres types de structures	3	26	427	0%
Type de structure non renseigné	0	0	0	0%
TOTAL	899	22 325	314 004	100%
Poids des entreprises affiliées sur la branche	30%	60%	59%	//

Lecture : Sur les 100 théâtres de ville de notre échantillon (tableau précédent), 44 adhèrent à une des organisations professionnelles de la branche. Ces 44 structures ont payé 1 291 milliers d'heures pour 21 444 k€.

Lecture des tableaux

La première page de chacun des chapitres indique les informations essentielles à retenir. Ensuite les indicateurs sur l'emploi sont déclinés en fonction de différents axes d'analyse (type de structure, démographie des salariés, filière d'emploi ...). Plusieurs informations sont renseignées dans les tableaux.

Le nombre de structures : nombre d'entités juridiques au sens SIREN.

Le nombre de périodes (uniquement pour les CDD, y compris les CDDU) : nombre de périodes d'activité déclarées par les entreprises. Une personne peut en effet avoir été déclarée plusieurs fois sur l'année que ce soit par une ou plusieurs entreprises.

Les effectifs : nombre de personnes ayant exercé une activité. A chaque fois les effectifs sont dédoublonnés et comptés une seule fois même s'ils ont eu plusieurs périodes d'activité. Au niveau du total, les **effectifs dédoublonnés** sont toujours inférieurs à la somme des effectifs de la colonne. Cela s'applique aussi bien aux CDD qu'aux CDI. En effet, si on prend l'exemple de salariés en CDI qui travaillent à temps partiel dans deux structures différentes ou des salariés en CDI qui changent de structure en cours d'année alors ils ne comptent que pour un au niveau du total et ceci même si on a pu les retrouver dans plusieurs lignes du tableau des effectifs.

Les **indicateurs statistiques** sur le salaire brut horaire : moyenne et quartiles.

Définition des quartiles

Pour une série de données, les quartiles constituent les indicateurs qui séparent les effectifs en quatre parties égales.

25%	
25%	<-- 3 ^e quartile
25%	<-- 2 ^e quartile (médiane)
25%	<-- 1 ^{er} quartile

En prenant l'exemple du salaire horaire :

- 25 % des salariés perçoivent un salaire horaire brut inférieur au 1^{er} quartile et 75 % perçoivent un salaire horaire brut supérieur à ce 1^{er} quartile.
- Le deuxième quartile, correspondant à la médiane, sépare l'échantillon en deux populations de même taille.
- 75 % des salariés perçoivent un salaire horaire brut inférieur au 3^e quartile et 25 % perçoivent un salaire horaire brut supérieur à ce 3^e quartile.

Par rapport à la moyenne, la médiane a l'avantage d'être insensible aux valeurs extrêmes. Le 1^{er} et le 3^e quartiles informent sur l'homogénéité ou l'hétérogénéité des situations.

Pour des raisons de secrets statistiques, nous ne pouvons pas renseigner d'indicateurs sur le salaire brut en dessous de 3 effectifs. La valeur sera alors remplacée par « s » comme secret.

La part que représente le salaire brut par rapport au salaire minimum conventionnel

Dans ces mêmes tableaux statistiques, vous pourrez trouver, quand cela a été possible, une représentation graphique permettant d'évaluer le rapport entre salaires bruts et salaires minima. Ces derniers indiquent la répartition des effectifs selon qu'ils sont proches ou non des minima. La zone très foncée représente la proportion des effectifs percevant un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel (ou encore 110 % du salaire minimum). La zone sombre et la zone claire représentent respectivement la proportion des effectifs qui perçoivent un salaire compris entre 1,1 et 1,3 fois le salaire conventionnel et ceux percevant un salaire supérieur à 1,3 fois le salaire conventionnel.

En conclusion de chaque chapitre, les tableaux « approches par fonction » ne représentent qu'une vue partielle de l'ensemble des postes. Nous avons conservé les 10 postes aux effectifs les plus importants. De multiples appellations pour les postes occupés nous ont été renseignées, nous les avons donc regroupées lorsque ces dernières étaient similaires ou très proches.

Les quatre **filières** de la branche sont : la filière des emplois artistiques, et pour les emplois autres qu'artistiques, la filière administration-production, la filière communication-relations publiques-action culturelle et la filière technique.

Nous étudierons les populations suivantes :

A / les CDI

A1 - CDI des emplois artistiques

A2 - CDI des emplois autres qu'artistiques

A2-1 – Cadres

A2-2 – TAM

A2-3 – Employés-ouvriers

B / les CDD (dont CDDU)

B1 – CDD (dont CDDU) des emplois artistiques

B2 - CDD (dont CDDU) des emplois autres qu'artistiques

B2-1 – Cadres

B2-2 – TAM

B2-3 – Employés-ouvriers

C / Zoom sur les dirigeants

C1 –les dirigeants artistiques

C2 –les dirigeants d'entreprise en CDI

Mais avant d'aller dans ce détail, regardons les caractéristiques principales des salariés de la branche.

Caractéristiques principales des salariés

Éléments à retenir

Les postes de la filière artistique concentrent 30 % de la masse salariale de la branche. Les filières administration-production et technique représentent respectivement 28 % et 27 % de la masse salariale.

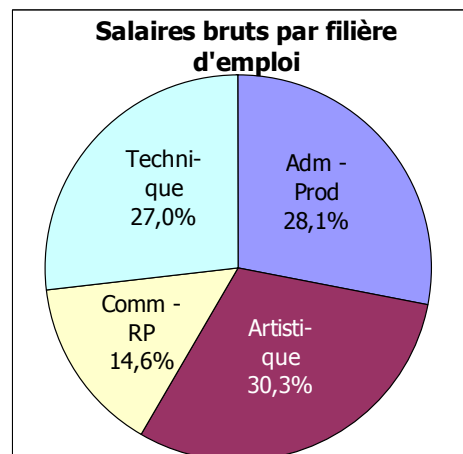
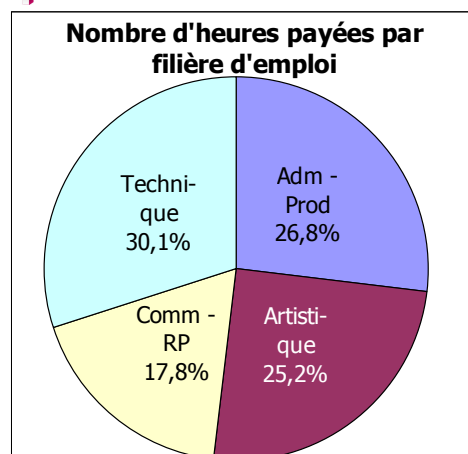
En terme de nombre d'heures travaillées la filière technique représente 30 % de l'ensemble de la branche, la filière administration-production 27 % et la filière artistique 25 %.

40 % de femmes et 60 % d'hommes salariés dans la branche

Les femmes représentent 24 % des effectifs dans la filière technique et 71 % dans la filière administration-production.

Un peu moins de la moitié des heures (48 %) et de la masse salariale (45 %) déclarées par les entreprises de la branche concernent des CDD (y compris CDDU).

Caractéristiques principales des salariés par filière d'emploi et par genre



Lecture : La filière artistique représente 25,2% des heures payées et 30,3 % des salaires bruts déclarés dans les structures de notre échantillon.

Répartition femmes/hommes

	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Artistique	36%	64%	41%	59%	38%	62%
Administration - Production	71%	29%	71%	29%	64%	36%
Communication - RP	62%	38%	70%	30%	69%	31%
Technique	24%	76%	20%	80%	18%	82%
TOTAL	40%	60%	49%	51%	45%	55%

Lecture : Dans la filière artistique, 36% des salariés sont de femmes. Elles représentent 41% des heures payées et 38% des salaires bruts déclarés.

Caractéristiques principales des salariés par type de structure et filière d'emploi

	Nombre de structures	Total des salaires bruts (en K€)	Répartition des salaires bruts par filière			
			Artistique	Administration - Production	Communication - RP	Technique
Centres dramatiques nationaux et régionaux	35	43 924	17%	29%	15%	38%
Centres chorégraphiques nationaux	17	15 180	36%	30%	13%	21%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	66	14 322	9%	35%	22%	35%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	9	2 150	17%	44%	12%	26%
Scènes nationales	66	58 253	10%	27%	21%	42%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	15	3 686	13%	38%	17%	32%
Scènes conventionnées	52	18 998	8%	32%	21%	38%
Orchestres permanents	17	33 534	79%	12%	4%	5%
Opéras	8	30 408	44%	11%	10%	35%
Théâtres de ville	100	34 144	12%	31%	21%	36%
Compagnies	1 452	108 477	50%	25%	8%	18%
Festivals	168	42 291	13%	39%	18%	30%
Ensembles musicaux	129	23 276	67%	25%	4%	4%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	57	6 788	39%	29%	10%	23%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	28	4 266	34%	39%	10%	17%
Autres lieux de production / diffusion	285	65 566	16%	33%	22%	29%
Autres types de structures	52	10 021	10%	36%	24%	30%
Type de structure non renseigné	480	19 111	39%	31%	15%	16%
TOTAL	3 036	534 394	30%	28%	15%	27%

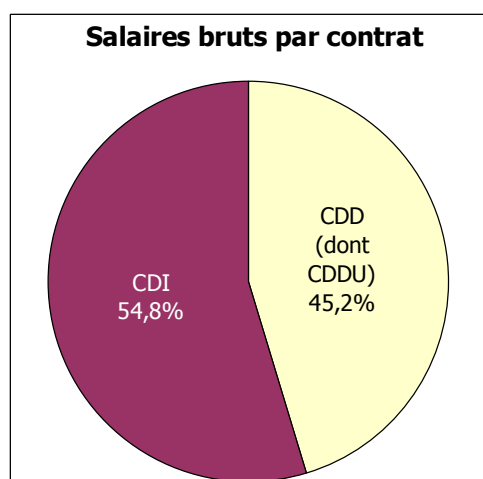
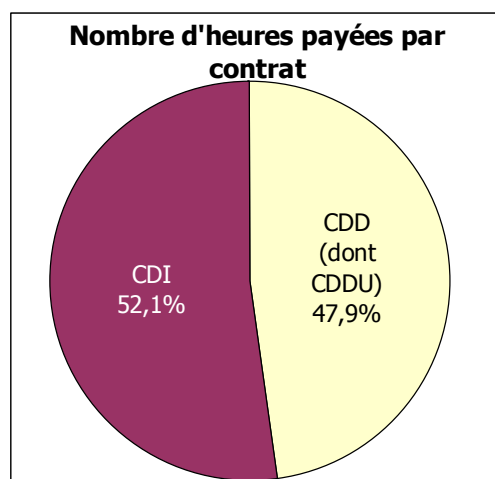
Lecture : Les 129 ensembles musicaux de notre échantillon ont déclaré au total 23 276 k€ de salaires bruts. Sur ces 23 276 k€, 67 % concernent des emplois dans la filière artistique, 25 % des emplois dans la filière administration-production.

Caractéristiques principales des salariés par type de structure et contrat

	Nombre de structures	Total des salaires bruts (en K€)	Répartition des salaires bruts par contrat	
			CDI	CDD (dont CDDU)
Centres dramatiques nationaux et régionaux	35	43 924	66%	34%
Centres chorégraphiques nationaux	17	15 180	76%	24%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	66	14 322	64%	36%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	9	2 150	75%	25%
Scènes nationales	66	58 253	70%	30%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	15	3 686	65%	35%
Scènes conventionnées	52	18 998	72%	28%
Orchestres permanents	17	33 534	84%	16%
Opéras	8	30 408	65%	35%
Théâtres de ville	100	34 144	70%	30%
Compagnies	1 452	108 477	28%	72%
Festivals	168	42 291	51%	49%
Ensembles musicaux	129	23 276	33%	67%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	57	6 788	34%	66%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	28	4 266	52%	48%
Autres lieux de production / diffusion	285	65 566	61%	39%
Autres types de structures	52	10 021	61%	39%
Type de structure non renseigné	480	19 111	35%	65%
TOTAL	3 036	534 394	55%	45%

Lecture : Les 285 autres lieux de production/diffusion de notre échantillon ont déclaré au total 65 566 k€ de salaires bruts. Ces 65 566 k€ se répartissent à 61 % pour des CDI et à 39 % pour des CDD (dont CDDU).

Caractéristiques principales des salariés par contrat et par genre



Lecture : 52,1 % des heures payées et 54,8 % des salaires bruts déclarés par les structures de notre échantillon concernent des CDI.

Répartition femmes/hommes

	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CDI	56%	44%	55%	45%	50%	50%
CDD (dont CDDU)	38%	62%	42%	58%	39%	61%
TOTAL	40%	60%	49%	51%	45%	55%

Lecture : Au niveau des CDI déclarés par les structures de notre échantillon, 56 % des salariés sont des femmes. Elles représentent dans ces CDI 55% des heures payées et 50% des salaires bruts déclarés.

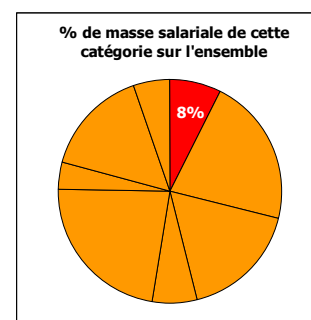
Caractéristiques principales des salariés par filière et contrat

	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	3%	97%	20%	80%	25%	75%
Administration - Production	49%	51%	76%	24%	81%	19%
Communication - RP	29%	71%	71%	29%	73%	27%
Technique	11%	89%	39%	61%	42%	58%
TOTAL	13%	87%	52%	48%	55%	45%

Lecture : Au niveau de la filière technique, 11 % des salariés sont en CDI. Ces CDI représentent dans cette filière 39% des heures payées et 42% des salaires bruts déclarés.

A / les CDI

A1 - Etat des rémunérations pour les CDI des emplois artistiques



	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Femmes	467	26,2 €	15,1 €	22,5 €	32,2 €
Hommes	698	28,1 €	16,0 €	25,2 €	34,5 €
Total	1 165	27,3 €	15,3 €	24,3 €	33,3 €

Se reporter à la page 20 pour la définition des indicateurs.

Éléments à retenir

Parmi l'ensemble des artistes en CDI étudiés dans notre échantillon :

- 31 % sont salariés des orchestres permanents ;
- 46 % sont des artistes musiciens ;
- 60 % sont des hommes.

Rappels :

1- Les artistes en CDI des établissements relevant de l'IRCANTEC ne sont pas tous présents dans notre échantillon.

2- Comme dans les précédents rapports de branche, la mesure des écarts aux minima reste impossible pour certains artistes (voir page 11).

CDI des emplois artistiques par type de structure

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Centres dramatiques nationaux et régionaux	39	25,2 €	16,8 €	20,5 €	30,0 €
Centres chorégraphiques nationaux	151	25,0 €	11,2 €	13,9 €	24,3 €
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	6	15,7 €	11,0 €	15,5 €	19,6 €
Centres nationaux et régionaux de création musicale	4	18,6 €	15,0 €	16,0 €	24,3 €
Scènes nationales	49	26,4 €	15,1 €	20,7 €	29,7 €
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	3	s	s	s	s
Scènes conventionnées	11	22,4 €	11,4 €	21,2 €	26,7 €
Orchestres permanents	366	36,8 €	26,8 €	32,1 €	41,6 €
Opéras	130	29,6 €	18,7 €	32,3 €	36,5 €
Théâtres de ville	29	24,0 €	19,8 €	21,8 €	29,1 €
Compagnies	196	18,9 €	10,8 €	16,2 €	23,3 €
Festivals	30	27,4 €	11,0 €	21,3 €	33,3 €
Ensembles musicaux	50	28,4 €	19,0 €	25,0 €	33,3 €
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	4	23,7 €	16,3 €	16,3 €	33,6 €
Autres musiques (diffuseur, producteur)	1	s	s	s	s
Autres lieux de production / diffusion	66	27,6 €	16,3 €	25,2 €	34,3 €
Autres types de structures	13	22,7 €	9,9 €	18,3 €	20,6 €
Type de structure non renseigné	25	15,8 €	7,6 €	10,7 €	17,2 €
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	1 165	27,3 €	15,3 €	24,3 €	33,3 €

Lecture : Dans les compagnies les 196 artistes en CDI étudiés ont un salaire brut horaire moyen de 18,9 € pour une médiane de 16,2 €.

s : secret statistique

CDI des emplois artistiques par fonction

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Artiste musicien	533	32,7 €	24,0 €	30,9 €	37,5 €
Artiste dramatique	110	15,5 €	7,6 €	14,4 €	17,3 €
Artiste chorégraphique	150	22,3 €	11,0 €	13,4 €	19,9 €
Artiste lyrique	2	s	s	s	s
Artiste lyrique des chœurs	31	15,2 €	13,7 €	14,5 €	17,7 €
Artiste de cirque	7	24,4 €	16,3 €	16,3 €	32,8 €
Autres artistes (*)	19	32,3 €	12,5 €	30,3 €	48,1 €
Directeur (trice) artistique	171	28,9 €	19,5 €	25,6 €	33,3 €
Metteur (teuse) en scène	36	23,5 €	16,0 €	23,3 €	28,8 €

Lecture : Les 533 artistes musiciens en CDI étudiés ont un salaire brut horaire moyen de 32,7 € pour une médiane de 30,9 €.

() Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.*

CDI des emplois artistiques par fonction et genre



Femmes

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Artiste musicien	204	31,1 €	23,8 €	29,6 €	35,1 €
Artiste dramatique	45	15,7 €	10,1 €	16,1 €	17,3 €
Artiste chorégraphique	74	21,7 €	10,1 €	12,8 €	17,1 €
Artiste lyrique	1	s	s	s	s
Artiste lyrique des chœurs	16	15,7 €	13,9 €	15,1 €	18,0 €
Artiste de cirque	1	s	s	s	s
Autres artistes (*)	14	30,3 €	12,0 €	34,3 €	41,3 €
Directeur (trice) artistique	54	28,7 €	18,5 €	23,4 €	31,3 €
Metteur (teuse) en scène	9	21,9 €	15,9 €	19,8 €	31,3 €

Lecture : Les 204 femmes artistes musiciennes en CDI étudiées ont un salaire brut horaire moyen de 31,1 € pour une médiane de 29,6 €.

() Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.*

s : secret statistique

Hommes

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Artiste musicien	329	33,8 €	24,0 €	32,2 €	39,7 €
Artiste dramatique	63	13,9 €	6,3 €	9,3 €	17,3 €
Artiste chorégraphique	75	22,8 €	11,2 €	14,6 €	20,0 €
Artiste lyrique	1	s	s	s	s
Artiste lyrique des chœurs	15	14,7 €	13,3 €	14,4 €	16,1 €
Artiste de cirque	6	25,3 €	16,3 €	23,8 €	32,8 €
Autres artistes (*)	5	38,4 €	17,7 €	26,3 €	62,8 €
Directeur (trice) artistique	114	29,0 €	19,8 €	26,5 €	33,5 €
Metteur (teuse) en scène	27	24,4 €	17,0 €	23,3 €	26,2 €

Lecture : Les 329 hommes artistes musiciens en CDI étudiés ont un salaire brut horaire moyen de 33,8 € pour une médiane de 32,2 €.

() Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.*

s : secret statistique

CDI des emplois artistiques par fonction et type de structure

		Artiste musicien	Artiste dramatique	Artiste chorégraphique	Artiste lyrique	Artiste lyrique des chœurs	Artiste de cirque	Autres artistes (*)	Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène
Centres dramatiques nationaux et régionaux	Effectif	1	17					1	7	2
	Brut h. moy.	s	20,6 €					s	40,6 €	s
Centres chorégraphiques nationaux	Effectif	6		123				1	9	
	Brut h. moy.	18,9 €		23,6 €				s	41,7 €	
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	Effectif				1				3	
	Brut h. moy.				s				s	
Centres nationaux et régionaux de création musicale	Effectif									
	Brut h. moy.									
Scènes nationales	Effectif	7	22	4					2	1
	Brut h. moy.	18,4 €	21,3 €	27,2 €					s	s
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	Effectif								3	
	Brut h. moy.								s	
Scènes conventionnées	Effectif	2		3					3	1
	Brut h. moy.	s		s					s	s
Orchestres permanents	Effectif	357								
	Brut h. moy.	36,6 €								
Opéras	Effectif	94				31			1	
	Brut h. moy.	34,2 €				15,2 €			s	
Théâtres de ville	Effectif	6	2	1					13	3
	Brut h. moy.	24,0 €	s	s					23,9 €	s
Compagnies	Effectif	15	53	15			2	7	73	25
	Brut h. moy.	13,1 €	13,0 €	17,5 €			s	18,3 €	25,9 €	23,0 €
Festivals	Effectif	6							17	
	Brut h. moy.	9,3 €							31,5 €	
Ensembles musicaux	Effectif	18							16	
	Brut h. moy.	27,2 €							33,4 €	
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	Effectif								3	
	Brut h. moy.								s	
Autres musiques (diffuseur, producteur)	Effectif								1	
	Brut h. moy.								s	
Autres lieux de production / diffusion	Effectif	13	5	2			5	9	13	2
	Brut h. moy.	20,7 €	24,7 €	s			26,3 €	51,4 €	31,7 €	s
Autres types de structures	Effectif	7	1		1				3	
	Brut h. moy.	14,1 €	s		s				s	
Type de structure non renseigné	Effectif	1	10	2				1	4	2
	Brut h. moy.	s	7,6 €	s				s	16,8 €	s
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	Effectif	533	110	150	2	31	7	19	171	36
	Brut h. moy.	32,7 €	15,5 €	22,3 €	s	15,2 €	24,4 €	32,3 €	28,9 €	23,5 €

Lecture : Sur les 357 artistes musiciens d'orchestres permanents étudiés, le salaire horaire brut moyen se situe à 36,6 €.

() Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.*

s : Pour des raisons de secrets statistiques, nous ne pouvons renseigner le salaire brut horaire moyen en dessous de 3 effectifs.

CDI des emplois artistiques par classe d'âges

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Moins de 25 ans	65	22,5 €	10,3 €	12,8 €	26,4 €
De 25 à 29 ans	105	21,4 €	11,2 €	16,0 €	26,9 €
De 30 à 34 ans	145	24,9 €	11,4 €	19,8 €	32,5 €
De 35 à 39 ans	114	24,4 €	13,2 €	20,8 €	32,9 €
De 40 à 44 ans	137	27,3 €	16,2 €	23,1 €	33,0 €
De 45 à 49 ans	175	29,8 €	19,8 €	27,9 €	34,7 €
De 50 à 54 ans	183	27,4 €	16,3 €	24,9 €	33,4 €
De 55 à 59 ans	125	29,6 €	19,9 €	26,5 €	34,6 €
60 ans et plus	116	35,6 €	20,7 €	29,3 €	43,5 €
TOTAL	1 165	27,3 €	15,3 €	24,3 €	33,3 €

Lecture : Les 175 artistes en CDI de 45 à 49 ans étudiés ont un salaire brut horaire moyen de 29,8 € pour une médiane de 27,9 €.

CDI des emplois artistiques par classe d'âges et genre



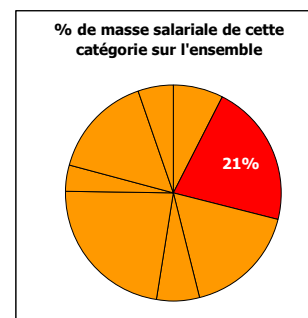
		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Moins de 25 ans	Femmes	26	24,8 €	11,1 €	15,2 €	28,3 €
	Hommes	39	20,9 €	10,0 €	11,4 €	21,8 €
De 25 à 29 ans	Femmes	49	20,8 €	12,0 €	16,0 €	25,0 €
	Hommes	56	22,2 €	10,8 €	15,4 €	27,8 €
De 30 à 34 ans	Femmes	78	22,8 €	11,0 €	16,6 €	30,3 €
	Hommes	67	28,0 €	13,1 €	23,6 €	34,8 €
De 35 à 39 ans	Femmes	53	22,4 €	10,7 €	18,3 €	32,2 €
	Hommes	61	25,8 €	14,8 €	23,8 €	33,3 €
De 40 à 44 ans	Femmes	59	28,3 €	17,2 €	26,1 €	33,0 €
	Hommes	78	26,6 €	15,2 €	21,8 €	33,0 €
De 45 à 49 ans	Femmes	68	30,0 €	19,6 €	27,9 €	32,4 €
	Hommes	107	29,6 €	20,2 €	29,0 €	36,1 €
De 50 à 54 ans	Femmes	59	28,7 €	17,9 €	26,8 €	33,3 €
	Hommes	124	26,8 €	15,8 €	24,5 €	33,6 €
De 55 à 59 ans	Femmes	42	27,7 €	16,9 €	22,4 €	32,6 €
	Hommes	83	30,7 €	23,3 €	27,5 €	38,6 €
60 ans et plus	Femmes	33	34,5 €	19,8 €	27,1 €	40,0 €
	Hommes	83	36,1 €	20,7 €	30,2 €	44,6 €
TOTAL		1 165	27,3 €	15,3 €	24,3 €	33,3 €

Lecture : Les 124 artistes hommes en CDI de 50 à 54 ans étudiés ont un salaire brut horaire moyen de 26,8 € pour une médiane de 24,5 €.

A2 - Pour les CDI des emplois autres qu'artistes

A2.1 -Etat des rémunérations des CDI cadres

hors artistes



	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Légende : Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Femmes	1 292	21,3 €	16,0 €	19,7 €	24,8 €	41%	25%	34%
Hommes	1 306	26,3 €	18,3 €	22,9 €	30,3 €	32%	23%	46%
Total	2 598	23,8 €	17,0 €	21,1 €	27,3 €	36%	24%	40%

Se reporter à la page 20 pour la définition des indicateurs.

Éléments à retenir

La filière « Administration, production » réunit sur notre échantillon 68 % des effectifs.

On compte 50 % de femmes, 50 % d'hommes, et 47 % des effectifs ont 45 ans et plus.

Comme les années précédentes, les rémunérations les plus proches des minima conventionnels se trouvent dans les Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non), les compagnies et les Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux.

Correspondance nouvelle et ancienne nomenclatures des emplois :

nouvelle nomenclature	ancienne nomenclature
Groupe 1	Cadre 1
Groupe 2	Cadre 2
Groupe 3	Cadre 3
Groupe 4	Cadre 4

CDI cadres hors artistes par type de structure

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Centres dramatiques nationaux et régionaux	304	25,5 €	19,8 €	23,0 €	28,9 €	12% 30% 58%
Centres chorégraphiques nationaux	91	28,3 €	21,1 €	24,6 €	30,4 €	6% 23% 70%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	104	20,8 €	16,5 €	18,1 €	23,3 €	63% 27% 11%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	24	22,4 €	16,7 €	19,9 €	28,2 €	41% 41% 19%
Scènes nationales	321	26,0 €	19,1 €	23,7 €	29,3 €	15% 27% 58%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	33	22,2 €	17,3 €	19,9 €	24,9 €	43% 37% 20%
Scènes conventionnées	165	22,3 €	17,7 €	20,4 €	24,9 €	39% 33% 28%
Orchestres permanents	44	28,0 €	19,9 €	26,8 €	34,8 €	18% 16% 66%
Opéras	34	30,8 €	21,1 €	25,6 €	31,3 €	9% 21% 71%
Théâtres de ville	226	24,9 €	18,0 €	22,1 €	29,0 €	30% 28% 42%
Compagnies	413	20,6 €	14,9 €	17,5 €	22,3 €	60% 20% 20%
Festivals	228	24,4 €	17,0 €	20,7 €	26,7 €	41% 17% 42%
Ensembles musicaux	100	22,9 €	16,8 €	20,0 €	27,2 €	38% 24% 39%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	39	21,9 €	15,1 €	19,4 €	25,2 €	59% 10% 31%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	29	24,5 €	17,2 €	23,8 €	30,5 €	34% 17% 48%
Autres lieux de production / diffusion	343	24,2 €	16,3 €	20,8 €	28,8 €	38% 22% 41%
Autres types de structures	64	25,0 €	17,2 €	21,5 €	29,7 €	42% 10% 48%
Type de structure non renseigné	80	19,3 €	12,9 €	17,3 €	24,9 €	67% 10% 23%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	2 598	23,8 €	17,0 €	21,1 €	27,3 €	36% 24% 40%

Lecture : Sur notre échantillon les scènes nationales ont salarié en 2011 321 cadres en CDI hors artistes. Ces cadres ont un salaire brut horaire moyen de 26,0 € pour un salaire brut horaire médian de 23,7 €. 15 % d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI cadres hors artistes par genre

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Femmes	151	28,9 €	22,1 €	27,2 €	34,0 €	46% 22% 31%
	Hommes	351	34,5 €	24,1 €	30,8 €	38,6 €	40% 16% 43%
Groupe 2	Femmes	353	21,0 €	16,0 €	19,1 €	24,3 €	52% 22% 26%
	Hommes	193	23,0 €	17,3 €	20,0 €	27,0 €	50% 16% 34%
Groupe 3	Femmes	202	24,1 €	19,0 €	22,7 €	27,6 €	20% 23% 57%
	Hommes	354	26,6 €	20,2 €	23,9 €	30,7 €	16% 24% 60%
Groupe 4	Femmes	606	18,5 €	14,6 €	17,8 €	21,1 €	40% 27% 32%
	Hommes	427	20,8 €	16,2 €	19,3 €	22,9 €	29% 29% 41%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		2 598	23,8 €	17,0 €	21,1 €	27,3 €	36% 24% 40%

Lecture : Notre échantillon comprend 606 femmes cadres groupe 4 en CDI. Leur salaire horaire brut moyen est de 18,5 € pour une médiane de 17,8 €. 40 % d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI cadres hors artistes par classe d'âges

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	22	11,8 €	9,8 €	10,9 €	13,2 €	92% 8%
De 25 à 29 ans	176	15,1 €	12,5 €	14,9 €	17,5 €	69% 15% 15%
De 30 à 34 ans	347	18,7 €	15,1 €	17,3 €	20,9 €	51% 23% 26%
De 35 à 39 ans	426	20,4 €	16,0 €	19,0 €	22,7 €	43% 23% 33%
De 40 à 44 ans	406	24,7 €	18,3 €	21,9 €	28,2 €	27% 25% 49%
De 45 à 49 ans	365	25,7 €	19,0 €	23,8 €	29,6 €	28% 25% 47%
De 50 à 54 ans	362	25,8 €	19,2 €	23,0 €	29,3 €	28% 28% 44%
De 55 à 59 ans	324	28,1 €	20,8 €	25,0 €	32,8 €	27% 26% 47%
60 ans et plus	170	34,3 €	23,7 €	30,2 €	40,0 €	28% 16% 57%
TOTAL	2 598	23,8 €	17,0 €	21,1 €	27,3 €	36% 24% 40%

Lecture : Sur les 406 cadres en CDI de 40 à 44 ans, le salaire horaire brut moyen est de 24,7 € et la médiane de 21,9 €. 27 % d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI cadres hors artistes par classe d'âges et genre



		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	Femmes	17	11,9 €	9,6 €	10,9 €	13,2 €	89% 11%
	Hommes	5	11,7 €	10,1 €	11,7 €	13,2 €	100%
De 25 à 29 ans	Femmes	131	15,2 €	12,6 €	14,9 €	17,6 €	70% 14% 16%
	Hommes	45	14,8 €	11,4 €	14,9 €	17,3 €	67% 20% 14%
De 30 à 34 ans	Femmes	248	17,5 €	14,5 €	17,0 €	20,1 €	55% 22% 23%
	Hommes	99	21,5 €	16,1 €	17,9 €	23,3 €	42% 25% 33%
De 35 à 39 ans	Femmes	215	19,6 €	15,8 €	18,2 €	22,0 €	44% 25% 31%
	Hommes	211	21,3 €	16,2 €	19,8 €	23,6 €	42% 21% 36%
De 40 à 44 ans	Femmes	200	23,9 €	18,2 €	21,4 €	26,9 €	23% 27% 49%
	Hommes	206	25,6 €	18,4 €	22,8 €	29,5 €	29% 22% 48%
De 45 à 49 ans	Femmes	156	23,9 €	18,2 €	22,3 €	27,2 €	30% 26% 45%
	Hommes	209	27,2 €	20,1 €	24,9 €	31,1 €	27% 24% 49%
De 50 à 54 ans	Femmes	127	23,5 €	18,3 €	21,2 €	27,6 €	36% 31% 34%
	Hommes	235	27,1 €	20,1 €	23,7 €	30,7 €	24% 27% 49%
De 55 à 59 ans	Femmes	135	25,5 €	19,7 €	23,3 €	28,1 €	30% 32% 38%
	Hommes	189	29,8 €	21,3 €	26,8 €	34,9 €	24% 22% 53%
60 ans et plus	Femmes	63	28,2 €	22,4 €	26,6 €	34,4 €	28% 22% 50%
	Hommes	107	37,9 €	25,2 €	31,9 €	46,6 €	27% 12% 61%
TOTAL		2 598	23,8 €	17,0 €	21,1 €	27,3 €	36% 24% 40%

Lecture : 200 femmes cadres en CDI âgées entre 40 et 44 ans sont présentes dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 23,9 € pour une médiane de 21,4 €. 23% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI cadres hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 1	Administration - Production	501	32,8 €	23,6 €	29,5 €	36,8 €	42%	18%	40%
Groupe 2	Administration - Production	545	21,7 €	16,3 €	19,3 €	25,0 €	51%	20%	29%
Groupe 3	Administration - Production	255	25,9 €	19,3 €	24,0 €	30,7 €	18%	21%	61%
	Communication - RP	85	25,0 €	18,4 €	22,4 €	27,9 €	24%	25%	51%
	Technique	219	25,6 €	20,6 €	23,7 €	27,7 €	14%	26%	60%
Groupe 4	Administration - Production	506	18,9 €	14,2 €	17,5 €	21,4 €	43%	23%	34%
	Communication - RP	290	19,0 €	15,6 €	18,4 €	21,1 €	31%	34%	35%
	Technique	238	21,2 €	16,8 €	19,7 €	23,5 €	26%	32%	42%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		2 598	23,8 €	17,0 €	21,1 €	27,3 €	36%	24%	40%

Lecture : 255 cadres en CDI de groupe 3 dans la filière administration - production sont présents dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 25,9 € pour une médiane de 24,0 €. 18 % d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI cadres hors artistes par filière d'emploi et genre



Femmes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 1	Administration - Production	151	28,9 €	22,1 €	27,2 €	34,0 €	46%	22%	31%
Groupe 2	Administration - Production	352	21,0 €	16,0 €	19,1 €	24,3 €	52%	22%	26%
Groupe 3	Administration - Production	147	24,2 €	19,3 €	23,1 €	27,9 €	18%	22%	60%
	Communication - RP	48	24,3 €	18,3 €	22,2 €	26,6 €	23%	28%	49%
	Technique	8	20,6 €	13,2 €	21,9 €	24,1 €	40%	10%	50%
Groupe 4	Administration - Production	390	18,0 €	13,9 €	17,0 €	20,7 €	46%	23%	31%
	Communication - RP	204	19,3 €	15,7 €	18,4 €	21,2 €	30%	35%	35%
	Technique	13	21,7 €	19,1 €	19,7 €	21,6 €	21%	50%	29%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		1 292	21,3 €	16,0 €	19,7 €	24,8 €	41%	25%	34%

Lecture : 147 femmes cadres en CDI de groupe 3 dans la filière administration - production sont présentes dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 24,2 € pour une médiane de 23,1 €. 18 % d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Hommes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Administration - Production	350	34,5 €	24,2 €	30,9 €	38,7 €	40% 16% 43%
Groupe 2	Administration - Production	193	23,0 €	17,3 €	20,0 €	27,0 €	50% 16% 34%
Groupe 3	Administration - Production	108	27,9 €	19,6 €	25,4 €	36,3 €	17% 21% 62%
	Communication - RP	37	25,9 €	18,7 €	23,9 €	30,4 €	26% 21% 54%
	Technique	211	25,9 €	20,6 €	23,7 €	28,2 €	13% 27% 60%
Groupe 4	Administration - Production	116	21,8 €	15,9 €	18,8 €	24,7 €	30% 25% 45%
	Communication - RP	86	18,4 €	15,5 €	18,6 €	20,6 €	34% 32% 34%
	Technique	225	21,2 €	16,7 €	19,6 €	23,7 €	27% 31% 43%
TOTAL (effectifs dédoublés)		1 306	26,3 €	18,3 €	22,9 €	30,3 €	32% 23% 46%

Lecture : 108 hommes cadres en CDI de groupe 3 dans la filière administration - production sont présents dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 27,9 € pour une médiane de 25,4 €. 17 % d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI cadres hors artistes par fonction

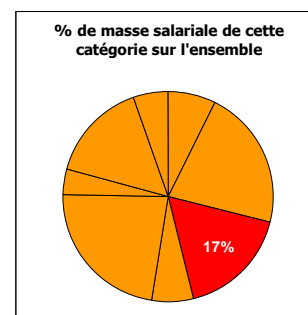
Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme cadres hors artistes en CDI.

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Administrateur (trice)	545	21,7 €	16,3 €	19,3 €	25,0 €	51% 20% 29%
Directeur (trice)	501	32,8 €	23,6 €	29,5 €	36,8 €	42% 18% 40%
Régisseur (euse) général(e)	225	21,3 €	16,8 €	19,8 €	23,6 €	27% 30% 43%
Directeur (trice) technique	213	25,6 €	20,6 €	23,6 €	27,6 €	13% 28% 60%
Collaborateur (trice) de direction	188	16,9 €	12,6 €	15,6 €	19,8 €	56% 20% 24%
Responsable de l'action culturelle	175	19,1 €	15,7 €	18,6 €	21,2 €	31% 31% 37%
Secrétaire général(e)	168	23,7 €	19,0 €	22,7 €	26,9 €	18% 25% 57%
Administrateur (trice) de production / de diffusion	132	18,0 €	13,9 €	16,9 €	20,0 €	46% 23% 31%
Chef-comptable	125	21,8 €	17,7 €	20,8 €	24,5 €	21% 24% 55%
Directeur (trice) de production	87	29,2 €	20,1 €	29,7 €	38,8 €	18% 15% 67%

Lecture : Notre échantillon comprend 501 directeurs (trices) en CDI. Leur salaire horaire brut moyen est de 32,8 € pour une médiane de 29,5 €. 42 % d'entre eux (elles) ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

A2.2 -Etat des rémunérations des CDI TAM

hors artistes



	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Femmes	2 175	14,8 €	11,5 €	13,4 €	16,5 €	34% 29% 37%
Hommes	1 607	16,5 €	12,0 €	14,9 €	18,2 €	27% 23% 51%
Total	3 782	15,6 €	11,8 €	14,0 €	17,3 €	31% 26% 43%

Se reporter à la page 20 pour la définition des indicateurs.

Éléments à retenir

Les effectifs CDI TAM hors artistes de notre échantillon sont à 40 % issus de la filière « communication - relations publiques – action culturelle ». Les deux autres filières comptent quasiment 30 % des effectifs chacune.

Les rémunérations les plus proches des minima conventionnels se trouvent dans les musiques actuelles, les scènes de musiques actuelles et les compagnies.

Dans cette catégorie, les femmes sont présentes à hauteur de 58 %.
47 % de ces effectifs sont âgés de moins de 35 ans.

31 % des TAM en CDI ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Correspondance nouvelle et ancienne nomenclatures des emplois :

nouvelle nomenclature	ancienne nomenclature
Groupe 5	TAM 1
Groupe 6	TAM 2
Groupe 7	TAM 3

CDI TAM hors artistes par type de structure

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Centres dramatiques nationaux et régionaux	338	16,7 €	13,5 €	15,8 €	18,2 €	10% 32% 58%
Centres chorégraphiques nationaux	101	20,7 €	14,8 €	16,9 €	21,5 €	6% 18% 77%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	176	12,9 €	10,7 €	12,3 €	14,2 €	52% 28% 20%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	14	13,8 €	11,7 €	13,5 €	17,4 €	21% 50% 29%
Scènes nationales	593	16,1 €	13,2 €	15,1 €	17,5 €	13% 32% 55%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	38	12,9 €	11,8 €	12,6 €	14,1 €	37% 39% 24%
Scènes conventionnées	197	13,5 €	11,6 €	13,0 €	15,1 €	33% 40% 28%
Orchestres permanents	57	18,4 €	14,6 €	17,3 €	22,3 €	6% 17% 76%
Opéras	112	20,0 €	15,9 €	19,4 €	22,7 €	6% 17% 78%
Théâtres de ville	322	15,6 €	11,7 €	14,1 €	16,8 €	29% 30% 41%
Compagnies	604	13,9 €	10,5 €	12,4 €	15,6 €	51% 21% 28%
Festivals	226	15,7 €	11,8 €	14,2 €	17,3 €	33% 23% 45%
Ensembles musicaux	106	14,9 €	11,1 €	13,4 €	16,2 €	38% 28% 34%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	49	12,8 €	10,3 €	11,2 €	15,0 €	58% 13% 29%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	39	15,3 €	11,5 €	14,4 €	19,0 €	40% 16% 44%
Autres lieux de production / diffusion	561	16,9 €	12,0 €	14,4 €	17,6 €	27% 24% 49%
Autres types de structures	89	15,6 €	10,6 €	14,1 €	18,3 €	34% 21% 44%
Type de structure non renseigné	197	14,1 €	10,1 €	11,7 €	14,5 €	54% 19% 27%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	3 782	15,6 €	11,8 €	14,0 €	17,3 €	31% 26% 43%

Lecture : Sur notre échantillon 2011, les scènes nationales ont salarié 593 techniciens et agents de maîtrise en CDI hors artistes. Ils ont un salaire brut horaire moyen de 16,1 € pour une médiane de 15,1 €. 13 % de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI TAM hors artistes par genre

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel	
Groupe 5	Femmes	730	14,6 €	11,8 €	14,1 €	16,8 €	42% 28% 30%
	Hommes	333	15,4 €	12,2 €	14,4 €	17,6 €	39% 25% 36%
Groupe 6	Femmes	1 192	14,8 €	11,1 €	13,0 €	16,0 €	33% 29% 38%
	Hommes	930	17,1 €	12,2 €	15,1 €	18,9 €	24% 21% 55%
Groupe 7	Femmes	279	15,4 €	12,0 €	14,1 €	17,0 €	22% 29% 48%
	Hommes	359	15,9 €	11,7 €	14,6 €	17,4 €	24% 23% 52%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	3 782	15,6 €	11,8 €	14,0 €	17,3 €	31% 26% 43%	

Lecture : 1 192 femmes groupe 6 en CDI ont été étudiées dans notre échantillon. 33 % d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel. Leur salaire brut horaire moyen s'élève à 14,8 € pour une médiane à 13,0 €.

CDI TAM hors artistes par classe d'âges

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	201	12,1 €	10,0 €	11,4 €	13,1 €	45% 32% 23%
De 25 à 29 ans	831	13,0 €	10,8 €	12,1 €	14,2 €	41% 31% 29%
De 30 à 34 ans	751	14,7 €	11,6 €	13,6 €	16,4 €	31% 27% 41%
De 35 à 39 ans	550	15,9 €	12,1 €	14,1 €	17,1 €	32% 25% 43%
De 40 à 44 ans	497	16,3 €	13,0 €	15,4 €	17,9 €	22% 26% 52%
De 45 à 49 ans	389	18,0 €	13,6 €	16,3 €	19,5 €	22% 22% 55%
De 50 à 54 ans	285	18,6 €	14,0 €	17,4 €	20,6 €	23% 19% 58%
De 55 à 59 ans	193	19,1 €	14,3 €	17,4 €	21,1 €	23% 21% 55%
60 ans et plus	85	22,2 €	14,4 €	18,6 €	26,0 €	24% 16% 60%
TOTAL	3 782	15,6 €	11,8 €	14,0 €	17,3 €	31% 26% 43%

Lecture : Les TAM en CDI de 35-39 ans ont un salaire brut horaire moyen de 15,9 € en 2011 pour une médiane de 14,1 €. Au nombre de 550, 32 % de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI TAM hors artistes par classe d'âges et genre



		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	Femmes	126	11,6 €	10,0 €	11,1 €	12,7 €	49% 32% 19%
	Hommes	75	12,8 €	10,1 €	11,9 €	13,4 €	38% 30% 31%
De 25 à 29 ans	Femmes	584	12,9 €	10,8 €	12,1 €	14,0 €	41% 31% 28%
	Hommes	247	13,3 €	10,8 €	12,1 €	14,6 €	39% 29% 32%
De 30 à 34 ans	Femmes	462	13,9 €	11,5 €	13,3 €	15,6 €	33% 31% 35%
	Hommes	289	15,8 €	11,7 €	14,1 €	17,4 €	29% 22% 49%
De 35 à 39 ans	Femmes	273	15,3 €	12,1 €	13,8 €	16,8 €	32% 28% 39%
	Hommes	277	16,4 €	12,0 €	14,2 €	17,8 €	31% 22% 47%
De 40 à 44 ans	Femmes	253	16,3 €	12,9 €	15,2 €	18,0 €	24% 28% 48%
	Hommes	244	16,3 €	13,3 €	15,6 €	17,9 €	20% 24% 56%
De 45 à 49 ans	Femmes	191	17,4 €	13,1 €	15,7 €	18,8 €	28% 25% 47%
	Hommes	198	18,6 €	14,5 €	16,6 €	20,3 €	17% 20% 64%
De 50 à 54 ans	Femmes	149	18,6 €	13,4 €	16,7 €	20,3 €	28% 24% 48%
	Hommes	136	18,6 €	15,5 €	17,4 €	20,7 €	17% 13% 70%
De 55 à 59 ans	Femmes	94	17,6 €	13,1 €	16,6 €	19,1 €	34% 19% 47%
	Hommes	99	20,5 €	15,1 €	18,4 €	23,0 €	13% 24% 63%
60 ans et plus	Femmes	43	21,3 €	15,3 €	19,2 €	25,6 €	20% 22% 59%
	Hommes	42	23,0 €	13,8 €	18,6 €	26,2 €	28% 11% 61%
TOTAL		3 782	15,6 €	11,8 €	14,0 €	17,3 €	31% 26% 43%

Lecture : Dans notre échantillon, nous pouvons compter 149 femmes âgées entre 50 et 54 ans CDI TAM hors artistes. Leur salaire brut horaire moyen est de 18,6 € en 2011 pour une médiane de 16,7 €. 28 % d'entre elles ont perçu un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI TAM hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 5	Administration - Production	620	14,7 €	11,9 €	14,0 €	16,8 €	42%	28%	30%
	Communication - RP	266	14,2 €	11,5 €	13,7 €	16,4 €	43%	28%	29%
	Technique	181	16,4 €	12,8 €	15,8 €	18,9 €	33%	25%	43%
Groupe 6	Administration - Production	343	14,5 €	10,9 €	13,0 €	16,4 €	35%	26%	39%
	Communication - RP	1 227	15,8 €	11,4 €	13,1 €	16,5 €	31%	28%	40%
	Technique	556	16,7 €	13,0 €	16,0 €	18,9 €	20%	20%	60%
Groupe 7	Administration - Production	255	16,0 €	12,2 €	14,4 €	17,3 €	23%	28%	50%
	Communication - RP	37	15,0 €	11,9 €	14,2 €	18,0 €	18%	26%	55%
	Technique	346	15,5 €	11,5 €	14,2 €	17,4 €	24%	25%	51%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		3 782	15,6 €	11,8 €	14,0 €	17,3 €	31%	26%	43%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 556 CDI de groupe 6 dans la filière technique. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 16,7 € pour une médiane de 16,0 €. 20% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI TAM hors artistes par filière d'emploi et genre



Femmes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 5	Administration - Production	496	14,7 €	11,9 €	14,1 €	16,9 €	42%	28%	30%
	Communication - RP	206	14,3 €	11,6 €	13,7 €	16,3 €	43%	29%	28%
	Technique	30	15,4 €	11,9 €	15,2 €	18,8 €	34%	23%	43%
Groupe 6	Administration - Production	284	14,7 €	11,0 €	13,2 €	16,6 €	33%	27%	41%
	Communication - RP	869	15,0 €	11,3 €	12,9 €	15,9 €	32%	30%	37%
	Technique	43	13,3 €	9,5 €	13,2 €	17,7 €	40%	19%	42%
Groupe 7	Administration - Production	207	15,8 €	12,4 €	14,3 €	17,2 €	23%	26%	51%
	Communication - RP	26	14,4 €	11,6 €	14,0 €	16,0 €	19%	30%	52%
	Technique	46	13,9 €	11,0 €	12,0 €	15,7 €	23%	43%	34%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		2 175	14,8 €	11,5 €	13,4 €	16,5 €	34%	29%	37%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 43 femmes en CDI de groupe 6 dans la filière technique. Ces dernières ont un salaire brut horaire moyen de 13,3 € pour une médiane de 13,2 €. 40% de ces salariées ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Hommes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 5	Administration - Production	124	14,6 €	11,8 €	13,3 €	16,2 €	46%	25%	30%
	Communication - RP	60	14,2 €	11,1 €	13,7 €	16,8 €	44%	23%	33%
	Technique	151	16,6 €	13,0 €	16,0 €	18,9 €	32%	25%	43%
Groupe 6	Administration - Production	59	13,7 €	10,1 €	12,4 €	14,2 €	45%	25%	31%
	Communication - RP	358	17,7 €	11,6 €	13,8 €	19,0 €	29%	23%	48%
	Technique	513	17,0 €	13,2 €	16,2 €	19,1 €	18%	20%	62%
Groupe 7	Administration - Production	48	16,9 €	11,7 €	14,5 €	17,9 €	23%	34%	43%
	Communication - RP	11	16,6 €	12,4 €	16,7 €	19,9 €	18%	18%	64%
	Technique	300	15,8 €	11,7 €	14,7 €	17,4 €	25%	22%	54%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		1 607	16,5 €	12,0 €	14,9 €	18,2 €	27%	23%	51%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 513 hommes en CDI de groupe 6 dans la filière technique. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 17,0 € pour une médiane de 16,2 €. 18 % de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI TAM hors artistes par fonction

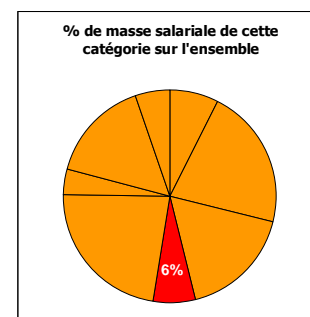
Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme TAM hors artistes en CDI.

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Attaché(e) aux relations avec le public	574	13,3 €	11,2 €	12,9 €	14,9 €	32%	33%	35%
Chargé(e) de production / diffusion	395	14,2 €	11,2 €	13,1 €	16,1 €	47%	25%	29%
Attaché(e) à l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles	355	20,2 €	11,2 €	14,4 €	24,2 €	35%	15%	50%
Attaché(e) (production, administration)	343	14,5 €	10,9 €	13,0 €	16,4 €	35%	26%	39%
Autres techniciens (nes) (*)	272	15,6 €	11,3 €	13,6 €	17,7 €	28%	23%	48%
Chargé(e) du secteur des relations avec le public	265	14,2 €	11,5 €	13,7 €	16,4 €	43%	27%	29%
Comptable	255	16,0 €	12,2 €	14,4 €	17,3 €	23%	28%	50%
Régisseur (euse) de scène, de plateau	213	17,3 €	13,0 €	16,4 €	19,5 €	22%	16%	62%
Secrétaire de direction	144	15,6 €	13,2 €	15,3 €	17,3 €	37%	32%	31%
Régisseur (euse) principal ou de site	142	15,8 €	13,1 €	15,7 €	17,9 €	33%	28%	39%

Lecture : Dans notre échantillon, nous dénombrons 255 comptables en CDI. Ces derniers (ères) ont un salaire brut horaire moyen de 16,0 € pour une médiane de 14,4 €. 23 % de ces comptables ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

() Les autres techniciens (nes) sont électriciens (nes), techniciens (nes) hydraulique / de structure, techniciens (nes) lumière, techniciens (nes) son, techniciens (nes) console, techniciens (nes) vidéo ...*

A2.3 -Etat des rémunérations des CDI employés-ouvriers hors artistes



	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Femmes	1 754	12,4 €	10,4 €	11,4 €	13,0 €	31% 40% 28%
Hommes	813	12,4 €	10,8 €	11,8 €	13,3 €	24% 38% 38%
Total	2 567	12,4 €	10,6 €	11,5 €	13,2 €	29% 40% 31%

Se reporter à la page 20 pour la définition des indicateurs.

Éléments à retenir

La filière « communication - relations publiques – action culturelle » réunit la moitié (50 %) des effectifs employés-ouvriers en CDI de notre échantillon. On dénombre ¼ des effectifs dans chacune des deux autres filières (24% dans la filière Administration-Production et 26% dans la filière Technique).

On compte 68 % de femmes et 32 % d'hommes.
30 % des salariés employés-ouvriers en CDI ont moins de 25 ans.

Nous retrouvons les rémunérations les plus proches des minima conventionnels chez les employés de nettoyage. Elles concernent le plus souvent les 45 ans et plus.

Correspondance nouvelle et ancienne nomenclatures des emplois :

nouvelle nomenclature	ancienne nomenclature
Groupe 8	EO 1
Groupe 9	EO 2 + EO 3

CDI employés-ouvriers hors artistes par type de structure

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Centres dramatiques nationaux et régionaux	284	12,3 €	10,7 €	11,5 €	13,1 €	19% 50% 30%
Centres chorégraphiques nationaux	39	13,7 €	13,3 €	13,3 €	13,3 €	10% 14% 76%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	57	11,6 €	10,3 €	11,3 €	12,2 €	39% 48% 13%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	6	14,8 €	10,6 €	13,5 €	15,2 €	33% 33% 33%
Scènes nationales	606	12,5 €	10,9 €	11,8 €	13,4 €	13% 50% 37%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	9	10,5 €	9,5 €	9,8 €	11,3 €	80% 20%
Scènes conventionnées	198	11,7 €	10,4 €	11,0 €	12,6 €	25% 50% 25%
Orchestres permanents	23	16,4 €	12,2 €	13,8 €	17,5 €	13% 30% 57%
Opéras	90	15,9 €	12,6 €	15,0 €	18,2 €	20% 17% 63%
Théâtres de ville	373	12,0 €	10,6 €	11,5 €	12,5 €	29% 41% 29%
Compagnies	224	11,9 €	9,4 €	10,4 €	12,2 €	56% 27% 17%
Festivals	95	12,2 €	10,3 €	11,2 €	13,3 €	46% 27% 26%
Ensembles musicaux	26	21,8 €	10,5 €	12,7 €	26,8 €	44% 17% 39%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	13	12,2 €	9,4 €	11,7 €	13,5 €	40% 40% 20%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	9	12,8 €	11,5 €	12,1 €	14,2 €	22% 56% 22%
Autres lieux de production / diffusion	390	12,1 €	10,3 €	11,3 €	12,8 €	34% 37% 29%
Autres types de structures	82	11,3 €	9,9 €	10,0 €	12,8 €	59% 22% 20%
Type de structure non renseigné	58	12,4 €	9,4 €	10,9 €	12,3 €	51% 31% 18%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	2 567	12,4 €	10,6 €	11,5 €	13,2 €	29% 40% 31%

Lecture : Nous avons pu étudier 373 employés-ouvriers en CDI hors artistes déclarés par des théâtres de ville. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 12,0 € pour une médiane de 11,5 €. 29 % de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI employés-ouvriers hors artistes par genre

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 8	Femmes	367	13,6 €	11,0 €	12,5 €	14,7 €	32% 30% 38%
	Hommes	116	13,5 €	11,0 €	12,8 €	15,0 €	26% 29% 45%
Groupe 9	Femmes	1 389	12,1 €	10,4 €	11,2 €	12,6 €	31% 43% 26%
	Hommes	699	12,2 €	10,7 €	11,6 €	13,3 €	24% 40% 36%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		2 567	12,4 €	10,6 €	11,5 €	13,2 €	29% 40% 31%

Lecture : 1 389 femmes en CDI relevant du groupe 9 ont été identifiées dans notre échantillon. 31 % ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel. Leur salaire brut horaire moyen s'élève à 12,1 € pour une médiane à 11,2 €.

CDI employés-ouvriers hors artistes par classes d'âges

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	760	11,5 €	10,6 €	11,1 €	12,0 €	11% 58% 31%
De 25 à 29 ans	368	11,9 €	10,3 €	11,4 €	13,0 €	26% 38% 36%
De 30 à 34 ans	288	12,4 €	10,0 €	11,6 €	13,5 €	33% 34% 34%
De 35 à 39 ans	245	12,4 €	10,6 €	11,9 €	13,6 €	34% 35% 31%
De 40 à 44 ans	249	13,0 €	10,9 €	12,2 €	14,2 €	36% 32% 33%
De 45 à 49 ans	233	13,1 €	10,7 €	12,0 €	14,1 €	47% 26% 26%
De 50 à 54 ans	221	12,9 €	10,6 €	12,1 €	14,3 €	50% 24% 26%
De 55 à 59 ans	138	13,8 €	10,4 €	12,2 €	14,5 €	52% 26% 22%
60 ans et plus	65	18,7 €	11,2 €	13,7 €	19,6 €	41% 20% 39%
TOTAL	2 567	12,4 €	10,6 €	11,5 €	13,2 €	29% 40% 31%

Lecture : Le salaire brut horaire moyen des 35-39 ans est de 12,4 € et la médiane de 11,9 €. 34 % de ces 245 employés-ouvriers ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI employés-ouvriers hors artistes par classe d'âges et genre



		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	Femmes	500	11,4 €	10,5 €	11,0 €	11,8 €	11% 62% 27%
	Hommes	260	11,8 €	10,8 €	11,2 €	12,5 €	9% 51% 40%
De 25 à 29 ans	Femmes	238	11,8 €	10,2 €	11,2 €	12,6 €	28% 40% 32%
	Hommes	130	11,9 €	10,5 €	11,8 €	13,3 €	22% 35% 43%
De 30 à 34 ans	Femmes	189	12,5 €	10,0 €	11,7 €	13,9 €	33% 34% 33%
	Hommes	99	12,3 €	10,0 €	11,3 €	13,4 €	31% 33% 36%
De 35 à 39 ans	Femmes	162	12,1 €	10,4 €	11,6 €	13,3 €	39% 33% 28%
	Hommes	83	13,0 €	10,9 €	12,0 €	14,1 €	26% 38% 37%
De 40 à 44 ans	Femmes	181	12,8 €	10,7 €	12,1 €	14,0 €	38% 31% 31%
	Hommes	68	13,6 €	11,2 €	12,7 €	14,6 €	31% 32% 37%
De 45 à 49 ans	Femmes	171	13,1 €	10,7 €	11,9 €	14,0 €	49% 25% 26%
	Hommes	62	13,1 €	10,8 €	12,6 €	14,4 €	41% 30% 29%
De 50 à 54 ans	Femmes	158	12,9 €	10,7 €	12,0 €	14,2 €	51% 25% 24%
	Hommes	63	13,1 €	10,6 €	12,8 €	14,8 €	46% 20% 34%
De 55 à 59 ans	Femmes	106	13,9 €	10,1 €	12,1 €	14,4 €	53% 25% 22%
	Hommes	32	13,6 €	10,6 €	12,7 €	14,5 €	47% 29% 24%
60 ans et plus	Femmes	49	19,6 €	11,3 €	13,8 €	19,6 €	39% 22% 39%
	Hommes	16	14,9 €	11,0 €	13,0 €	20,1 €	50% 13% 38%
TOTAL		2 567	12,4 €	10,6 €	11,5 €	13,2 €	29% 40% 31%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 99 hommes de 30 à 34 ans. Leur salaire brut horaire moyen est de 12,3 € pour une médiane de 11,3 €. 31 % d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI employés-ouvriers hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 8	Administration - Production	261	13,1 €	10,5 €	12,1 €	14,0 €	37% 32% 30%
	Communication - RP	88	13,1 €	11,7 €	12,8 €	14,1 €	21% 31% 48%
	Technique	134	14,5 €	11,5 €	13,1 €	16,1 €	25% 25% 49%
Groupe 9	Administration - Production	368	12,4 €	10,2 €	11,7 €	13,5 €	34% 33% 33%
	Communication - RP	1 191	11,9 €	10,7 €	11,2 €	12,3 €	18% 53% 29%
	Technique	536	12,8 €	10,1 €	11,5 €	13,3 €	49% 23% 28%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		2 567	12,4 €	10,6 €	11,5 €	13,2 €	29% 40% 31%

Lecture : Dans notre échantillon, nous identifions 368 employés-ouvriers en CDI de groupe 9 dans la filière administration - production. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 12,4 € pour une médiane de 11,7 €. 34 % de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI employés-ouvriers hors artistes par filière d'emploi et genre



Femmes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 8	Administration - Production	254	13,2 €	10,5 €	12,1 €	14,1 €	37% 33% 30%
	Communication - RP	67	13,1 €	11,5 €	12,8 €	14,1 €	24% 29% 48%
	Technique	46	15,5 €	11,8 €	13,3 €	18,2 €	22% 21% 57%
Groupe 9	Administration - Production	293	12,5 €	10,0 €	11,7 €	13,7 €	36% 30% 34%
	Communication - RP	795	11,8 €	10,6 €	11,1 €	12,2 €	19% 55% 26%
	Technique	307	12,8 €	10,0 €	11,0 €	12,8 €	59% 24% 17%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		1 754	12,4 €	10,4 €	11,4 €	13,0 €	31% 40% 28%

Lecture : Dans notre échantillon, nous identifions 293 femmes employés-ouvriers en CDI de groupe 9 dans la filière administration - production. Ces dernières ont un salaire brut horaire moyen de 12,5 € pour une médiane de 11,7 €. 36 % de ces salariées ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Hommes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 8	Administration - Production	7	11,8 €	9,8 €	10,9 €	13,9 €	43% 14% 43%
	Communication - RP	21	12,8 €	11,7 €	13,2 €	14,3 €	13% 39% 48%
	Technique	88	13,8 €	11,0 €	12,8 €	15,5 €	27% 28% 44%
Groupe 9	Administration - Production	75	11,9 €	10,7 €	11,3 €	12,9 €	26% 45% 29%
	Communication - RP	396	12,0 €	10,8 €	11,3 €	12,8 €	15% 49% 35%
	Technique	229	12,7 €	10,4 €	12,6 €	13,3 €	37% 22% 41%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		813	12,4 €	10,8 €	11,8 €	13,3 €	24% 38% 38%

Lecture : Dans notre échantillon, nous identifions 75 hommes employés-ouvriers en CDI de groupe 9 dans la filière administration - production. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 11,9 € pour une médiane de 11,3 €. 26 % de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDI employés-ouvriers hors artistes par fonction

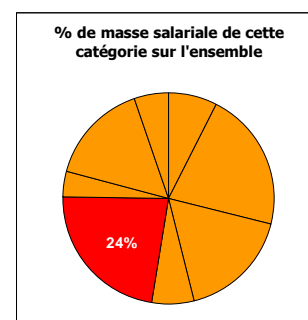
Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme employés-ouvriers hors artistes en CDI.

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Hôte (esse) d'accueil	616	11,9 €	10,6 €	11,3 €	12,5 €	18% 53% 30%
Employé(e) de nettoyage	298	11,6 €	9,9 €	11,0 €	12,6 €	62% 28% 10%
Hôte (esse) de salle	244	11,6 €	10,9 €	11,0 €	11,8 €	11% 65% 23%
Secrétaire	216	13,2 €	10,7 €	12,3 €	14,4 €	34% 32% 34%
Employé(e) de bureau	175	12,3 €	9,3 €	11,3 €	13,6 €	41% 28% 32%
Employé(e) de bar	151	11,5 €	9,9 €	10,9 €	12,1 €	36% 38% 26%
Contrôleur (euse)	148	12,8 €	10,9 €	12,0 €	14,1 €	3% 49% 48%
Employé(e) polyvalent	129	14,7 €	10,9 €	13,3 €	13,3 €	28% 17% 55%
Caissier (ère) - hôte (esse) d'accueil	95	13,0 €	11,4 €	12,7 €	14,1 €	24% 31% 45%
Gardien (ne)	95	12,7 €	9,9 €	11,5 €	13,9 €	47% 22% 31%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 244 hôtes (esses) de salle en CDI. Ces derniers (ères) ont un salaire brut horaire moyen de 11,6 € pour une médiane de 11,0 €. 11 % des hôtes (esses) de salle ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

B / les CDD (dont CDD d'usage)

B1- Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) des emplois artistiques



	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Femmes	12 544	28 305	21,1 €	13,0 €	17,8 €	24,7 €
Hommes	22 484	47 251	22,2 €	13,6 €	18,4 €	25,5 €
Total	35 028	75 556	21,7 €	13,3 €	18,2 €	25,2 €

Se reporter à la page 20 pour la définition des indicateurs.

Éléments à retenir

43% des périodes déclarées pour des artistes salariés en CDD (dont CDDU) concernent des artistes musiciens.

64 % des artistes en CDD sont des hommes.

60% des artistes en CDD ont moins de 40 ans.

Rappels :

1. Comme dans les précédents rapports de branche, la mesure des écarts aux minima reste impossible pour les artistes (voir page 11).
2. Nous ne disposons pas explicitement de la notion de CDDU dans les DADS-U (voir page 9).

CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par type de structure

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Centres dramatiques nationaux et régionaux	1 424	5 628	22,3 €	15,0 €	20,0 €	30,0 €
Centres chorégraphiques nationaux	532	858	26,5 €	16,2 €	21,9 €	30,0 €
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	3 113	3 638	18,1 €	12,6 €	14,9 €	21,1 €
Centres nationaux et régionaux de création musicale	226	243	33,0 €	17,5 €	27,5 €	42,1 €
Scènes nationales	1 901	3 796	24,8 €	15,2 €	20,8 €	28,6 €
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	245	298	25,3 €	17,0 €	21,1 €	28,6 €
Scènes conventionnées	1 010	1 816	21,4 €	10,8 €	17,0 €	27,4 €
Orchestres permanents	1 332	2 437	21,6 €	12,5 €	18,7 €	22,7 €
Opéras	1 476	2 207	21,1 €	10,0 €	14,9 €	24,2 €
Théâtres de ville	1 278	1 933	24,2 €	12,9 €	19,7 €	28,6 €
Compagnies	13 592	24 437	20,5 €	13,2 €	17,7 €	24,0 €
Festivals	4 302	5 154	26,2 €	14,8 €	21,1 €	29,0 €
Ensembles musicaux	4 384	7 080	23,1 €	14,4 €	19,4 €	25,7 €
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	2 257	2 605	19,2 €	12,6 €	15,6 €	21,9 €
Autres musiques (diffuseur, producteur)	679	1 299	22,1 €	12,8 €	18,3 €	26,7 €
Autres lieux de production / diffusion	4 223	6 164	20,5 €	12,5 €	17,0 €	23,8 €
Autres types de structures	254	371	22,8 €	16,1 €	20,8 €	25,0 €
Type de structure non renseigné	4 210	5 592	21,6 €	13,3 €	17,7 €	23,8 €
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	35 028	75 556	21,7 €	13,3 €	18,2 €	25,2 €

Lecture : Les 1 901 artistes en CDD ou CDDU identifiés dans les scènes nationales ont un salaire brut horaire moyen de 24,8 € pour une médiane de 20,8 €.

CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par fonction et genre



	Femmes						Hommes					
	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Artiste musicien	4 125	7 501	21,8 €	13,5 €	18,5 €	24,3 €	13 684	24 893	22,0 €	14,1 €	18,4 €	24,7 €
Artiste dramatique	4 607	9 059	19,3 €	12,5 €	16,5 €	22,5 €	5 188	10 344	20,3 €	12,5 €	17,1 €	23,6 €
Artiste chorégraphique	1 880	3 628	20,1 €	12,4 €	16,1 €	23,2 €	1 529	3 043	20,5 €	12,3 €	16,3 €	23,6 €
Artiste lyrique	884	1 310	27,2 €	14,8 €	20,0 €	31,3 €	846	1 310	29,3 €	15,2 €	21,4 €	33,8 €
Artiste lyrique des chœurs	454	779	16,4 €	10,7 €	14,3 €	18,9 €	409	779	17,7 €	10,7 €	15,8 €	20,4 €
Artiste de cirque	257	408	20,6 €	13,7 €	18,6 €	24,7 €	496	726	22,8 €	13,7 €	20,1 €	27,4 €
Autres artistes (*)	578	1 224	21,2 €	10,9 €	16,1 €	29,7 €	931	1 660	21,6 €	9,9 €	15,0 €	26,6 €
Directeur (trice) artistique	8	9	22,1 €	12,0 €	17,7 €	28,9 €	16	21	28,6 €	16,6 €	27,7 €	31,8 €
Metteur (teuse) en scène	1 096	3 266	23,7 €	17,0 €	20,4 €	30,3 €	1 238	3 327	26,0 €	17,0 €	24,3 €	32,0 €

Lecture : Nous dénombrons dans notre échantillon 1 096 metteuses en scène et 1 238 metteurs en scène en CDD ou CDDU. Le salaire brut horaire moyen des metteuses en scènes est de 23,7 € pour une médiane de 20,4 €. Pour les hommes la moyenne est de 26,0 € et la médiane de 24,3 €.

() Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.*

CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par fonction et type de structure

		Artiste musicien	Artiste dramatique	Artiste chorégraphique	Artiste lyrique	Artiste lyrique des chœurs	Artiste de cirque	Autres artistes ⁽¹⁾	Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène	Autres fonctions ⁽²⁾	Total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	Effectif	135	861	62	18	0	5	42	0	310	118	1 424
	% MSA	5%	72%	1%	1%	0%	0%	3%	0%	13%	6%	100%
Centres chorégraphiques nationaux	Effectif	63	3	431	1	0	1	22	0	2	14	532
	% MSA	5%	1%	89%	0%	0%	0%	2%	0%	0%	3%	100%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	Effectif	3 037	38	13	10	0	2	13	0	3	1	3 113
	% MSA	96%	1%	0%	1%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	100%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	Effectif	189	7	9	7	0	0	11	0	0	4	226
	% MSA	75%	7%	2%	3%	0%	0%	1%	0%	0%	12%	100%
Scènes nationales	Effectif	824	415	247	74	42	12	94	0	172	89	1 901
	% MSA	27%	26%	9%	13%	3%	1%	2%	0%	12%	7%	100%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	Effectif	37	80	58	2	0	43	13	1	10	8	245
	% MSA	6%	60%	11%	0%	0%	6%	5%	0%	6%	6%	100%
Scènes conventionnées	Effectif	443	309	99	21	0	19	40	2	68	39	1 010
	% MSA	22%	45%	13%	1%	0%	0%	2%	0%	11%	5%	100%
Orchestres permanents	Effectif	1 180	4	0	75	30	0	3	1	4	39	1 332
	% MSA	81%	0%	0%	4%	3%	0%	0%	4%	0%	8%	100%
Opéras	Effectif	488	36	91	253	362	8	176	0	29	111	1 476
	% MSA	26%	2%	3%	25%	26%	0%	5%	0%	4%	11%	100%
Théâtres de ville	Effectif	379	484	53	170	0	27	69	1	104	37	1 278
	% MSA	10%	55%	3%	15%	0%	0%	2%	1%	10%	4%	100%
Compagnies	Effectif	3 527	6 703	1 898	280	17	464	451	8	1 491	521	13 592
	% MSA	12%	47%	14%	1%	0%	3%	1%	0%	17%	4%	100%
Festivals	Effectif	3 318	301	201	90	53	73	216	3	29	68	4 302
	% MSA	65%	9%	5%	3%	1%	1%	4%	2%	2%	8%	100%
Ensembles musicaux	Effectif	3 241	112	61	735	336	2	25	1	19	110	4 384
	% MSA	66%	1%	1%	20%	6%	0%	0%	0%	0%	5%	100%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	Effectif	2 048	72	46	13	13	5	58	0	7	14	2 257
	% MSA	91%	2%	2%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	1%	100%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	Effectif	576	24	9	31	0	3	15	0	19	10	679
	% MSA	82%	3%	1%	4%	0%	1%	2%	0%	3%	4%	100%
Autres lieux de production / diffusion	Effectif	2 031	1 138	500	121	54	132	189	5	166	108	4 233
	% MSA	23%	32%	10%	6%	1%	5%	8%	0%	9%	6%	100%
Autres types de structures	Effectif	85	102	34	8	0	9	4	0	7	9	254
	% MSA	15%	58%	6%	8%	0%	0%	2%	0%	8%	3%	100%
Type de structure non renseigné	Effectif	2 461	899	443	183	56	43	87	2	147	76	4 210
	% MSA	42%	30%	11%	3%	0%	1%	1%	0%	7%	3%	100%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	Effectif	17 809	9 795	3 409	1 730	863	753	1 509	24	2 334	1 300	35 028
	% MSA	29%	33%	10%	6%	2%	2%	2%	0%	10%	5%	100%

Lecture : Les festivals de notre échantillon ont salarié 3 318 artistes musiciens en CDD ou CDDU en 2011. Les artistes musiciens représentent 65 % de l'ensemble de la masse salariale des artistes des festivals.

(1) Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.

(2) Les autres fonctions englobent notamment les chefs de chœur, les chefs de chant, les chefs d'orchestre, les maîtres de ballet ...

MSA = masse salariale artistique

CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par classe d'âges

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Moins de 25 ans	3 331	5 214	18,4 €	11,3 €	14,8 €	21,1 €
De 25 à 29 ans	5 407	10 847	19,6 €	12,2 €	16,0 €	21,9 €
De 30 à 34 ans	6 468	13 963	20,3 €	12,7 €	17,1 €	22,9 €
De 35 à 39 ans	5 776	13 390	21,7 €	13,8 €	18,4 €	25,1 €
De 40 à 44 ans	4 395	10 133	22,5 €	14,2 €	19,3 €	26,4 €
De 45 à 49 ans	3 813	9 043	23,6 €	14,8 €	20,1 €	27,5 €
De 50 à 54 ans	2 795	6 577	24,3 €	15,1 €	21,3 €	28,6 €
De 55 à 59 ans	1 495	3 525	24,7 €	15,3 €	21,4 €	28,8 €
60 ans et plus	1 260	2 219	27,3 €	14,8 €	21,4 €	32,6 €
Age non renseigné	288	645	16,6 €	7,1 €	12,5 €	19,8 €
TOTAL	35 028	75 556	21,7 €	13,3 €	18,2 €	25,2 €

Lecture : Les 4 395 artistes en CDD ou CDDU âgés de 40 à 44 ans ont un salaire brut horaire moyen de 22,5 € pour une médiane de 19,3 €.

CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par classe d'âges et genre



		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Moins de 25 ans	Femmes	1 270	1 997	18,0 €	11,1 €	14,6 €	20,8 €
	Hommes	2 061	3 217	18,6 €	11,4 €	14,9 €	21,1 €
De 25 à 29 ans	Femmes	2 161	4 468	19,6 €	12,1 €	16,2 €	21,8 €
	Hommes	3 246	6 379	19,6 €	12,3 €	15,7 €	22,0 €
De 30 à 34 ans	Femmes	2 364	5 396	19,8 €	12,7 €	17,1 €	22,5 €
	Hommes	4 104	8 567	20,6 €	12,7 €	17,1 €	23,2 €
De 35 à 39 ans	Femmes	2 032	5 046	21,5 €	13,5 €	18,3 €	25,0 €
	Hommes	3 744	8 344	21,8 €	13,9 €	18,4 €	25,1 €
De 40 à 44 ans	Femmes	1 570	3 721	21,8 €	13,7 €	18,4 €	25,9 €
	Hommes	2 825	6 412	23,0 €	14,5 €	19,8 €	26,7 €
De 45 à 49 ans	Femmes	1 305	3 483	22,7 €	14,3 €	19,0 €	27,0 €
	Hommes	2 508	5 560	24,2 €	15,2 €	20,8 €	27,7 €
De 50 à 54 ans	Femmes	916	2 305	22,9 €	14,6 €	20,2 €	27,5 €
	Hommes	1 879	4 272	25,1 €	15,4 €	21,4 €	29,3 €
De 55 à 59 ans	Femmes	427	1 156	23,7 €	15,0 €	20,0 €	28,0 €
	Hommes	1 068	2 369	25,3 €	15,4 €	21,7 €	29,6 €
60 ans et plus	Femmes	353	585	25,7 €	14,3 €	21,4 €	29,7 €
	Hommes	907	1 634	27,9 €	15,0 €	21,4 €	33,2 €
Age non renseigné		288	645	16,6 €	7,1 €	12,5 €	19,8 €
TOTAL		35 028	75 556	21,7 €	13,3 €	18,2 €	25,2 €

Lecture : Les 3 744 hommes artistes en CDD ou CDDU âgés entre 35 et 39 ans ont, pour 2011, un salaire brut horaire moyen de 21,8 € pour une médiane de 18,4 €.

CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par fonction et tranche d'heures déclarées

Ce tableau donne des indications sur la durée des périodes d'engagement par catégorie artistique.

La tranche d'heures correspond au nombre d'heures déclarées par périodes d'activités par l'employeur.

	Nombre de périodes	Répartition par tranche d'heures				
		Moins de 12h	De 12h à 48h	De plus de 48h à 100h	De plus de 100h à 500h	Plus de 500h
Artiste musicien	32 394	37%	42%	10%	10%	1%
Artiste dramatique	19 403	19%	42%	13%	23%	3%
Artiste chorégraphique	6 671	21%	45%	12%	19%	3%
Artiste lyrique	2 620	18%	39%	16%	26%	1%
Artiste lyrique des chœurs	1 558	10%	49%	17%	22%	2%
Artiste de cirque	1 134	29%	42%	10%	16%	2%
Autres artistes (*)	2 884	41%	36%	11%	11%	1%
Directeur (trice) artistique	30	3%	23%	10%	47%	17%
Metteur (teuse) en scène	6 593	43%	31%	10%	14%	3%

Lecture : Parmi les 19 403 périodes d'activité déclarées pour des artistes dramatiques en CDD ou CDDU, 19% des ces périodes d'engagement sont des périodes de moins de 12 heures.

() Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.*

CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par fonction, genre et tranche d'heures déclarées

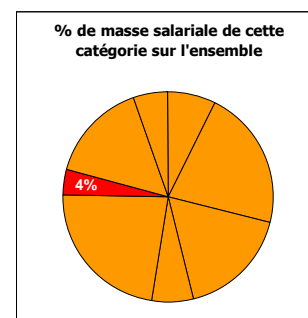
	Femmes						Hommes					
	Nombre de périodes	Répartition par tranche d'heures					Nombre de périodes	Répartition par tranche d'heures				
		Moins de 12h	De 12h à 48h	De plus de 48h à 100h	De plus de 100h à 500h	Plus de 500h		Moins de 12h	De 12h à 48h	De plus de 48h à 100h	De plus de 100h à 500h	Plus de 500h
Artiste musicien	7 501	27%	46%	13%	13%	1%	24 893	40%	41%	9%	10%	1%
Artiste dramatique	9 059	20%	42%	13%	22%	2%	10 344	18%	41%	13%	24%	3%
Artiste chorégraphique	3 628	22%	44%	13%	18%	3%	3 043	20%	46%	12%	19%	3%
Artiste lyrique	1 310	18%	40%	14%	26%	2%	1 310	18%	37%	17%	26%	1%
Artiste lyrique des chœurs	779	12%	52%	16%	19%	2%	779	9%	45%	19%	25%	2%
Artiste de cirque	408	29%	41%	11%	18%	2%	726	28%	43%	10%	16%	3%
Autres artistes (*)	1 224	48%	35%	9%	8%	1%	1 660	36%	37%	13%	13%	1%
Directeur (trice) artistique	9	11%	22%	22%	33%	11%	21	0%	24%	5%	52%	19%
Metteur (teuse) en scène	3 266	49%	28%	8%	13%	2%	3 327	36%	34%	11%	15%	3%

Lecture : Parmi les 9 059 périodes d'activité déclarées pour des femmes artistes dramatiques en CDD ou CDDU, 20% des ces périodes d'engagement sont des périodes de moins de 12 heures. Pour les hommes cette part est de 18%.

() Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.*

B2 - Pour les CDD (dont CDDU) des emplois autres qu'artistes

B2.1 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) cadres hors artistes



	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Femmes	1 027	1 986	22,4 €	15,1 €	20,0 €	28,6 €	35%	15%	50%
Hommes	1 862	4 152	23,5 €	17,1 €	21,5 €	28,3 €	24%	19%	57%
Total	2 889	6 138	23,1 €	16,6 €	21,4 €	28,5 €	28%	18%	55%

Se reporter à la page 20 pour la définition des indicateurs.

Éléments à retenir

Les CDD (dont CDDU) cadres hors artistes sont à 68 % dans la filière technique. 38 % sont déclarés par des compagnies.

64 % CDD (dont CDDU) cadres hors artistes sont des hommes.

Rappelons que nous ne disposons pas explicitement de la notion de CDDU dans les DADS-U (voir page 9).

Correspondance nouvelle et ancienne nomenclatures des emplois :

nouvelle nomenclature	ancienne nomenclature
Groupe 1	Cadre 1
Groupe 2	Cadre 2
Groupe 3	Cadre 3
Groupe 4	Cadre 4

CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par type de structure

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaires brut horaire moyen	Salaires brut horaire 1 ^{er} quartile	Salaires brut horaire médian	Salaires brut horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Centres dramatiques nationaux et régionaux	214	753	20,8 €	16,4 €	18,9 €	25,0 €	29% 29% 42%
Centres chorégraphiques nationaux	37	46	30,6 €	19,5 €	26,0 €	33,0 €	7% 13% 80%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	82	161	24,9 €	23,7 €	24,4 €	25,4 €	7% 91%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	12	19	31,0 €	24,6 €	29,5 €	43,3 €	5% 89%
Scènes nationales	200	538	21,1 €	16,3 €	19,2 €	25,0 €	39% 17% 44%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	43	58	22,3 €	16,2 €	20,4 €	24,9 €	16% 34% 50%
Scènes conventionnées	73	137	20,7 €	14,8 €	18,5 €	21,8 €	42% 28% 29%
Orchestres permanents	6	8	51,2 €	31,3 €	54,7 €	65,0 €	100%
Opéras	51	58	27,1 €	17,4 €	22,4 €	34,5 €	21% 12% 67%
Théâtres de ville	96	211	20,0 €	16,1 €	17,4 €	22,5 €	41% 26% 34%
Compagnies	1 265	2 040	23,4 €	16,2 €	22,1 €	28,8 €	28% 16% 56%
Festivals	374	524	21,8 €	14,0 €	20,9 €	28,9 €	31% 13% 56%
Ensembles musicaux	57	68	21,1 €	13,8 €	18,6 €	27,8 €	38% 19% 43%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	54	56	22,6 €	15,0 €	19,0 €	28,3 €	32% 21% 46%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	28	32	20,4 €	16,1 €	18,8 €	27,3 €	31% 25% 44%
Autres lieux de production / diffusion	408	803	26,8 €	17,9 €	25,0 €	34,0 €	20% 13% 68%
Autres types de structures	79	237	22,4 €	19,4 €	20,5 €	21,7 €	9% 27% 65%
Type de structure non renseigné	250	389	23,8 €	16,9 €	22,3 €	28,0 €	29% 13% 58%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	2 889	6 138	23,1 €	16,6 €	21,4 €	28,5 €	28% 18% 55%

Lecture : Les compagnies de notre échantillon ont salarié en 2011 1 265 cadres en CDD (dont CDDU) hors artistes. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 23,4 € pour une médiane de 22,1 €. 28 % d'entre eux ont un salaire supérieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par genre

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaires brut horaire moyen	Salaires brut horaire 1 ^{er} quartile	Salaires brut horaire médian	Salaires brut horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Femmes	6	33,5 €	23,9 €	30,7 €	35,3 €	50% 50%
	Hommes	14	31,2 €	20,4 €	27,9 €	30,4 €	50% 29% 21%
Groupe 2	Femmes	85	19,0 €	11,0 €	16,0 €	23,1 €	62% 14% 24%
	Hommes	46	21,4 €	11,8 €	20,8 €	28,6 €	49% 13% 38%
Groupe 3	Femmes	198	23,4 €	16,8 €	20,1 €	28,6 €	38% 17% 45%
	Hommes	334	25,6 €	17,9 €	22,9 €	31,3 €	26% 22% 53%
Groupe 4	Femmes	771	22,4 €	15,0 €	20,3 €	28,6 €	32% 15% 53%
	Hommes	1 562	23,0 €	17,0 €	21,4 €	27,9 €	23% 18% 59%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	2 889	6 138	23,1 €	16,6 €	21,4 €	28,5 €	28% 18% 55%


Lecture : Nous dénombrons 771 femmes groupe 4 hors artistes en CDD (dont CDDU) dans notre échantillon. Leur salaire brut horaire moyen est de 22,4 € pour une médiane de 20,3 €. 32 % d'entre elles perçoivent un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par classe d'âges

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaires brut horaire moyen	Salaires brut horaire 1 ^{er} quartile	Salaires brut horaire médian	Salaires brut horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	102	130	14,7 €	10,9 €	12,7 €	15,0 €	73% 12% 15%
De 25 à 29 ans	300	485	18,4 €	13,2 €	16,6 €	23,1 €	44% 12% 44%
De 30 à 34 ans	440	892	21,3 €	16,3 €	19,4 €	25,3 €	24% 24% 52%
De 35 à 39 ans	549	1 171	21,9 €	15,9 €	21,3 €	27,5 €	27% 14% 59%
De 40 à 44 ans	513	1 151	23,7 €	17,0 €	21,7 €	28,6 €	26% 19% 55%
De 45 à 49 ans	399	1 028	25,8 €	18,8 €	24,1 €	31,3 €	22% 17% 61%
De 50 à 54 ans	323	732	24,4 €	17,9 €	21,7 €	28,6 €	26% 22% 52%
De 55 à 59 ans	187	411	27,4 €	20,6 €	26,5 €	31,1 €	21% 15% 65%
60 ans et plus	76	138	25,8 €	16,9 €	24,2 €	30,5 €	33% 14% 53%
TOTAL	2 889	6 138	23,1 €	16,6 €	21,4 €	28,5 €	28% 18% 55%

Lecture : Les 40-44 ans ont un salaire brut horaire moyen de 23,7 € en 2011 pour une médiane de 21,7 €. Au nombre de 513, ils sont 26 % à avoir un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel en 2011.

CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par classe d'âges et genre



		Effectifs	Nombre de périodes	Salaires brut horaire moyen	Salaires brut horaire 1 ^{er} quartile	Salaires brut horaire médian	Salaires brut horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	Femmes	67	82	14,4 €	9,5 €	11,8 €	14,4 €	80% 7% 12%
	Hommes	35	48	15,2 €	12,5 €	14,6 €	16,9 €	60% 19% 21%
De 25 à 29 ans	Femmes	163	265	17,4 €	12,9 €	15,8 €	20,9 €	51% 14% 35%
	Hommes	137	220	19,6 €	14,3 €	18,9 €	24,9 €	36% 9% 55%
De 30 à 34 ans	Femmes	171	290	21,1 €	15,4 €	19,0 €	25,6 €	36% 16% 48%
	Hommes	269	602	21,4 €	16,5 €	19,4 €	25,0 €	18% 27% 54%
De 35 à 39 ans	Femmes	196	399	21,7 €	15,0 €	20,7 €	28,3 €	31% 16% 53%
	Hommes	353	772	22,1 €	16,5 €	21,4 €	27,4 €	26% 12% 62%
De 40 à 44 ans	Femmes	156	322	25,0 €	17,2 €	23,0 €	31,3 €	25% 20% 56%
	Hommes	357	829	23,2 €	17,0 €	21,3 €	27,7 €	26% 19% 55%
De 45 à 49 ans	Femmes	110	291	25,0 €	17,6 €	23,9 €	30,7 €	29% 13% 58%
	Hommes	289	737	26,1 €	19,0 €	24,3 €	31,3 €	20% 18% 62%
De 50 à 54 ans	Femmes	88	197	24,8 €	17,1 €	21,7 €	28,9 €	31% 15% 54%
	Hommes	235	535	24,3 €	18,0 €	21,7 €	28,6 €	24% 25% 51%
De 55 à 59 ans	Femmes	59	111	26,8 €	18,1 €	24,7 €	36,3 €	28% 13% 59%
	Hommes	128	300	27,6 €	21,0 €	27,1 €	29,9 €	18% 15% 67%
60 ans et plus	Femmes	17	29	24,8 €	16,1 €	22,6 €	31,5 €	45% 14% 41%
	Hommes	59	109	26,1 €	17,1 €	24,3 €	30,3 €	30% 14% 56%
TOTAL		2 889	6 138	23,1 €	16,6 €	21,4 €	28,5 €	28% 18% 55%

Lecture : Dans notre échantillon, nous pouvons compter 353 hommes âgés de 35 à 39 ans, leur salaire brut horaire moyen est de 22,1 € pour une médiane de 21,4 €. 26 % de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Administration - Production	20	20	31,9 €	20,6 €	28,0 €	34,5 €	50% 20% 30%
Groupe 2	Administration - Production	131	192	19,8 €	11,8 €	16,5 €	25,1 €	58% 14% 29%
Groupe 3	Administration - Production	127	239	28,3 €	19,9 €	28,2 €	34,4 €	21% 15% 64%
	Communication - RP	8	9	36,9 €	22,3 €	23,9 €	24,3 €	22% 22% 56%
	Technique	397	870	23,8 €	17,1 €	21,4 €	28,0 €	32% 21% 46%
Groupe 4	Administration - Production	625	1 210	24,7 €	16,0 €	24,5 €	30,5 €	27% 11% 61%
	Communication - RP	59	102	29,3 €	18,0 €	20,9 €	36,3 €	24% 17% 60%
	Technique	1 666	3 496	22,0 €	16,6 €	20,6 €	26,4 €	25% 19% 56%
TOTAL (effectifs dédoublés)		2 889	6 138	23,1 €	16,6 €	21,4 €	28,5 €	28% 18% 55%

Lecture : 397 cadres de groupe 3 de la filière technique sont présents dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 23,8 € pour une médiane de 21,4 €. 32 % d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par filière d'emploi et genre



Femmes		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Administration - Production	6	6	33,5 €	23,9 €	30,7 €	35,3 €	50% 50%
Groupe 2	Administration - Production	85	129	19,0 €	11,0 €	16,0 €	23,1 €	62% 14% 24%
Groupe 3	Administration - Production	60	93	29,1 €	19,0 €	27,2 €	34,5 €	25% 5% 70%
	Communication - RP	5	6	32,7 €	23,3 €	24,0 €	24,3 €	17% 33% 50%
	Technique	133	272	21,2 €	16,3 €	18,9 €	26,0 €	43% 21% 37%
Groupe 4	Administration - Production	429	853	23,7 €	15,4 €	22,6 €	29,5 €	30% 13% 58%
	Communication - RP	43	77	26,0 €	17,1 €	20,6 €	31,4 €	26% 19% 55%
	Technique	302	550	19,9 €	14,7 €	18,7 €	24,1 €	37% 18% 46%
TOTAL (effectifs dédoublés)		1 027	1 986	22,4 €	15,1 €	20,0 €	28,6 €	35% 15% 50%

Lecture : 133 femmes cadres de groupe 3 de la filière technique sont présents dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 21,2 € pour une médiane de 18,9 €. 43 % d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Hommes		Effectifs	Nombre de périodes	Salaires brut horaire moyen	Salaires brut horaire 1 ^{er} quartile	Salaires brut horaire médian	Salaires brut horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Administration - Production	14	14	31,2 €	20,4 €	27,9 €	30,4 €	50% 29% 21%
Groupe 2	Administration - Production	46	63	21,4 €	11,8 €	20,8 €	28,6 €	49% 13% 38%
Groupe 3	Administration - Production	67	146	27,8 €	20,0 €	28,5 €	31,4 €	18% 21% 60%
	Communication - RP	3	3	s	s	s	s	33% 67%
Groupe 4	Technique	264	598	25,0 €	17,9 €	21,5 €	29,3 €	27% 22% 51%
	Administration - Production	196	357	27,2 €	18,8 €	28,3 €	31,3 €	21% 8% 71%
	Communication - RP	16	25	39,6 €	18,8 €	50,1 €	58,3 €	16% 8% 76%
	Technique	1 364	2 946	22,4 €	16,9 €	21,0 €	26,9 €	23% 19% 57%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		1 862	4 152	23,5 €	17,1 €	21,5 €	28,3 €	24% 19% 57%

Lecture : 264 hommes cadres de groupe 3 de la filière technique sont présents dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 25,0 € pour une médiane de 21,5 €. 27 % d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

s : Pour des raisons de secrets statistiques, nous ne pouvons renseigner le salaire brut horaire moyen en dessous de 3 effectifs.

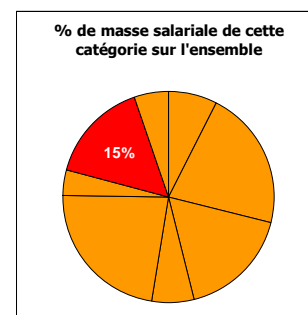
CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par fonction

Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme cadres hors artistes en CDD (dont CDDU).

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaires brut horaire moyen	Salaires brut horaire 1 ^{er} quartile	Salaires brut horaire médian	Salaires brut horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Régisseur (euse) général (e)	1 079	2 519	22,1 €	17,0 €	20,9 €	26,3 €	22% 20% 58%
Concepteur (trice)	607	977	21,5 €	15,0 €	19,6 €	26,4 €	34% 15% 50%
Administrateur (trice) de production / de diffusion	353	741	26,4 €	18,9 €	27,1 €	31,3 €	13% 13% 73%
Scénographe	286	629	22,9 €	17,1 €	20,8 €	26,7 €	33% 24% 43%
Conseiller (ère) technique	137	288	27,0 €	17,1 €	25,0 €	34,3 €	27% 9% 63%
Administrateur (trice)	131	192	19,8 €	11,8 €	16,5 €	25,1 €	58% 14% 29%
Directeur (trice) de production	119	230	28,8 €	20,0 €	28,6 €	34,4 €	19% 15% 66%
Directeur (trice) technique	114	241	26,0 €	17,1 €	23,1 €	31,3 €	31% 15% 54%
Collaborateur (trice) de direction	113	151	12,0 €	9,2 €	11,3 €	13,3 €	87% 9% 4%
Responsable de l'action culturelle	33	47	18,2 €	14,4 €	18,5 €	20,9 €	36% 21% 43%

Lecture : On trouve dans notre échantillon 607 concepteurs (trices). Leur salaire brut horaire moyen est de 21,5 € pour une médiane de 19,6 €. 34 % de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

B2.2 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) TAM hors artistes



	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Femmes	5 667	14 780	20,4 €	12,5 €	16,3 €	24,5 €	21%	17%	62%
Hommes	12 622	44 354	18,4 €	13,0 €	16,0 €	21,4 €	16%	21%	63%
Total	18 289	59 134	18,9 €	12,9 €	16,0 €	21,9 €	17%	20%	63%

Se reporter à la page 20 pour la définition des indicateurs.

Éléments à retenir

Les CDD (dont CDDU) TAM hors artistes concernent à 75% des emplois situés dans la filière technique.

Les compagnies représentent 25% des salariés de cette catégorie.

69 % des effectifs TAM en CDD sont des hommes.

36 % des effectifs ont entre 30 et 39 ans.

Rappelons que nous ne disposons pas explicitement de la notion de CDDU dans les DADS-U (voir page 9).

Correspondance nouvelle et ancienne nomenclatures des emplois :

nouvelle nomenclature	ancienne nomenclature
Groupe 5	TAM 1
Groupe 6	TAM 2
Groupe 7	TAM 3

CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par type de structure

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Centres dramatiques nationaux et régionaux	1 321	6 620	15,8 €	12,5 €	14,2 €	16,2 €	17% 34% 49%
Centres chorégraphiques nationaux	477	947	31,1 €	16,7 €	24,3 €	42,4 €	5% 7% 88%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	1 227	2 078	21,1 €	15,7 €	19,3 €	24,3 €	5% 7% 88%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	94	125	19,8 €	14,9 €	20,4 €	24,3 €	19% 29% 79%
Scènes nationales	2 319	10 617	16,3 €	12,3 €	13,9 €	17,0 €	18% 35% 46%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	265	446	19,2 €	14,4 €	16,8 €	22,9 €	10% 14% 76%
Scènes conventionnées	926	2 667	15,4 €	12,4 €	13,3 €	17,0 €	20% 36% 44%
Orchestres permanents	110	184	20,1 €	15,0 €	16,9 €	19,7 €	7% 13% 81%
Opéras	463	920	19,5 €	14,3 €	16,5 €	21,4 €	9% 16% 75%
Théâtres de ville	1 347	4 086	16,4 €	12,6 €	14,1 €	17,4 €	18% 30% 51%
Compagnies	6 219	11 202	20,6 €	13,2 €	18,7 €	25,7 €	21% 10% 70%
Festivals	3 216	4 222	21,3 €	14,4 €	19,3 €	25,9 €	16% 8% 76%
Ensembles musicaux	470	711	20,8 €	11,4 €	19,3 €	25,7 €	28% 11% 61%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	709	883	22,2 €	15,5 €	21,4 €	28,0 €	14% 5% 80%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	233	327	19,9 €	11,7 €	17,7 €	25,3 €	27% 10% 63%
Autres lieux de production / diffusion	3 245	7 891	20,0 €	12,8 €	17,3 €	22,9 €	17% 16% 66%
Autres types de structures	590	2 703	19,6 €	15,7 €	16,7 €	21,6 €	5% 7% 88%
Type de structure non renseigné	1 655	2 505	20,5 €	13,8 €	19,7 €	23,4 €	20% 8% 72%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	18 289	59 134	18,9 €	12,9 €	16,0 €	21,9 €	17% 20% 63%

Lecture : Les théâtres de ville ont salarié 1 347 TAM en CDD (dont CDDU) hors artistes. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 16,4 € pour une médiane de 14,1 €. 18 % d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par genre

		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 5	Femmes	1 942	3 520	18,1 €	12,6 €	16,0 €	21,5 €	30% 17% 53%
	Hommes	1 110	1 747	22,2 €	14,5 €	20,3 €	27,7 €	20% 11% 68%
Groupe 6	Femmes	3 233	7 834	23,7 €	13,3 €	19,1 €	30,0 €	18% 10% 71%
	Hommes	7 636	22 455	19,6 €	13,9 €	16,7 €	22,9 €	13% 19% 68%
Groupe 7	Femmes	1 121	3 426	15,1 €	11,8 €	13,7 €	16,7 €	16% 33% 51%
	Hommes	6 981	20 152	16,6 €	12,3 €	14,7 €	19,0 €	19% 25% 56%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		18 289	59 134	18,9 €	12,9 €	16,0 €	21,9 €	17% 20% 63%


Lecture : Les 7 636 hommes groupe 6 en CDD (dont CDDU) ont un salaire brut horaire moyen de 19,6 € pour une médiane de 16,7 €. Ils sont 13 % à avoir un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par classe d'âges

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Moins de 25 ans	1 905	4 285	16,1 €	11,4 €	14,3 €	18,1 €	20%	19%	61%
De 25 à 29 ans	3 341	10 493	17,0 €	12,4 €	15,0 €	19,7 €	15%	21%	64%
De 30 à 34 ans	3 368	11 496	18,4 €	13,0 €	16,0 €	21,2 €	14%	20%	67%
De 35 à 39 ans	3 214	11 066	18,8 €	13,1 €	16,3 €	22,2 €	14%	21%	65%
De 40 à 44 ans	2 541	8 910	19,3 €	13,3 €	16,4 €	22,6 €	15%	23%	62%
De 45 à 49 ans	1 895	6 667	20,5 €	13,0 €	16,6 €	24,2 €	23%	19%	58%
De 50 à 54 ans	1 097	3 918	21,1 €	13,1 €	17,0 €	25,6 €	27%	17%	56%
De 55 à 59 ans	614	1 640	22,1 €	13,3 €	17,9 €	27,6 €	29%	14%	58%
60 ans et plus	314	659	32,5 €	17,2 €	28,6 €	45,0 €	14%	11%	75%
TOTAL	18 289	59 134	18,9 €	12,9 €	16,0 €	21,9 €	17%	20%	63%

Lecture : Les 40-44 ans ont un salaire brut horaire moyen de 19,3 € en 2011 pour une médiane de 16,4 €. Au nombre de 2 541, ils sont 15 % à avoir un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par classe d'âges et genre



		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Moins de 25 ans	Femmes	796	1 578	15,2 €	10,9 €	13,1 €	16,7 €	29%	20%	52%
	Hommes	1 109	2 707	16,6 €	12,0 €	14,8 €	18,9 €	14%	19%	66%
De 25 à 29 ans	Femmes	1 359	3 622	16,7 €	11,7 €	14,4 €	18,8 €	21%	23%	56%
	Hommes	1 982	6 871	17,1 €	12,6 €	15,3 €	19,9 €	12%	21%	68%
De 30 à 34 ans	Femmes	1 007	2 820	19,8 €	12,5 €	15,8 €	22,9 €	19%	19%	62%
	Hommes	2 361	8 676	17,9 €	13,1 €	16,0 €	20,6 €	12%	20%	68%
De 35 à 39 ans	Femmes	784	1 981	21,5 €	13,8 €	17,5 €	25,4 €	17%	15%	68%
	Hommes	2 430	9 085	18,2 €	13,1 €	16,1 €	21,4 €	14%	22%	64%
De 40 à 44 ans	Femmes	592	1 654	22,3 €	13,6 €	18,9 €	28,6 €	20%	13%	67%
	Hommes	1 949	7 256	18,7 €	13,3 €	16,1 €	21,4 €	14%	25%	61%
De 45 à 49 ans	Femmes	505	1 483	24,6 €	14,3 €	20,6 €	30,8 €	19%	13%	68%
	Hommes	1 390	5 184	19,3 €	12,9 €	16,0 €	22,5 €	24%	21%	55%
De 50 à 54 ans	Femmes	330	1 043	26,1 €	15,0 €	22,0 €	36,9 €	21%	9%	70%
	Hommes	767	2 875	19,3 €	12,8 €	16,0 €	22,9 €	29%	20%	51%
De 55 à 59 ans	Femmes	179	372	24,7 €	13,7 €	22,9 €	30,5 €	28%	3%	68%
	Hommes	435	1 268	21,4 €	13,2 €	16,8 €	25,2 €	29%	17%	54%
60 ans et plus	Femmes	115	227	38,0 €	24,9 €	40,6 €	46,0 €	10%	8%	82%
	Hommes	199	432	29,5 €	16,0 €	24,2 €	39,9 €	16%	12%	72%
TOTAL		18 289	59 134	18,9 €	12,9 €	16,0 €	21,9 €	17%	20%	63%

Lecture : Les 2 430 hommes de 35 à 39 ans ont un salaire brut horaire moyen de 18,2 € pour une médiane de 16,1 €. 14 % ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 5	Administration - Production	1 384	2 422	17,7 €	12,0 €	15,6 €	21,9 €	34% 15% 51%
	Communication - RP	173	224	13,6 €	9,8 €	11,7 €	15,2 €	62% 15% 23%
	Technique	1 510	2 621	21,5 €	14,7 €	19,8 €	26,3 €	18% 15% 68%
Groupe 6	Administration - Production	710	1 086	15,6 €	10,6 €	13,2 €	18,0 €	36% 17% 47%
	Communication - RP	3 242	7 717	29,0 €	14,6 €	26,9 €	38,5 €	18% 7% 75%
	Technique	7 007	21 486	17,9 €	13,9 €	16,3 €	21,1 €	12% 20% 68%
Groupe 7	Administration - Production	78	108	14,0 €	10,5 €	12,9 €	16,0 €	41% 25% 34%
	Communication - RP	43	81	15,6 €	12,0 €	13,9 €	14,7 €	16% 37% 47%
	Technique	7 983	23 389	16,4 €	12,2 €	14,4 €	18,7 €	18% 26% 56%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		18 289	59 134	18,9 €	12,9 €	16,0 €	21,9 €	17% 20% 63%

Lecture : Dans notre échantillon, nous dénombrons 7 007 CDD (dont CDDU) de groupe 6 dans la filière technique. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 17,9 € pour une médiane de 16,3 €. 12 % de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par filière d'emploi et genre



Femmes		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 5	Administration - Production	1 027	1 835	17,2 €	12,0 €	15,2 €	20,5 €	35% 16% 49%
	Communication - RP	138	169	13,7 €	9,9 €	11,9 €	15,4 €	59% 15% 25%
	Technique	789	1 516	19,5 €	14,2 €	17,9 €	22,9 €	22% 18% 61%
Groupe 6	Administration - Production	518	803	15,2 €	10,3 €	13,0 €	18,0 €	39% 18% 43%
	Communication - RP	1 743	4 331	28,8 €	14,0 €	26,2 €	38,8 €	19% 7% 75%
	Technique	1 006	2 700	18,0 €	14,0 €	16,4 €	21,6 €	12% 14% 74%
Groupe 7	Administration - Production	56	78	13,5 €	10,0 €	12,6 €	16,0 €	45% 23% 32%
	Communication - RP	26	40	14,2 €	11,0 €	13,5 €	14,4 €	23% 25% 53%
	Technique	1 039	3 308	15,1 €	11,8 €	13,7 €	16,9 €	15% 33% 52%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		5 667	14 780	20,4 €	12,5 €	16,3 €	24,5 €	21% 17% 62%

Lecture : Dans notre échantillon, nous dénombrons 1 006 femmes en CDD (dont CDDU) de groupe 6 dans la filière technique. Ces dernières ont un salaire brut horaire moyen de 18,0 € pour une médiane de 16,4 €. 12 % de ces salariées ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Hommes		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 5	Administration - Production	357	587	19,4 €	12,3 €	17,7 €	25,0 €	30%	13%	57%
	Communication - RP	35	55	13,4 €	9,0 €	10,9 €	14,0 €	71%	13%	16%
	Technique	721	1 105	24,1 €	16,8 €	21,9 €	28,7 €	13%	10%	77%
Groupe 6	Administration - Production	192	283	16,4 €	11,7 €	15,0 €	18,7 €	30%	13%	57%
	Communication - RP	1 499	3 386	29,3 €	15,4 €	27,1 €	38,2 €	16%	7%	76%
	Technique	6 001	18 786	17,9 €	13,9 €	16,3 €	20,9 €	12%	21%	67%
Groupe 7	Administration - Production	22	30	15,2 €	11,8 €	13,1 €	17,5 €	30%	30%	40%
	Communication - RP	17	41	16,9 €	13,7 €	13,9 €	19,8 €	10%	49%	41%
	Technique	6 944	20 081	16,6 €	12,3 €	14,7 €	19,0 €	19%	25%	56%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		12 622	44 354	18,4 €	13,0 €	16,0 €	21,4 €	16%	21%	63%

Lecture : Dans notre échantillon, nous dénombrons 6 001 hommes en CDD (dont CDDU) de groupe 6 dans la filière technique. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 17,9 € pour une médiane de 16,3 €. 12 % de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par fonction

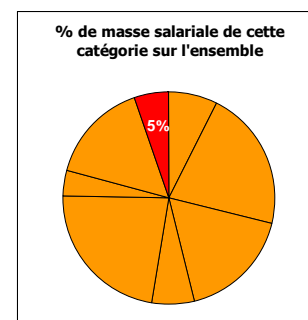
Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme TAM hors artistes en CDD (dont CDDU).

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Autres techniciens (nes) (*)	7 423	21 694	16,4 €	12,1 €	14,4 €	18,7 €	19%	26%	55%
Régisseur (euse) de scène, de plateau	3 126	7 288	17,7 €	13,3 €	16,1 €	21,3 €	16%	21%	63%
Attaché(e) à l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles	2 458	6 365	32,1 €	20,6 €	30,0 €	41,0 €	11%	4%	85%
Régisseur (euse) lumière	2 189	5 880	18,6 €	14,0 €	16,9 €	21,9 €	11%	18%	71%
Régisseur (euse) son	1 888	5 778	17,9 €	14,1 €	16,4 €	20,9 €	8%	19%	72%
Chargé(e) de production / diffusion	1 362	2 393	17,8 €	12,0 €	15,6 €	22,0 €	34%	15%	51%
Réalisateur (trice)	1 236	2 304	21,5 €	14,7 €	19,7 €	26,3 €	18%	15%	67%
Attaché(e) (production, administration)	710	1 086	15,6 €	10,6 €	13,2 €	18,0 €	36%	17%	47%
Constructeur (trice) - machiniste	617	1 305	16,5 €	13,4 €	15,6 €	18,7 €	11%	23%	66%
Attaché (e) aux relations avec le public	537	819	13,1 €	9,9 €	10,9 €	13,2 €	58%	19%	22%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 3 126 régisseurs (euses) de scène, de plateau en CDD. Ces derniers (ères) ont un salaire brut horaire moyen de 17,7 € pour une médiane de 16,1 €. 16 % d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

() Les autres techniciens (nes) sont électriciens (nes), techniciens (nes) hydraulique / de structure, techniciens (nes) lumière, techniciens (nes) son, techniciens (nes) console, techniciens (nes) vidéo ...*

B2.3 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes



	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Femmes	5 483	13 444	12,8 €	10,9 €	11,7 €	13,3 €	19% 45% 36%
Hommes	6 072	19 931	13,4 €	11,1 €	12,4 €	14,3 €	19% 40% 41%
Total	11 555	33 375	13,2 €	11,0 €	12,1 €	14,0 €	19% 42% 39%

Se reporter à la page 20 pour la définition des indicateurs.

Éléments à retenir

Les effectifs en CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes concernent à 54% la filière technique.

47 % sont des femmes.

55% ont moins de 30 ans.

Rappelons que nous ne disposons pas explicitement de la notion de CDDU dans les DADS-U (voir page 9).

Correspondance nouvelle et ancienne nomenclatures des emplois :

nouvelle nomenclature	ancienne nomenclature
Groupe 8	EO 1
Groupe 9	EO 2 + EO 3

CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par type de structure

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Centres dramatiques nationaux et régionaux	1 210	5 479	12,9 €	11,2 €	12,2 €	13,5 €	15% 54% 31%
Centres chorégraphiques nationaux	165	262	13,3 €	10,9 €	12,5 €	14,3 €	11% 45% 44%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	544	1 799	12,9 €	11,2 €	12,1 €	13,4 €	10% 41% 49%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	25	54	11,8 €	10,9 €	10,9 €	11,5 €	15% 67% 19%
Scènes nationales	2 017	8 235	13,1 €	11,4 €	12,3 €	13,8 €	19% 42% 39%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	156	185	13,0 €	10,9 €	12,1 €	13,7 €	17% 47% 36%
Scènes conventionnées	701	1 551	12,4 €	10,8 €	11,7 €	12,8 €	32% 42% 26%
Orchestres permanents	34	72	11,2 €	10,9 €	10,9 €	12,0 €	21% 57% 22%
Opéras	665	1 946	13,9 €	10,9 €	11,6 €	14,6 €	16% 45% 39%
Théâtres de ville	1 083	3 480	12,8 €	10,9 €	12,2 €	13,5 €	14% 48% 38%
Compagnies	1 442	2 225	13,5 €	10,3 €	12,0 €	15,7 €	30% 28% 42%
Festivals	2 787	3 468	13,2 €	10,2 €	11,1 €	14,5 €	23% 39% 38%
Ensembles musicaux	68	74	16,5 €	12,1 €	15,5 €	18,6 €	16% 12% 72%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	99	107	13,5 €	10,9 €	10,9 €	13,9 €	29% 42% 29%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	38	43	14,7 €	11,0 €	14,3 €	15,5 €	7% 21% 72%
Autres lieux de production / diffusion	1 437	3 082	13,4 €	11,0 €	11,9 €	14,8 €	22% 37% 41%
Autres types de structures	180	716	15,2 €	14,0 €	14,5 €	15,0 €	4% 90%
Type de structure non renseigné	304	597	13,3 €	10,7 €	10,8 €	14,4 €	19% 46% 35%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	11 555	33 375	13,2 €	11,0 €	12,1 €	14,0 €	19% 42% 39%

Lecture : Nous dénombrons 2 017 salariés en 2011 salariés en CDD (dont CDDU) comme employés-ouvriers dans les scènes nationales. Leur salaire brut horaire moyen de 13,1 € pour une médiane de 12,3 €. 19 % ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par genre

		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 8	Femmes	1 740	5 141	14,5 €	11,8 €	13,0 €	15,3 €	17% 32% 51%
	Hommes	3 443	14 622	13,8 €	11,6 €	12,9 €	14,7 €	19% 37% 44%
Groupe 9	Femmes	3 818	8 303	11,8 €	10,6 €	11,0 €	12,2 €	20% 53% 27%
	Hommes	2 704	5 309	12,1 €	10,7 €	11,0 €	12,6 €	19% 50% 31%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		11 555	33 375	13,2 €	11,0 €	12,1 €	14,0 €	19% 42% 39%

Lecture : Les 3 818 femmes employés-ouvriers de groupe 9 en CDD (dont CDDU) ont un salaire brut horaire moyen de 11,8 € pour une médiane de 11,0 €. 20 % d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par classe d'âges

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaires brut horaire moyen	Salaires brut horaire 1 ^{er} quartile	Salaires brut horaire médian	Salaires brut horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	4 342	9 014	11,9 €	10,7 €	11,0 €	12,4 €	10% 55% 35%
De 25 à 29 ans	2 037	5 564	12,9 €	10,9 €	12,0 €	13,6 €	14% 39% 47%
De 30 à 34 ans	1 395	4 394	13,5 €	11,2 €	12,5 €	14,5 €	12% 42% 46%
De 35 à 39 ans	1 226	4 172	13,8 €	11,5 €	12,8 €	14,7 €	18% 37% 45%
De 40 à 44 ans	1 053	4 135	14,0 €	11,6 €	12,8 €	14,6 €	23% 37% 40%
De 45 à 49 ans	733	2 798	14,4 €	11,7 €	13,0 €	15,0 €	28% 35% 37%
De 50 à 54 ans	446	1 983	13,3 €	11,3 €	12,3 €	13,9 €	48% 32% 19%
De 55 à 59 ans	227	1 036	13,4 €	11,1 €	12,5 €	13,8 €	57% 27% 16%
60 ans et plus	96	279	16,0 €	11,9 €	13,6 €	19,0 €	33% 33% 34%
TOTAL	11 555	33 375	13,2 €	11,0 €	12,1 €	14,0 €	19% 42% 39%

Lecture : Les 30-34 ans ont un salaire brut horaire moyen de 13,5 € pour une médiane de 12,5 €. Parmi ces 1 395 salariés, 12 % ont salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par classe d'âges et genre



		Effectifs	Nombre de périodes	Salaires brut horaire moyen	Salaires brut horaire 1 ^{er} quartile	Salaires brut horaire médian	Salaires brut horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	Femmes	2 518	5 332	11,7 €	10,7 €	11,0 €	12,1 €	10% 59% 31%
	Hommes	1 824	3 682	12,2 €	10,7 €	11,1 €	12,8 €	9% 51% 40%
De 25 à 29 ans	Femmes	1 057	2 707	12,8 €	10,9 €	12,0 €	13,3 €	17% 36% 47%
	Hommes	980	2 857	13,0 €	11,0 €	12,0 €	13,9 €	11% 42% 47%
De 30 à 34 ans	Femmes	514	1 388	13,5 €	11,0 €	12,5 €	14,2 €	12% 44% 43%
	Hommes	881	3 006	13,5 €	11,3 €	12,5 €	14,5 €	12% 42% 47%
De 35 à 39 ans	Femmes	411	1 148	13,7 €	11,3 €	12,6 €	14,4 €	18% 40% 41%
	Hommes	815	3 024	13,8 €	11,6 €	12,9 €	14,8 €	18% 35% 46%
De 40 à 44 ans	Femmes	341	936	14,3 €	11,2 €	12,4 €	14,9 €	34% 32% 35%
	Hommes	712	3 199	13,9 €	11,8 €	13,0 €	14,5 €	21% 38% 41%
De 45 à 49 ans	Femmes	283	803	15,2 €	11,3 €	13,1 €	16,9 €	33% 25% 42%
	Hommes	450	1 995	14,1 €	11,9 €	13,0 €	14,7 €	26% 40% 35%
De 50 à 54 ans	Femmes	206	719	13,2 €	11,1 €	12,1 €	13,7 €	51% 31% 18%
	Hommes	240	1 264	13,3 €	11,4 €	12,3 €	13,9 €	47% 33% 20%
De 55 à 59 ans	Femmes	99	239	13,5 €	10,5 €	11,8 €	14,2 €	54% 23% 22%
	Hommes	128	797	13,3 €	11,3 €	12,5 €	13,7 €	57% 28% 14%
60 ans et plus	Femmes	54	172	14,2 €	11,0 €	13,0 €	14,9 €	41% 39% 20%
	Hommes	42	107	18,8 €	13,4 €	17,1 €	21,4 €	20% 23% 57%
TOTAL		11 555	33 375	13,2 €	11,0 €	12,1 €	14,0 €	19% 42% 39%

Lecture : Les 2 518 femmes de moins de 25 ans ont un salaire brut horaire moyen de 11,7 € pour une médiane de 11,0 €. 10 % d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 8	Administration - Production	186	235	11,6 €	9,2 €	10,8 €	12,5 €	51%	23%	26%
	Communication - RP	132	195	13,1 €	11,0 €	13,1 €	13,4 €	18%	26%	56%
	Technique	4 871	19 333	14,1 €	11,7 €	13,0 €	14,8 €	18%	36%	46%
Groupe 9	Administration - Production	773	1 299	11,5 €	10,2 €	10,9 €	12,2 €	28%	48%	24%
	Communication - RP	4 314	9 886	12,0 €	10,8 €	11,1 €	12,4 €	15%	55%	30%
	Technique	1 590	2 427	11,8 €	9,9 €	10,9 €	12,4 €	36%	40%	24%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		11 555	33 375	13,2 €	11,0 €	12,1 €	14,0 €	19%	42%	39%

Lecture : Les employés-ouvriers de groupe 8 dans la filière technique sont au nombre de 4 871 dans notre échantillon. Leur salaire brut horaire moyen de 14,1 € pour une médiane de 13,0 €. 18 % ont perçu un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par filière d'emploi et genre



Femmes		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 8	Administration - Production	171	211	11,7 €	9,2 €	10,8 €	12,5 €	50%	24%	27%
	Communication - RP	106	155	13,1 €	11,0 €	13,0 €	13,3 €	21%	24%	55%
	Technique	1 469	4 775	14,7 €	12,0 €	13,0 €	15,5 €	15%	33%	52%
Groupe 9	Administration - Production	566	966	11,6 €	10,2 €	10,9 €	12,3 €	29%	46%	25%
	Communication - RP	2 718	6 327	11,9 €	10,8 €	11,0 €	12,3 €	15%	56%	29%
	Technique	643	1 010	11,4 €	9,9 €	10,9 €	11,6 €	42%	41%	17%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		5 483	13 444	12,8 €	10,9 €	11,7 €	13,3 €	19%	45%	36%

Lecture : Les employés-ouvriers de groupe 8 de sexe féminin sont au nombre de 1 469 dans la filière technique. Leur salaire brut horaire moyen de 14,7 € pour une médiane de 13,0 €. 15 % d'entre elles ont perçu un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Hommes		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
Groupe 8	Administration - Production	15	24	11,2 €	9,3 €	10,9 €	11,6 €	63%	21%	17%
	Communication - RP	26	40	13,2 €	11,2 €	13,1 €	14,1 €	8%	33%	60%
	Technique	3 402	14 558	13,8 €	11,6 €	12,9 €	14,7 €	19%	37%	44%
Groupe 9	Administration - Production	207	333	11,4 €	10,4 €	11,0 €	11,6 €	23%	55%	21%
	Communication - RP	1 596	3 559	12,1 €	10,8 €	11,1 €	12,5 €	14%	53%	33%
	Technique	947	1 417	12,2 €	9,9 €	10,9 €	12,9 €	31%	40%	29%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		6 072	19 931	13,4 €	11,1 €	12,4 €	14,3 €	19%	40%	41%

Lecture : Les employés-ouvriers de groupe 8 de sexe masculin sont au nombre de 3 402 dans la filière technique. Leur salaire brut horaire moyen de 13,8 € pour une médiane de 12,9 €. 19 % d'entre eux ont perçu un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par fonction

Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme employés-ouvriers hors artistes en CDD (dont CDDU).

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Machiniste	3 018	13 677	13,5 €	11,6 €	12,7 €	14,4 €	20% 39% 42%
Hôte (esse) d'accueil	1 806	3 348	12,2 €	10,6 €	11,1 €	12,4 €	19% 47% 35%
Ouvrier (ière) professionnel	1 572	4 307	15,4 €	12,0 €	13,4 €	16,8 €	15% 30% 55%
Employé(e) de bar	1 050	2 630	12,3 €	10,8 €	11,4 €	12,8 €	14% 49% 37%
Hôte (esse) de salle	990	2 409	11,6 €	10,8 €	11,0 €	11,8 €	11% 65% 24%
Employé(e) polyvalent(e)	795	1 033	11,9 €	9,9 €	10,9 €	12,7 €	26% 48% 26%
Employé(e) de nettoyage	477	702	11,3 €	9,9 €	10,9 €	12,0 €	43% 38% 19%
Contrôleur (euse)	455	963	11,7 €	10,8 €	11,0 €	11,9 €	8% 68% 23%
Employé(e) de bureau	367	524	11,4 €	9,5 €	10,9 €	11,2 €	40% 46% 15%
Monteur de structure mobile ou de structure acrobatique ou scénique	339	460	17,8 €	15,8 €	16,0 €	18,6 €	5% 90%

Lecture : Les 3 018 machinistes en CDD ont un salaire brut horaire moyen de 13,5 € pour une médiane de 12,7 €. 20% d'entre eux (elles) ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

C – Zoom sur les dirigeants

Ce zoom a été ajouté, dans cette édition 2012, afin d'étudier l'accèsion des femmes aux postes de direction.

C1 – Zoom sur les dirigeants artistiques


Ce focus porte sur les metteurs (teuses) en scène, les chefs d'orchestre, les chefs de chœur, les chorégraphes et les directeurs (trices) artistique engagés en CDI ou CDD.

Nombre de dirigeants artistiques

	Metteur (teuse) en scène	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Chorégraphe	Directeur (trice) artistique	Ensemble
Femmes	1 048	17	38	148	61	1 294
Hommes	1 223	165	53	100	127	1 638
Part des femmes	46%	9%	42%	60%	32%	44%

Lecture : Sur notre échantillon, nous dénombrons 61 directrices artistiques et 127 directeurs artistiques, soit 32% de femmes.

Nombre d'heures travaillées dans les emplois de dirigeants artistiques par classe d'âges et genre



		Metteur (teuse) en scène	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Chorégraphe	Directeur (trice) artistique
Moins de 25 ans	Femmes	3 090	0	28	7	1 456
	Hommes	1 220	105	0	14	0
De 25 à 29 ans	Femmes	8 878	119	619	301	16
	Hommes	7 660	1 443	816	515	0
De 30 à 34 ans	Femmes	22 626	352	1 928	1 735	1 876
	Hommes	17 965	3 082	833	2 797	4 723
De 35 à 39 ans	Femmes	25 140	103	44	4 490	9 578
	Hommes	32 059	3 239	1 442	5 965	10 794
De 40 à 44 ans	Femmes	25 779	72	1 862	4 068	5 803
	Hommes	42 548	1 528	153	3 479	15 263
De 45 à 49 ans	Femmes	27 564	255	1 002	5 878	10 010
	Hommes	46 824	4 694	1 011	5 563	22 024
De 50 à 54 ans	Femmes	24 091	229	2 902	6 132	7 371
	Hommes	53 087	6 862	3 386	3 459	28 646
De 55 à 59 ans	Femmes	20 214	40	1 382	2 556	25 472
	Hommes	41 252	3 448	817	838	46 204
60 ans et plus	Femmes	8 646	125	0	2 209	22 914
	Hommes	25 120	5 551	3 024	974	40 986
TOTAL	Femmes	166 028	1 294	9 767	27 376	84 496
	Hommes	267 736	29 953	11 482	23 604	168 641

Lecture : Sur les metteurs (metteuses) en scène de notre échantillon, 166 028 heures travaillées ont été déclarées pour des femmes et 267 736 heures pour des hommes.

Masse salariale brute (en €) déclarée pour les emplois de dirigeants artistiques par classe d'âges et genre



		Metteur (teuse) en scène	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Chorégraphe	Directeur (trice) artistique
Moins de 25 ans	Femmes	49 739	0	384	342	27 350
	Hommes	23 993	1 550	0	283	0
De 25 à 29 ans	Femmes	152 756	1 777	9 635	5 543	144
	Hommes	149 325	32 090	14 131	7 322	0
De 30 à 34 ans	Femmes	436 462	7 973	29 267	34 368	32 454
	Hommes	359 817	113 996	29 745	62 388	123 049
De 35 à 39 ans	Femmes	544 038	3 154	1 308	94 242	199 860
	Hommes	778 537	150 669	37 019	137 901	217 292
De 40 à 44 ans	Femmes	600 355	5 812	38 375	90 531	147 256
	Hommes	1 111 900	78 004	5 413	108 450	331 123
De 45 à 49 ans	Femmes	639 674	4 000	26 166	184 540	376 782
	Hommes	1 276 908	323 878	37 955	120 501	704 825
De 50 à 54 ans	Femmes	632 035	8 900	88 057	140 602	179 769
	Hommes	1 623 302	269 067	110 692	133 433	816 385
De 55 à 59 ans	Femmes	536 232	2 214	34 267	69 246	584 751
	Hommes	1 265 785	150 021	29 575	27 931	1 356 180
60 ans et plus	Femmes	262 649	4 268	0	38 296	658 863
	Hommes	661 886	204 267	94 492	21 975	1 227 752
TOTAL	Femmes	3 853 940	38 098	227 459	657 710	2 207 229
	Hommes	7 251 453	1 323 542	359 022	620 184	4 776 606


Lecture : Sur les metteurs (metteuses) en scène de notre échantillon, 3 854 k€ ont été déclarés pour des femmes et 7 251 k€ pour des hommes.

Poids du salaire horaire médian des femmes par rapport à celui des hommes

Le calcul :

$$\frac{\text{salaire horaire médian des femmes}}{\text{salaire horaire médian des hommes}}$$

permet de comparer le salaire des femmes par rapport à celui des hommes. Cet indicateur donne le poids du salaire médian des femmes par rapport au salaire médian des hommes.



	Metteur (teuse) en scène	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Chorégraphe	Directeur (trice) artistique	Ensemble
Moins de 25 ans	65%	ns	ns	ns	ns	75%
De 25 à 29 ans	79%	ns	ns	ns	ns	81%
De 30 à 34 ans	105%	72%	ns	86%	ns	101%
De 35 à 39 ans	126%	ns	ns	60%	121%	109%
De 40 à 44 ans	91%	ns	ns	48%	109%	90%
De 45 à 49 ans	65%	ns	79%	69%	142%	65%
De 50 à 54 ans	98%	ns	68%	77%	106%	94%
De 55 à 59 ans	86%	ns	ns	94%	81%	83%
60 ans et plus	99%	ns	ns	ns	89%	91%
TOTAL	86%	35%	73%	72%	87%	84%


Lecture : Sur notre échantillon, les metteuses en scène ont un salaire horaire médian inférieur à celui des hommes metteurs en scène. Il est égal à 0,86 fois le salaire horaire médian des hommes metteurs en scène.

ns : en dessous de 5 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.

C2 – Zoom sur les dirigeants d'entreprise

Ce zoom sur les dirigeants d'entreprise concerne les directeurs (trices) et les directeurs (trices) adjoints (tes) et délégués (ées) engagés en CDI.


Directeur (trice) et directeur (trice) adjoint(e) ou déléguée(e)



		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
Directeur (trice)	Femmes	122	29,0 €	21,8 €	26,8 €	34,1 €
	Hommes	327	34,8 €	23,7 €	31,7 €	39,1 €
Directeur (trice) adjoint(e) ou délégué(e)	Femmes	33	29,5 €	26,3 €	28,4 €	33,7 €
	Hommes	35	30,6 €	25,4 €	27,7 €	31,1 €
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		501	32,8 €	23,6 €	29,5 €	36,8 €

Lecture : Notre échantillon comprend 122 directrices. Leur salaire horaire brut moyen est de 29,0 € pour une médiane de 26,8 €.

Par classe d'âges et genre



		Directeur (trice)					Directeur (trice) adjoint(e) ou délégué(e)				
		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
De 25 à 29 ans	Femmes	2	s	s	s	s	0				
	Hommes	2	s	s	s	s	0				
De 30 à 34 ans	Femmes	15	21,9 €	17,4 €	18,6 €	21,2 €	3	s	s	s	s
	Hommes	12	28,4 €	17,6 €	29,7 €	35,2 €	1	s	s	s	s
De 35 à 39 ans	Femmes	11	25,7 €	21,2 €	24,0 €	29,7 €	4	30,4 €	28,4 €	30,2 €	32,1 €
	Hommes	31	24,7 €	17,5 €	21,3 €	31,7 €	7	27,3 €	24,7 €	26,9 €	29,7 €
De 40 à 44 ans	Femmes	18	31,0 €	23,3 €	27,1 €	35,7 €	4	26,3 €	20,2 €	26,7 €	29,5 €
	Hommes	42	29,2 €	20,9 €	25,7 €	34,3 €	3	s	s	s	s
De 45 à 49 ans	Femmes	14	28,8 €	22,3 €	26,3 €	34,1 €	8	31,9 €	27,1 €	32,2 €	34,1 €
	Hommes	52	31,4 €	24,4 €	29,5 €	34,1 €	14	31,0 €	25,9 €	28,1 €	34,6 €
De 50 à 54 ans	Femmes	15	28,3 €	24,7 €	26,9 €	32,2 €	4	27,2 €	22,8 €	27,0 €	27,7 €
	Hommes	55	37,9 €	27,9 €	33,6 €	41,1 €	5	30,7 €	27,2 €	28,8 €	28,9 €
De 55 à 59 ans	Femmes	25	31,5 €	24,1 €	31,6 €	34,0 €	6	31,0 €	28,2 €	32,0 €	34,1 €
	Hommes	63	37,0 €	28,2 €	34,7 €	39,3 €	5	38,7 €	27,2 €	30,3 €	37,2 €
60 ans et plus	Femmes	22	32,6 €	25,2 €	31,6 €	39,0 €	4	31,5 €	27,1 €	33,4 €	35,8 €
	Hommes	70	43,0 €	26,2 €	37,9 €	53,7 €	0				
TOTAL		449	33,2 €	23,1 €	30,1 €	37,7 €	68	30,1 €	25,8 €	28,2 €	33,3 €

Lecture : Les 18 directrices de 40 à 44 ans de notre échantillon ont un salaire horaire brut moyen de 31,0€ et un salaire médian de 27,1€.

s : secret statistique


Poids du salaire horaire médian des femmes par rapport à celui des hommes

Le calcul :

salaire horaire médian des femmes / salaire horaire médian des hommes

permet de comparer le salaire des femmes par rapport à celui des hommes.

Cet indicateur donne le poids du salaire médian des femmes par rapport au salaire médian des hommes.



	Directeur (trice)	Directeur (trice) adjoint(e) ou délégué(e)
De 30 à 34 ans	63%	ns
De 35 à 39 ans	113%	ns
De 40 à 44 ans	105%	ns
De 45 à 49 ans	89%	115%
De 50 à 54 ans	80%	ns
De 55 à 59 ans	91%	106%
60 ans et plus	83%	ns
TOTAL	92%	103%

Lecture : Sur notre échantillon les directrices de 40-44 ans ont un salaire horaire médian légèrement supérieur au salaire horaire médian des directeurs du même âge. Il est égal à 1,05 fois le salaire horaire médian des hommes.

ns : en dessous de 5 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.



3. Informations sociales complémentaires

Pour obtenir ces données sociales complémentaires (montant des charges d'exploitation, formation professionnelle, revalorisation salariale ...), nous avons demandé aux entreprises de la branche de répondre à un questionnaire (consultable en annexes). Sur les 4 800 structures interrogées, plus de 1 000 structures ont répondu en partie ou en totalité à ce questionnaire.

	Nombre de structures répondantes	Répartition (en %) en fonction du genre artistique dominant									
		Théâtre	Danse	Cirque	Arts de la rue	Musique classique	Musiques actuelles	Cabarets-arts visuels	Sans genre dominant	Autre	
Centres dramatiques nationaux et régionaux	30	100									
Centres chorégraphiques nationaux	13	100									
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	68	100									
Centres nationaux et régionaux de création musicale	6	83								17	
Scènes nationales	43	37		5	7	51					
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	11	55				18	27				
Scènes conventionnées	43	49		14	2	30		5			
Orchestres permanents	17	100									
Opéras	7	100									
Théâtres de ville	58	47		3	2	3	45				
Compagnies	397	56				19	6	5	2	3	10
Festivals	58	9	5	29		34		22			
Ensembles musicaux	74	89								4	7
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	37	100									
Autres musiques (diffuseur, producteur)	28	50				36			14		
Autres lieux de production / diffusion	111	26	7	5	3	5	5	47			
Autres types de structures	8	25	13	13		25		25			
Type de structure non renseigné	6	17	17	17		50					
TOTAL	1 015	35		12	3	3	14	16	18		

Lecture : 43 scènes conventionnées ont répondu au questionnaire et parmi elles 49% ont indiqué le théâtre comme genre artistique dominant.

Les principales caractéristiques de cet échantillon

89% des structures ayant répondu au questionnaire sont des associations. Ce qui est en accord avec le fait que les structures de la branche sont à 94% des associations.

Le genre artistique dominant est le théâtre pour 35% de ces structures.

Les principaux résultats qui ressortent des réponses au questionnaire

Le poids des charges de personnel est de plus de 55% des charges d'exploitation pour la moitié des structures et de moins de 55% pour la deuxième moitié.

La moitié (51 %) des entreprises déclare avoir bénéficié d'aides à l'emploi en 2011, pour un montant médian de 10 943 €.

Parmi les structures répondantes,

- 15% ont procédé à une revalorisation collective (hors NAO) et 24% ont procédé à une revalorisation individuelle ;
- 18% ont un accord d'entreprise ;
- 2% ont un accord ou un plan d'action en matière de temps partiel ;
- 3% ont un accord en matière de temps partiel.

Le nombre d'entrées de CDI (562 sur notre échantillon) est plus important que le nombre de sorties de CDI (492). Le quart (23 %) des entrées de CDI fait suite à la transformation d'un CDD.

En 2011, 66 % des structures ont mis en place des actions de formation financées par l'Opca et plus de 2 707 salariés ont pu bénéficier de ce dispositif.

Charges d'exploitation et charges de personnel

	Nombre de structures répondantes	Médiane charges d'exploitation	% médian de charges de personnel
Centres dramatiques nationaux et régionaux	30	3 188 k€	55%
Centres chorégraphiques nationaux	12	2 005 k€	57%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	67	591 k€	43%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	5	710 k€	55%
Scènes nationales	43	2 840 k€	44%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	11	1 189 k€	45%
Scènes conventionnées	42	1 238 k€	42%
Orchestres permanents	17	4 003 k€	70%
Opéras	7	11 247 k€	50%
Théâtres de ville	56	1 064 k€	45%
Compagnies	354	143 k€	67%
Festivals	50	662 k€	30%
Ensembles musicaux	72	365 k€	67%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	30	209 k€	55%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	24	153 k€	53%
Autres lieux de production / diffusion	98	319 k€	49%
Autres types de structures	7	150 k€	66%
Type de structure non renseigné	6	40 k€	74%
TOTAL	931	332 k€	55%

Lecture : 354 compagnies ont indiqué les montants 2011 de leurs charges d'exploitation et de leurs charges de personnel. Le montant médian de leurs charges d'exploitation est de 143 k€, dont 67 % sont des charges de personnel.

Pourcentage de structures qui ont bénéficié d'aides à l'emploi en 2011

	Nombre de structures répondantes	Nombre de structures bénéficiaires d'aide à l'emploi	% de structures bénéficiaires d'aide à l'emploi	Montant médian d'aides à l'emploi par structure bénéficiaire
Centres dramatiques nationaux et régionaux	30	13	43%	9 000 €
Centres chorégraphiques nationaux	13	6	46%	12 888 €
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	61	42	69%	10 886 €
Centres nationaux et régionaux de création musicale	5	3	60%	15 641 €
Scènes nationales	43	24	56%	9 677 €
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	9	7	78%	14 652 €
Scènes conventionnées	38	20	53%	17 181 €
Orchestres permanents	13	2	15%	// (*)
Opéras	7	3	43%	20 642 €
Théâtres de ville	48	30	63%	9 130 €
Compagnies	311	137	44%	12 174 €
Festivals	41	22	54%	15 831 €
Ensembles musicaux	68	35	51%	4 939 €
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	26	16	62%	4 349 €
Autres musiques (diffuseur, producteur)	22	12	55%	12 053 €
Autres lieux de production / diffusion	89	50	56%	8 162 €
Autres types de structures	6	3	50%	5 379 €
Type de structure non renseigné	4	3	75%	15 196 €
TOTAL	834	428	51%	10 943 €

Lecture : 56 % des autres lieux de production/diffusion ont bénéficié d'aide à l'emploi en 2011, pour un montant médian de 8 162 €.

(*) La médiane ne peut être calculée sur une population de 2 structures.

Revalorisation salariale annuelle (hors NAO)

	Structures ayant effectué une revalorisation collective		Taux moyen de revalorisation	Répartition des modes de revalorisation pour les structures concernées		
	Nombre	%		Accord collectif signé avec un délégué syndical	Accord signé avec un DP	Engagement unilatéral
Centres dramatiques nationaux et régionaux	20	67%	1,98%	42%	11%	47%
Centres chorégraphiques nationaux	6	46%	1,43%	17%	0%	83%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	7	10%	3,51%	17%	17%	67%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0%	//	//	//	//
Scènes nationales	24	56%	1,75%	58%	8%	33%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	3	33%	2,27%	0%	0%	100%
Scènes conventionnées	11	26%	1,32%	9%	18%	73%
Orchestres permanents	5	29%	1,15%	20%	0%	80%
Opéras	6	86%	1,13%	67%	0%	33%
Théâtres de ville	15	27%	1,78%	20%	20%	60%
Compagnies	10	3%	3,29%	0%	0%	100%
Festivals	11	21%	2,93%	0%	10%	90%
Ensembles musicaux	8	11%	3,14%	0%	0%	100%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	2	6%	5,00%	0%	0%	100%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	2	8%	0,75%	0%	0%	100%
Autres lieux de production / diffusion	8	8%	2,42%	13%	0%	88%
Autres types de structures	0	0%	//	//	//	//
Type de structure non renseigné	1	20%	10,00%	0%	0%	100%
TOTAL	139	15%	2,15%	26%	8%	66%

Lecture : 46 % des centres chorégraphiques nationaux ont effectué une revalorisation collective. Le taux moyen de revalorisation est de 1,43 %. 83 % ont réalisé cette revalorisation par engagement unilatéral et 17 % par accord collectif.

	% de structures ayant effectué une revalorisation individuelle	Répartition en fonction du nombre de salariés concernés			
		Moins de 10 %	Entre 10 % et 30 %	Entre 30 % et 60 %	Plus de 60 %
Centres dramatiques nationaux et régionaux	60%	33%	39%	28%	0%
Centres chorégraphiques nationaux	46%	17%	17%	17%	50%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	25%	18%	35%	18%	29%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	17%	100%	0%	0%	0%
Scènes nationales	49%	24%	48%	24%	5%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	50%	0%	60%	20%	20%
Scènes conventionnées	44%	58%	26%	0%	16%
Orchestres permanents	35%	50%	33%	0%	17%
Opéras	71%	100%	0%	0%	0%
Théâtres de ville	35%	25%	40%	10%	25%
Compagnies	11%	41%	7%	20%	32%
Festivals	33%	11%	33%	17%	39%
Ensembles musicaux	21%	33%	7%	27%	33%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	18%	0%	0%	50%	50%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	19%	40%	40%	0%	20%
Autres lieux de production / diffusion	23%	42%	33%	8%	17%
Autres types de structures	50%	0%	25%	25%	50%
Type de structure non renseigné	17%	0%	0%	0%	100%
TOTAL	24%	33%	27%	16%	24%

Lecture : 44 % des scènes conventionnées ont effectué une revalorisation individuelle. Pour 58% d'entre elles cela a concerné moins de 10% des salariés de la scène conventionnée et pour 16% d'entre elles cela a concerné plus de 60% des salariés de la structure.

Accord d'entreprise et représentation du personnel

	Structures ayant un accord d'entreprise		Parmi les structures ayant un accord d'entreprise, celles ayant négocié ou renégocié cet accord ou un de ces accords dans l'année	
	Nombre	%	Nombre	%
Centres dramatiques nationaux et régionaux	23	77%	5	22%
Centres chorégraphiques nationaux	6	46%	1	17%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	13	20%	0	0%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	1	17%	0	0%
Scènes nationales	40	93%	3	8%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	2	29%	0	0%
Scènes conventionnées	19	46%	3	16%
Orchestres permanents	12	75%	2	17%
Opéras	5	71%	3	60%
Théâtres de ville	20	37%	2	10%
Compagnies	2	1%	0	0%
Festivals	6	12%	1	17%
Ensembles musicaux	4	6%	0	0%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	1	3%	0	0%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	1	5%	1	100%
Autres lieux de production / diffusion	15	15%	3	20%
Autres types de structures	0	0%	0	//
Type de structure non renseigné	0	0%	0	//
TOTAL	157	18%	24	15%

Lecture : 40 des scènes nationales ayant répondu à la question, soit 93%, ont un accord d'entreprises. Et parmi elles, 3 ont négocié ou renégocié cet accord ou un de ces accords dans l'année.

24 structures ont répondu avoir négocié ou renégocié un ou des accords dans l'année. La moitié de ces accords traitent de l'aménagement du temps de travail et un tiers traitent des salaires.

	Nombre de structures ayant procédé à une ou des élections IRP		Répartition des élections IRP		
	Nombre	%	Delégué du personnel	CEC	CE
Centres dramatiques nationaux et régionaux	15	50%	60%	20%	20%
Centres chorégraphiques nationaux	5	38%	57%	14%	29%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	9	14%	82%	9%	9%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	1	17%	50%	50%	0%
Scènes nationales	18	42%	52%	32%	16%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	1	11%	100%	0%	0%
Scènes conventionnées	10	24%	83%	8%	8%
Orchestres permanents	3	20%	50%	0%	50%
Opéras	3	43%	100%	0%	0%
Théâtres de ville	12	23%	64%	29%	7%
Compagnies	8	2%	100%	0%	0%
Festivals	4	8%	50%	50%	0%
Ensembles musicaux	2	3%	100%	0%	0%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0%	//	//	//
Autres musiques (diffuseur, producteur)	2	9%	50%	25%	25%
Autres lieux de production / diffusion	5	5%	63%	13%	25%
Autres types de structures	0	0%	//	//	//
Type de structure non renseigné	0	0%	//	//	//
TOTAL	98	11%	65%	20%	15%

Lecture : Elections IRP = élections d'institutions représentatives du personnel.

CEC = Comité d'entreprise conventionnel

15 des centres dramatiques nationaux et régionaux, soit 50% de ceux ayant répondu à la question, ont procédé à une ou des élections IRP en 2011. 60 % de ces élections concernent les délégués du personnel, 20% le CEC et 20% le CE.

Accord en matière d'égalité professionnelle et en matière de temps partiel



	Structures ayant conclu un accord ou un plan d'action en matière d'égalité professionnelle		Structures ayant conclu un accord en matière de temps partiel		Nombre total de personnes ayant bénéficié de l'accord en matière de temps partiel	
	Nombre	%	Nombre	%	Femmes	Hommes
Centres dramatiques nationaux et régionaux	4	13%	1	3%	2	0
Centres chorégraphiques nationaux	0	0%	0	0%	0	0
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	0	0%	5	8%	7	2
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0%	0	0%	0	0
Scènes nationales	1	2%	1	2%	14	17
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	1	11%	0	0%	0	0
Scènes conventionnées	0	0%	4	10%	7	0
Orchestres permanents	2	13%	1	6%	20	33
Opéras	1	14%	0	0%	0	0
Théâtres de ville	1	2%	3	5%	6	7
Compagnies	5	2%	8	3%	7	4
Festivals	0	0%	2	4%	6	1
Ensembles musicaux	0	0%	1	2%	1	1
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	1	3%	0	0%	0	0
Autres musiques (diffuseur, producteur)	1	5%	0	0%	0	0
Autres lieux de production / diffusion	1	1%	1	1%	2	0
Autres types de structures	0	0%	0	0%	0	0
Type de structure non renseigné	0	0%	0	0%	0	0
TOTAL	18	2%	27	3%	72	65

Lecture : 5 compagnies, soit 2 % des compagnies ayant répondu à la question, ont conclu un accord ou un plan d'action en matière d'égalité professionnelle.

8 compagnies, soit 3 % des compagnies ayant répondu à la question, ont conclu un accord en matière de temps partiel. Dans ces compagnies, 7 femmes et 4 hommes ont bénéficié de ces accords.

Créations et ruptures de CDI



	Nombre de CDI			Créations de CDI en 2011						Sorties de CDI		
				Créations de nouveaux CDI			dont CDD transformés en CDI					
	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	605	458	1 063	29	23	52	12	5	17	28	22	50
Centres chorégraphiques nationaux	156	122	278	5	12	17	2	1	3	6	9	15
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	221	287	508	25	26	51	5	3	8	12	29	41
Centres nationaux et régionaux de création musicale	18	23	41	2	1	3	1	0	1	2	2	4
Scènes nationales	744	565	1 309	64	37	101	16	7	23	61	41	102
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	60	27	87	7	3	10	2	1	3	6	1	7
Scènes conventionnées	381	266	647	27	9	36	4	2	6	20	17	37
Orchestres permanents	265	339	604	7	8	15	1	2	3	6	13	19
Opéras	301	331	632	26	23	49	1	0	1	19	22	41
Théâtres de ville	465	327	792	20	16	36	2	7	9	19	15	34
Compagnies	347	144	491	59	11	70	16	0	16	29	9	38
Festivals	151	100	251	17	6	23	10	3	13	8	4	12
Ensembles musicaux	153	82	235	23	10	33	4	2	6	18	11	29
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	19	29	48	3	1	4	2	0	2	1	2	3
Autres musiques (diffuseur, producteur)	42	33	75	4	2	6	1	1	2	4	4	8
Autres lieux de production / diffusion	539	292	831	38	15	53	10	4	14	43	8	51
Autres types de structures	20	11	31	1	1	2	0	0	0	0	1	1
Type de structure non renseigné	4	1	5	1	0	1	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4 491	3 437	7 928	358	204	562	89	38	127	282	210	492

Lecture : F=femmes et H=hommes

465 femmes et 327 hommes CDI sont comptabilisés en 2011 dans les théâtres de ville ayant répondu au questionnaire. Parmi eux 36 sont des créations de CDI en 2011 dont 9 correspondent à des CDD transformés en CDI. Dans le même temps, il y a eu 34 sorties de CDI dans ces structures.

Détail des sorties de CDI :



	Démissions			Ruptures conventionnelles			Licenciements économiques			Autres licenciements			Départs à la retraite		
	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	11	5	16	14	7	21	0	0	0	2	3	5	1	7	8
Centres chorégraphiques nationaux	3	3	6	1	4	5	1	0	1	1	1	2	0	1	1
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	4	13	17	3	13	16	0	1	1	5	2	7	0	0	0
Centres nationaux et régionaux de création musicale	1	1	2	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	1
Scènes nationales	36	23	59	12	8	20	4	2	6	1	4	5	8	4	12
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	1	0	1	4	1	5	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Scènes conventionnées	10	7	17	6	7	13	1	1	2	0	1	1	3	1	4
Orchestres permanents	3	4	7	1	2	3	0	0	0	0	2	2	2	5	7
Opéras	17	13	30	1	3	4	0	0	0	1	3	4	0	3	3
Théâtres de ville	6	6	12	8	3	11	1	1	2	3	1	4	1	4	5
Compagnies	8	1	9	17	7	24	1	0	1	3	0	3	0	1	1
Festivals	4	2	6	4	2	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ensembles musicaux	5	4	9	12	6	18	1	1	2	0	0	0	0	0	0
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	1	0	1	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres musiques (diffuseur, producteur)	1	2	3	1	1	2	0	0	0	2	1	3	0	0	0
Autres lieux de production / diffusion	28	2	30	11	3	14	1	1	2	0	1	1	3	1	4
Autres types de structures	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Type de structure non renseigné	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	139	86	225	95	70	165	10	7	17	19	19	38	19	28	47

Lecture : F=femmes et H=hommes

Dans les centres dramatiques nationaux et régionaux, parmi les 28 femmes en CDI sorties en 2011 (cf tableau précédent), 11 ont démissionné, 14 relèvent de ruptures conventionnelles, 2 d'autres licenciements et 1 d'un départ à la retraite.

Ancienneté des CDI



Il s'agit de l'ancienneté du salarié au sein de la structure (au sens siren) dans laquelle il est en CDI en 2011.

Femmes	Moins de 3 ans	De 3 à 5 ans	De 6 à 10 ans	De 11 à 15 ans	Plus de 15 ans	Total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	43%	21%	20%	7%	9%	100%
Centres chorégraphiques nationaux	16%	29%	21%	29%	5%	100%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	44%	22%	31%	3%	0%	100%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	20%	20%	40%	20%	0%	100%
Scènes nationales	51%	19%	14%	7%	9%	100%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	18%	29%	29%	18%	6%	100%
Scènes conventionnées	41%	34%	16%	6%	3%	100%
Orchestres permanents	23%	13%	29%	29%	6%	100%
Opéras	10%	10%	20%	40%	20%	100%
Théâtres de ville	41%	32%	11%	9%	7%	100%
Compagnies	45%	26%	17%	7%	4%	100%
Festivals	29%	22%	23%	17%	9%	100%
Ensembles musicaux	30%	28%	26%	10%	6%	100%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	56%	17%	11%	11%	6%	100%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	31%	44%	13%	6%	6%	100%
Autres lieux de production / diffusion	46%	22%	17%	7%	8%	100%
Autres types de structures	43%	26%	12%	15%	4%	100%
Type de structure non renseigné	52%	27%	17%	3%	1%	100%
TOTAL	43%	25%	17%	9%	6%	100%

Hommes	Moins de 3 ans	De 3 à 5 ans	De 6 à 10 ans	De 11 à 15 ans	Plus de 15 ans	Total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	44%	24%	15%	8%	10%	100%
Centres chorégraphiques nationaux	7%	27%	40%	20%	7%	100%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	29%	26%	26%	20%	0%	100%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	50%	0%	50%	0%	0%	100%
Scènes nationales	55%	17%	13%	6%	9%	100%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	50%	0%	25%	25%	0%	100%
Scènes conventionnées	36%	29%	29%	5%	0%	100%
Orchestres permanents	20%	10%	20%	50%	0%	100%
Opéras	19%	25%	19%	13%	25%	100%
Théâtres de ville	33%	27%	20%	9%	11%	100%
Compagnies	41%	24%	20%	10%	5%	100%
Festivals	34%	20%	24%	15%	7%	100%
Ensembles musicaux	24%	38%	24%	6%	8%	100%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	50%	27%	9%	9%	5%	100%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	0%	38%	50%	13%	0%	100%
Autres lieux de production / diffusion	48%	26%	18%	7%	2%	100%
Autres types de structures	51%	25%	12%	8%	4%	100%
Type de structure non renseigné	48%	29%	15%	6%	1%	100%
TOTAL	42%	25%	19%	9%	5%	100%

Lecture : Dans les scènes nationales de notre échantillon, 14% des femmes et 13% des hommes en CDI ont entre 6 et 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise.

Nombre de jours d'absence des CDI

Le calcul du nombre de jours moyens d'absence se fait sur l'ensemble des CDI :
nombre total de jours d'absence / nombre de CDI



	Nombre de CDI concernés		Nombre de jours moyen de maladie par CDI		Nombre de jours moyen d'accidents du travail par CDI		Nombre de jours moyen de congés maternité / paternité / adoption par CDI		Nombre de jours moyen de congés parentaux par CDI		Nombre de jours moyen de congés sabbatiques ou sans soldes par CDI	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Centres dramatiques nationaux et régionaux	569	437	6,2	9,3	1,1	1,4	1,7	0,1	0,3	0	0,4	0,2
Centres chorégraphiques nationaux	136	108	3,8	2,3	3,3	3,7	3,4	0,4	4,7	0,1	0,1	0,3
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	173	228	2,2	2,7	0,1	0,2	3,4	0,5	3,7	0	0	1,0
Centres nationaux et régionaux de création musicale	16	18	3,4	0,6	0	0	0	0,8	0	0	0	0
Scènes nationales	735	555	8,0	9,9	0,1	0,9	2,8	0,1	1,3	0,05	0,9	1,6
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	41	20	13,1	2,1	1,2	0,3	2,3	0	0	0	0,8	0,6
Scènes conventionnées	353	244	3,5	3,0	0,2	0,6	4,8	0,2	1,1	0	0,5	0
Orchestres permanents	203	265	8,2	12,4	0,2	0,01	3,5	0,4	1,6	0,01	2,4	2,6
Opéras	301	331	10,9	12,3	0,4	1,8	1,4	0,1	0,1	1,1	3,6	3,0
Théâtres de ville	326	248	6,2	6,5	0,3	2,6	3,3	0,3	1,5	0	0,3	0,1
Compagnies	237	93	6,5	6,3	1,8	0	5,7	0,3	3,7	0,2	0	0,02
Festivals	120	75	5,4	0,4	0	0,2	4,7	0,4	4,0	0	0	0,7
Ensembles musicaux	106	58	7,0	0,9	0,01	0	3,0	2,4	6,9	0,2	0	0
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	14	16	0,5	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres musiques (diffuseur, producteur)	35	31	6,8	1,4	0	0	5,5	0,4	0	0	0	3,9
Autres lieux de production / diffusion	353	199	4,8	2,5	0,04	0,6	4,0	1,9	0,6	0	1,0	0,6
Autres types de structures	19	11	0	0	0	0	12,6	0	1,6	0	0	0
Type de structure non renseigné	2	1	0	0	0	0	0	11,0	0	90,0	0	0
TOTAL	3 739	2 938	6,4	7,3	0,5	1,1	3,2	0,4	1,6	0,2	0,8	1,1

Lecture : F=femmes et H=hommes

Les 735 femmes de notre échantillon salariées en CDI dans les scènes nationales, ont pris en moyenne 8,0 jours de maladie, 0,1 jour d'arrêt pour accident du travail, 2,8 jours de congés maternité/adoption, 1,3 de congés parentaux et 0,9 de congés sabbatiques ou sans soldes.

Formation professionnelle



	Nombre de structures répondantes	% de structures ayant mis en place des actions de formation	Nombre de salariés concernés		% de structures avec demande de CIF	Nombre de salariés concernés		% de structures avec demande de DIF	Nombre de salariés concernés	
			F	H		F	H		F	H
Centres dramatiques nationaux et régionaux	27	93%	196	163	22%	5	2	63%	45	28
Centres chorégraphiques nationaux	11	91%	50	27	9%	2	1	45%	16	4
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	46	87%	74	107	9%	1	2	20%	9	15
Centres nationaux et régionaux de création musicale	4	100%	13	3	0%	0	0	50%	3	0
Scènes nationales	43	91%	286	281	28%	9	3	58%	41	28
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	8	100%	34	19	25%	1	1	38%	4	0
Scènes conventionnées	36	78%	109	87	25%	4	6	22%	11	13
Orchestres permanents	13	92%	82	53	0%	0	0	54%	24	17
Opéras	7	86%	157	169	43%	2	2	86%	19	7
Théâtres de ville	38	68%	117	97	8%	4	0	45%	30	25
Compagnies	135	44%	83	24	3%	4	0	12%	16	4
Festivals	28	61%	86	75	11%	0	3	29%	23	9
Ensembles musicaux	40	48%	46	11	3%	0	1	30%	15	4
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	18	44%	7	7	6%	0	1	11%	1	4
Autres musiques (diffuseur, producteur)	19	53%	21	22	5%	0	1	16%	3	5
Autres lieux de production / diffusion	56	63%	123	59	0%	0	0	21%	26	9
Autres types de structures	6	83%	12	6	0%	0	0	17%	1	0
Type de structure non renseigné	1	100%	1	0	0%	0	0	0%	0	0
TOTAL	536	66%	1 497	1 210	9%	32	23	29%	287	172

Lecture : Sur les 28 festivals qui ont répondu à la question :

- 61 % ont mis en place des actions de formation en 2011 et cela a concerné 86 femmes et 75 hommes ;
- 11 % ont fait une demande de CIF en 2011 et cela a concerné 3 salariés hommes ;
- 29 % ont fait une demande de DIF en 2011 et cela a concerné 23 femmes et 9 hommes.

Les CDII (cf article V-13 de la convention collective)

	Nombre de CDII		Répartition (en %) en fonction de la durée légale annuelle du travail					
	F	H	Femmes			Hommes		
			moins de 25%	de 25 à moins de 50%	de 50 à moins de 85%	moins de 25%	de 25 à moins de 50%	de 50 à moins de 85%
Centres dramatiques nationaux et régionaux	125	51	87			88		
Centres chorégraphiques nationaux	21	15	81			73		
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	16	21	88			86		
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	1				100		
Scènes nationales	145	68	94			88		
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	1	0	100					
Scènes conventionnées	88	58	92			92		
Orchestres permanents	0	1				100		
Opéras	45	27	98			96		
Théâtres de ville	54	36	93			97		
Compagnies	2	0	100					
Festivals	3	3	33			33		
Ensembles musicaux	0	0						
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	2				100		
Autres musiques (diffuseur, producteur)	0	0						
Autres lieux de production / diffusion	37	24	70			58		
Autres types de structures	0	0						
Type de structure non renseigné	0	0						
TOTAL	537	307	89			86		

Lecture : F=femmes et H=hommes

Sur les 125 femmes en CDII des centres dramatiques nationaux et régionaux de notre échantillon, 87% sont à moins de 25 % de la durée légale annuelle du travail.

	Effectifs		Pourcentage	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Opérateur projectionniste	1	4	0%	1%
Employé(e) de nettoyage	6	4	1%	1%
Gardien(ne)	-	5	0%	2%
Caissier(ère)	9	7	2%	2%
Attaché(e) à l'accueil	31	15	6%	5%
Attaché(e) à l'information	4	2	1%	1%
Hôte(sse) d'accueil	162	61	30%	20%
Contrôleur	92	65	17%	21%
Hôte(sse) de salle	155	62	29%	20%
Employé(e) de bar	46	31	9%	10%
Si accord d'entreprise, autres emplois	31	51	6%	17%
TOTAL	537	307	100%	100%

Lecture : Sur les 537 femmes en CDII de notre échantillon, 162 (soit 30 %) sont des hôtesse(s) d'accueil.



Annexes

1- Questionnaire adressé aux employeurs

2- Nomenclature et définition des emplois de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (version applicable au 7 avril 2011)

3- Accord sur les salaires 2011 relatif à la NAO d'avril 2011 de la branche des entreprises artistiques et culturelles

QUESTIONNAIRE POUR LE RAPPORT DE BRANCHE DES ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES 2012 • Exercice 2011

Questionnaire disponible en ligne sur www.audiens.org (Sur la page d'accueil cliquez sur le bouton Accords conventionnels, puis rubrique Accord Entreprises Artistiques et Culturelles)

Si vous n'adhérez pas aux institutions de retraite complémentaire du Groupe Audiens pour votre personnel permanent, merci d'adresser votre DADS (en format dématérialisé) à eac@audiens.org - A renvoyer avant le **31/07/2012**

1/ IDENTITE

Raison sociale de votre structure :	
Numéro de SIRET :	
Code postal :	
Ville :	
Téléphone :	
Email :	

Personne à contacter :

Prénom et Nom:	
Fonction :	

2/ GENERALITES SUR LA STRUCTURE

Appliquez-vous la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si non, quelle convention est appliquée dans la structure ?		
Statut juridique :	<input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> SARL-EURL <input type="checkbox"/> SCOP <input type="checkbox"/> SEM <input type="checkbox"/> EPCC <input type="checkbox"/> Etablissement et régies à caractère industriel et commercial <input type="checkbox"/> SCIC <input type="checkbox"/> Société Publique Locale <input type="checkbox"/> Autre	

Licences possédées : (plusieurs choix possibles)	<input type="checkbox"/> Licence 1 <input type="checkbox"/> Licence 2 <input type="checkbox"/> Licence 3 <input type="checkbox"/> Licence définitive (ancienne législation) <input type="checkbox"/> Pas de licence
Type de structure :	<input type="checkbox"/> Centre dramatique national ou régional <input type="checkbox"/> Centre chorégraphique national <input type="checkbox"/> Scène de musiques actuelles (conventionnée ou non) <input type="checkbox"/> Centre national ou régional de création musicale <input type="checkbox"/> Scène nationale <input type="checkbox"/> Pôle National des Arts du Cirque <input type="checkbox"/> Centre National des Arts de la Rue <input type="checkbox"/> Centre de Développement Chorégraphique <input type="checkbox"/> Scène conventionnée <input type="checkbox"/> Orchestre permanent <input type="checkbox"/> Opéra <input type="checkbox"/> Théâtre de ville <input type="checkbox"/> Compagnie <input type="checkbox"/> Festival <input type="checkbox"/> Ensemble musical <input type="checkbox"/> Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux <input type="checkbox"/> Autres musiques (diffuseur, producteur) <input type="checkbox"/> Autre lieu de production/ diffusion
Genre artistique dominant :	<input type="checkbox"/> Théâtre <input type="checkbox"/> Danse <input type="checkbox"/> Cirque <input type="checkbox"/> Arts de la rue <input type="checkbox"/> Musique classique/ lyrique/ contemporaine <input type="checkbox"/> Musiques actuelles <input type="checkbox"/> Cabarets-arts visuels <input type="checkbox"/> Sans genre dominant <input type="checkbox"/> Autre

3/ BUDGET 2011

Total des charges (total comptes 6) :	
Dont charges de personnel (total comptes 64) :	
Montant total en € des aides à l'emploi reçues en 2011 :	

4/ DIALOGUE SOCIAL

Avez-vous réalisé une revalorisation salariale collective, hors celle résultant de la NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) de la branche ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, sous quelle forme ?	<input type="checkbox"/> Accord collectif signé avec un délégué syndical <input type="checkbox"/> Accord signé avec un délégué du personnel <input type="checkbox"/> Engagement unilatéral
Taux annuel de la revalorisation collective (en %) :	
En cas de revalorisations individuelles, pouvez-vous indiquer la part que représente le nombre de personnes concernées par rapport à l'ensemble de vos salariés en CDD de plus de 6 mois ou en CDI ?	<input type="checkbox"/> Moins de 10 % <input type="checkbox"/> Entre 10 % et 30 % <input type="checkbox"/> Entre 30 % et 60 % <input type="checkbox"/> Plus de 60 %
Avez-vous un accord ou des accords d'entreprise ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous négocié ou renégocié cet accord ou un de ces accords dans l'année ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, sur quel(s) aspect(s) ?	
Avez-vous organisé des élections d'institutions représentatives du personnel (IRP) dans l'année ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, à quel type d'élections avez-vous procédé ?	<input type="checkbox"/> Délégué du personnel <input type="checkbox"/> CEC <input type="checkbox"/> CE (+ de 50 salariés)
Avez-vous conclu un accord ou un plan d'action en matière d'égalité professionnelle ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous conclu un accord en matière de temps partiel ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, combien de personnes sont concernées ?	Hommes : Femmes :

Avez-vous déclaré des salariés en CDD de plus de six mois, en CDI ou en CDI en 2011 ? Oui Non

Si non, ce questionnaire est à présent terminé.

5/ SALARIES EN CDD DE PLUS DE 6 MOIS, EN CDI OU CDII

Entrées/ sorties de contrats à durée indéterminée (CDI) au cours de l'année 2011

	Hommes	Femmes
Entrées de CDI au cours de l'année 2011 :		
> Dont nombre de CDD transformés en CDI :		
Sorties de CDI au cours de l'année 2011 :		
> Dont nombre de démissions :		
> Dont nombre de ruptures conventionnelles :		
> Dont nombre de licenciements pour motifs économiques :		
> Dont nombre de licenciements pour autres motifs :		
> Dont nombre de départs à la retraite :		

Absence – congés (CDD de plus de 6 mois, CDI ou CDII)

	Hommes	Femmes
Nombre de jours de maladie dans l'entreprise :		
Nombre de jours d'absence lié à un accident du travail:		
Nombre de jours de congés maternité/paternité/adoption :		
Nombre de jours de congés parental :		
Nombre de jours de congés sabbatiques ou sans solde :		

Formation (CDD de plus de 6 mois, CDI ou CDII)

Votre structure a-t-elle mis en place des actions de formation financées par votre Opcv ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, combien de vos salariés ont suivi une formation professionnelle en 2011 dans ce cadre :	Hommes : Femmes :
Avez-vous des salariés ayant fait une demande de Congé individuel de formation (CIF) en 2011 ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui combien ?	Hommes : Femmes :
Avez-vous des salariés ayant fait une demande de Droit individuel à la formation (DIF) en 2011 ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui combien ?	Hommes : Femmes :

6/ CDII (cf article V-13 de la convention collective)

Nombre de personnes salariées en CDII en 2011

	Hommes	Femmes
Opérateur projectionniste		
Employé(e) de nettoyage		
Gardien(ne)		
Caissier(ère)		
Attaché(e) à l'accueil		
Attaché(e) à l'information		
Hôte(sse) d'accueil		
Contrôleur		
Hôte(sse) de salle		
Employé(e) de bar		
Si accord d'entreprise, autres emplois		

Nombre total de personnes salariées en CDII en 2011

	Hommes	Femmes
Moins de 25% de la durée légale annuelle du travail		
De 25% à moins de 50% de la durée légale annuelle du travail		
De 50% à moins de 85% de la durée légale annuelle du travail		

FIN du questionnaire
Merci de votre participation

TITRE XI : NOMENCLATURE ET DEFINITION DES EMPLOIS

Article XI- 1

Preamble

Ce titre comprend une nomenclature des emplois et de leurs définitions qui peuvent exister dans les établissements artistiques et culturels.

Elle doit permettre à chaque établissement, à chaque stade de son évolution, d'établir son organigramme propre, en fonction de sa configuration, de son volume d'activités et de ses options particulières.

Si un autre poste venait à être créé dans une entreprise, pour ses besoins spécifiques, il serait rattaché au poste de la nomenclature dont la définition est la plus proche.

Les définitions d'emploi ne peuvent entrer dans le détail des activités que chaque salarié est appelé à effectuer dans le cadre naturel de sa fonction et ne doivent pas être interprétées limitativement.

Il y aurait toutefois abus si une interprétation trop large amenait des transferts de tâches définies au présent titre, d'un poste à l'autre, au mépris du principe exposé ci-après pour le cas de polyvalence.

Lorsqu'il y a polyvalence d'emploi, c'est-à-dire lorsque le même salarié est conduit - du fait des structures de l'entreprise - à exercer, d'une manière permanente, des activités qui relèvent de fonctions différentes, la qualification qui doit être retenue est celle qui se situe au niveau hiérarchique le plus élevé.

Il en est de même lorsqu'à l'occasion d'un déplacement ou d'une tournée un salarié est amené temporairement à exercer une qualification supérieure à celle qu'il exerce habituellement.

A chaque emploi défini dans la nomenclature, peut être adjoint un "second" qui assure tout ou partie des attributions attachées au poste du titulaire. Cet emploi est qualifié du titre du titulaire, suivi de "adjoint", tel que : Directeur- adjoint, Régisseur général- adjoint, etc.

Les postes d'adjoints sont classés dans le même collège d'emploi (cadre, technicien- agent de maîtrise, employé- ouvrier) que ceux des titulaires.

Cette nomenclature utilise des appellations noyaux (Concepteur, Opérateur, Technicien...) qui ne doivent pas être utilisées en tant que telles comme libellé d'emploi.

Les différends qui pourraient survenir à l'occasion de l'application de ces définitions seront réglés entre la direction et les représentants du personnel. Si aucun accord n'était possible, la commission d'interprétation et de conciliation serait saisie.

Article XI- 2

Artistic jobs

XI- 2.1 Classification des emplois artistiques

La filière des emplois artistiques concerne les disciplines et formes artistiques suivantes :

- théâtre ;
- danse ;
- musique ;
- cirque ;
- arts de la rue.

La filière artistique comprend 3 groupes :

Groupe A : direction artistique

Groupe B : encadrement de l'interprétation collective et/ou assistantat de la direction artistique

CCN EAC

Groupe C : interprétation et /ou assistantat de l'encadrement

Seuls les 2 premiers groupes de la filière artiste relèvent de la catégorie «cadre ».

La nomenclature ci-dessous comprend les appellations courantes d'emploi, ainsi qu'une définition indicative de ces emplois.

XI- 2.2 Nomenclature des emplois artistiques

Groupe A : direction artistique

- Le (la) directeur (trice) artistique définit et met en œuvre le projet artistique de l'entreprise.

Groupe B : encadrement de l'interprétation collective et/ou assistantat de la direction artistique

- Le (la) metteur (teuse) en scène / en piste / en espace :
est un (e) artiste qui met en forme en un langage scénique une œuvre de l'esprit. Il(elle) prépare, dirige et coordonne, directement ou indirectement, le travail de l'équipe qui concourt à l'élaboration et à la présentation d'un spectacle.

- Le (la) chorégraphe :
est un(e) artiste qui met en forme en un langage chorégraphique une œuvre de l'esprit. Il (elle) prépare, dirige et coordonne, directement ou indirectement, le travail de l'équipe qui concourt à l'élaboration et à la présentation d'un spectacle.

- Le (la) directeur (trice) musical (e), ou le (la) premier (ère) chef invité (e),
illustre la programmation d'une saison musicale dans le cadre d'un projet défini en amont par la direction. Il (elle) assure la programmation d'œuvres, de thématiques et de séries qui ensemble constituent une saison. Il (elle) a la responsabilité de veiller à la qualité artistique de l'ensemble musical.

- Le (la) dramaturge :
Est le(la) collaborateur(trice) direct(e) du metteur en scène ou du chorégraphe. Il (elle) rassemble la documentation disponible sur l'œuvre, l'auteur, les problèmes abordés, les temps et milieux décrits. Il (elle) participe à l'analyse des thèmes, des personnages, de la construction dramatique, etc. Il (elle) peut être chargé(e) de la rédaction des publications relatives au spectacle (documentation, articles de presse, programmes...). En tout cas, il (elle) les inspire et les contrôle., il(elle) peut également être un (e) prospecteur (trice) du répertoire et un (e) conseiller (ère) littéraire et dramatique.

- Le (la) chef d'orchestre, ou le (la) chef de chœur :
Dirige l'interprétation collective des artistes au sein d'un orchestre ou d'un ensemble.

- Le maître de ballet :
Responsable des répétitions chorégraphiques et, en représentation, du respect de l'intégrité stylistique dans son ensemble de l'œuvre de l'auteur.

- Chef de Chant :
Sous l'autorité du Directeur musical il est responsable de l'accompagnement des auditions, des répétitions musicales ou scéniques, des concerts et des représentations des artistes interprètes.

Lors des répétitions musicales ou scéniques, assure les notes et corrections musicales aux solistes, les répétitions individuelles qui peuvent être nécessaires, ainsi que le suivi en salle et les notes pour le chef d'orchestre.

Groupe C : interprétation et/ou assistantat de l'encadrement.

- Le (la) conseiller (ère) musical (e) / et/ou chorégraphique et conseiller(e) en programmation :
Il (elle) est le (la) collaborateur (trice) du (de la) directeur (trice) musical (e) et /ou chorégraphique et le (la) conseille dans ses choix de programmation artistique. En fonction d'une ligne artistique établie, il (elle) est chargé(e) de compléter les programmes et les thématiques qui sont partiellement développés

par le (la) directeur (trice) musical (e) et /ou chorégraphique. Il (elle) peut être chargé(e) de la recherche de solistes, d'artistes lyriques et de chefs d'orchestres pour ensuite conseiller le (la) directeur musical et /ou chorégraphique dans ses choix d'interprètes.

- Répétiteur musical :

Artiste musicien accompagnant les auditions et les répétitions des artistes interprètes.

- Répétiteur chorégraphique :

Artiste chorégraphique accompagnant les répétitions des danseurs, et les auditions du recrutement.

- Artiste - interprète:

Elle ou il interprète c'est-à-dire représente, chante, récite, déclame, joue, danse ou exécute devant un public (ou dans le cadre d'un processus de recherche artistique) une œuvre artistique, littéraire, musicale, chorégraphique, de variétés, de cirque, de rue ou de marionnettes. Le terme générique d'artiste-interprète regroupe notamment les artistes : chorégraphiques, de cirque, dramatiques, lyriques (solistes et chœurs), marionnettistes, musiciens (dont le chef de pupitre), de variétés, de complément, conteurs...

En application des articles L. 7121-3 et L. 7121-4 du code du travail, les artistes- interprètes sont présumés des salariés.

- L'accompagnant (e) musical (e) :

Accompagne et conseille les musiciens dans leur travail de création/production artistique.

- L'artiste lyrique des chœurs :

Interprète une des lignes vocales d'une œuvre musicale lorsque celle-ci est désignée par le compositeur sous l'appellation de chœur, choral, chorus, ou sous une appellation générique telle que le peuple, la foule, les prisonniers...

L'artiste lyrique des chœurs est susceptible dans une production donnée d'interpréter ponctuellement une partie soliste sous réserve que les conditions (nature et durée de la partie, rémunération supplémentaire ...) y afférentes aient été mentionnées dans le contrat de travail ou dans un avenant à celui-ci.

- L'artiste soliste lyrique :

Interprète un rôle identifié par le compositeur d'une œuvre musicale à caractère dramatique, ou d'une partie solo identifiée comme telle sur la partition.

Article XI- 3

Emplois autres qu'artistiques

XI- 3.1 Classification des emplois autres qu'artistiques

Ces emplois sont définis par les 3 filières suivantes :

- administration – production ;
- communication - relations publiques - action culturelle ;
- technique.

La structuration des emplois hors artistes comprend 9 groupes. Les 4 premiers groupes relèvent de la catégorie « cadre ». Les groupes 5 à 7 relèvent de la catégorie « agent de maîtrise ». Les groupes 8 et 9 relèvent de la catégorie « employé - ouvrier ».

Critères classants :

Afin de permettre à chaque entreprise d'élaborer son organigramme propre comme il a été rappelé au préambule du présent titre, les parties conviennent de mettre en place une grille de classification des emplois autres qu'artistiques selon le principe dit des « critères classants ».

Les indicateurs principaux permettant le classement des emplois sont :

- la responsabilité, éventuellement formalisée par une délégation ;
- le degré d'autonomie et d'initiative ;
- la technicité.

Ci-après, le dispositif est complété, à titre indicatif, par :

- une définition générale de la fonction et/ou un ou plusieurs intitulés de poste ;
- une référence à la nomenclature des niveaux de formation interministérielle (NNF 1969), et les habilitations effectuées par les organismes de formation initiale.

Les qualifications acquises par l'expérience personnelle, la formation continue et l'activité professionnelle peuvent donner lieu à des équivalences.

Groupe 1

Délégation de responsabilité émanant des instances statutaires de la structure.
Niveau 1 de la nomenclature des niveaux de formation ou expérience équivalente.

Groupe 2

Délégation sub-directoriale immédiate(.)
Niveau 2 de la nomenclature des niveaux de formation ou expérience équivalente.

Groupe 3

Maîtrise budgétaire limitée.
Cadre de direction.
Direction de service.
Niveau 2 de la nomenclature des niveaux de formation ou expérience équivalente.

Groupe 4

Cadre fonctionnel ou opérationnel.
Responsable de secteur(s) : responsable de la préparation, de l'organisation et de la mise en œuvre d'une activité particulière.
Niveau 3 de la nomenclature des niveaux de formation ou expérience équivalente.

Groupe 5

Prise en charge de tâches et fonctions par délégation comportant une responsabilité limitée.
Chef d'équipe.
Technicien supérieur pour des métiers spécifiques à la branche.
Niveau 3 de la nomenclature des niveaux de formation.

Groupe 6

Exécution de tâches spécifiques demandant une technicité supérieure. Autonomie et contrôle dans un délai prescrit. Peut être appelé à exercer des responsabilités d'encadrement.
Technicien hautement qualifié capable de mener, seul ou à la tête d'une équipe, l'exécution d'un projet, d'une mission.
Attaché de fonction.
Niveau 3 de la nomenclature des niveaux de formation.

Groupe 7

Personnel bénéficiant d'une qualification technique, administrative ou de sécurité, exécutant des tâches nécessitant une formation initiale.
Technicien qualifié.
Niveau 4 de la nomenclature des niveaux de formation.

Groupe 8

Exécution de tâches nécessitant une adaptation aux métiers spécifiques de la branche.
Niveau 4 de la nomenclature des niveaux de formation.

Groupe 9

Exécution de tâches nécessitant une adaptation à l'emploi.
Introduction de la notion de métier spécifique à la branche.
Niveaux 5 de la nomenclature des niveaux de formation.

XI- 3.2 Nomenclature des emplois autres qu'artistiques

Les nomenclatures suivantes comprennent les appellations courantes d'emploi par filière, ainsi qu'une définition indicative de ces emplois.

XI- 3.2.1 Filière Administration - Production

Groupe 1

- **Directeur (trice) :**

Responsable de l'élaboration de la politique générale et de la direction de l'entreprise.
Assure les tâches d'élaboration et de préparation des programmes d'activité.
Responsable de leur exécution.

Groupe 2

- **Administrateur (trice)**

Responsable de la gestion administrative et financière.
Assure les fonctions de direction des ressources humaines et/ou de direction des productions.

Groupe 3

- **Secrétaire général (e) :**

Coordonne les activités de différents services au niveau immédiatement sub-directorial.
Il (elle) peut éventuellement assumer des responsabilités de direction dans la filière Communication-Relation publique- Action culturelle.

Le (la) secrétaire général (-e-) peut être positionné en groupe 2 ou en groupe 3 en fonction du niveau de responsabilité, de la taille de la structure, de son organigramme, des différents indicateurs rappelés dans le chapitre explicitant la notion de critères classants.

- **Directeur (trice) de production :**

Responsable de la préparation, de l'organisation, de la mise en œuvre et du suivi budgétaire de toutes les productions.

Groupe 4

- **Conseiller (ère) technique :**

Spécialiste chargé(e) d'une mission particulière (informatique...).

- **Responsable d'administration :**

Chargé(e) de la mise en œuvre et du suivi budgétaire et administratif.

- **Chef-comptable :**

Titulaire du DECS ou possédant les connaissances équivalentes. Etablit le compte d'exploitation et le bilan. Est responsable de la comptabilité et de toutes les déclarations fiscales et sociales afférentes.

- **Collaborateur(trice) de direction :**

Collaborateur(trice) direct(e) du directeur ou de la directrice qui l'assiste dans ses fonctions.

- **Administrateur (trice) de production / de diffusion :**

Responsable de la préparation, de l'organisation, de la mise en œuvre et du suivi budgétaire d'une ou plusieurs productions ou tournées de spectacles déjà produits.

Il (elle) peut être responsable de la préparation, de l'organisation, de la mise en œuvre et du suivi budgétaire d'une ou plusieurs productions ou de tournées.

- **Programmeur (rice) artistique :**

Spécialiste chargé(e) d'une mission particulière dans le domaine artistique.

Etablit une politique de programmation au regard du projet artistique et culturel, suit l'actualité artistique ou culturelle, les relations avec les artistes, les producteurs et les diffuseurs. Peut être chargé des projections et de la découverte de nouvelles formes émergentes.

Groupe 5

- **Secrétaire de direction :**

Titulaire d'un diplôme de secrétariat de direction ou possédant les connaissances équivalentes. Assure le secrétariat du directeur. A les mêmes qualifications que le (la) secrétaire avec une marge plus grande d'initiative et de responsabilité.

- **Comptable principal (e) :**

Titulaire d'un diplôme de comptabilité ou possédant les connaissances équivalentes. Chargé(e) de la tenue des livres, balance, compte d'exploitation, des opérations afférentes à la paie du personnel, avec une plus grande marge d'initiative et de responsabilité que le comptable.

- **Chargé(e) de production / de diffusion :**

Chargé(e) :

- de la préparation, de l'organisation, de la mise en œuvre et du suivi budgétaire d'une ou plusieurs productions ;
- et/ou de la promotion et de la diffusion d'un ou plusieurs spectacles.

Groupe 6

- **Attaché(e) :**

Participe à des tâches spécifiques sous l'autorité directe d'un responsable.

Sont regroupés dans cette définition des emplois comme attaché(e) :

- de programmation ;
- de production ;
- de diffusion ;
- d'administration.

Groupe 7

- **Comptable**

Titulaire d'un diplôme de comptabilité ou possédant les connaissances équivalentes. Chargé(e) de la tenue des livres, balance, compte d'exploitation, des opérations afférentes à la paie du personnel.

Groupe 8

- **Secrétaire :**

Titulaire d'un diplôme de secrétariat ou ayant des connaissances équivalentes. Constitue et met à jour les dossiers. Est capable de prendre des initiatives et des responsabilités dans le sens et les limites qui lui sont fixés.

- **Secrétaire-comptable :**

Titulaire d'un diplôme de comptabilité ou possédant les connaissances équivalentes. Seconde le(la) comptable dans toutes ses tâches.

Groupe 9

- **Aide-comptable :**

Titulaire d'un diplôme de comptabilité ou possédant les connaissances équivalentes. Seconde le (la) comptable pour la tenue des livres. Contrôle les factures et prépare les règlements. Classe les documents.

- **Caissier (ère) :**

Délivre les billets et établit les bordereaux de recettes. A la responsabilité de sa caisse.

- **Standardiste :**

Reçoit, demande, ventile et comptabilise les communications téléphoniques.

- **Employé (e) de bureau :**
Exécution de tâches administratives courantes.

XI- 3.2.2 Filière Communication – Relations Publiques – Action culturelle

Groupe 3

- **Directeur (trice) de la communication, des relations publiques et de l'action culturelle :**
Responsable de la conception, de la préparation et de la mise en œuvre de la communication de l'entreprise. Dirige les actions des équipes de relations publiques, d'information et d'accueil

Groupe 4

- **Responsable des relations avec la presse**
Chargé (e) des relations avec les organismes de presse écrite et audiovisuelle.

- **Responsable de Formation :**
Responsable d'actions de formation et de leur mise en œuvre.

- **Responsable de l'action culturelle**
Responsable des actions de relations publiques vers un secteur déterminé de la population. Réalise et invente les activités d'environnement et d'animation liées à la programmation de la structure ; met en place et suit les actions et les programmes de sensibilisation des publics.

- **Responsable du secteur de l'information :**
Responsable de la conception, de la réalisation et de la diffusion de l'information.

Groupe 5

- **Chargé(e) du secteur des relations avec le public**
Responsable des actions de relations publiques vers un secteur déterminé de la population (;)

Groupe 6

- **Attaché (e) à l'accueil :**
Chargé (e) de l'accueil du public, de la diffusion des informations au public et à l'intérieur de l'établissement. Organise l'accueil et le séjour des artistes et des visiteurs. Organise les réceptions. Organise les tâches du personnel d'accueil. Peut assurer la responsabilité d'un bar.

- **Attaché (e) à l'information :**
Conçoit, réalise et diffuse l'ensemble de l'information.

- **Attaché (e) aux relations avec le public :**
Chargé (e) d'établir, d'entretenir et d'améliorer les rapports entre l'entreprise et les divers milieux de la population.

- **Attaché (e) à l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles :**
Coordonne et accompagne des projets à destination d'un public large, met en œuvre des processus pédagogiques qui vont de la sensibilisation/information à la gestion de ressources documentaires. Peut être éventuellement chargé de la gestion du parc de matériel mis en œuvre.

- **Graphiste ou infographiste :**
Met en œuvre les supports de communication (maquettes d'affiches, publications, sites internet...).

Groupe 7

- **Documentaliste :**
Recherche, inventorie et classe tous documents utiles aux activités de l'entreprise.

- **Maquettiste PAO :**
Réalise et contrôle les maquettes PAO.

Groupe 8

- **Caissier (ère)-hôte (esse) d'accueil :**
Chargé(e) d'accueillir, d'orienter, de conseiller et d'informer le public. Doit assurer les visites. Assure la vente des billets et des abonnements. Veille à la bonne présentation des informations destinées au public.

Groupe 9

- **Hôte (esse) d'accueil :**
Chargé(e) d'accueillir, d'orienter, de conseiller et d'informer le public. Doit assurer les visites. Veille à la bonne présentation des informations destinées au public.

- **Contrôleur (euse) :**
Contrôle l'entrée des salles de spectacles.

- **Hôte (esse) de salle :**
Accueille et place le public dans les salles. Assure la diffusion et la vente des programmes.

- **Employé (e) de routage :**
Accomplit les opérations de routage.

- **Employé (e) de bar :**
Sert les consommations et assure leur encaissement. Assure l'approvisionnement en denrées. Assure la plonge du bar.

XI- 3.2.3 Filière Technique

Groupe 3

- **Directeur (trice) technique :**
Responsable de la réalisation et de l'exploitation technique des activités de l'entreprise.
Responsable des équipements et du bâtiment, de l'organisation du travail des services techniques, de l'hygiène et de la sécurité.

Responsable de l'accueil des équipes techniques extérieures.

Le directeur technique peut éventuellement être positionné en groupe 2 en fonction du niveau de responsabilité, de la taille de la structure, de son organigramme, des différents indicateurs rappelés dans le chapitre explicitant la notion de critères classants.

- **Le (la) scénographe :**
est un(e) collaborateur (trice) direct(e) de la direction artistique. Il (elle) est responsable de la création du dispositif scénique, nécessaire à la présentation d'un spectacle. Il (elle) assure la direction artistique matérielle du projet scénographique.

Groupe 4

- **Régisseur (euse) général (e) :**
Responsable technique de la préparation, de l'exploitation et de la coordination des manifestations.
Peut être chargé (e) de la réalisation des activités de l'entreprise et du suivi des questions liées au bâtiment et aux équipements techniques.

Responsable de la mise en place des éléments techniques ayant trait à l'accueil du public en matière de sécurité.

- **Concepteur (trice) :**
Responsable de la conception dans une discipline artistique, surveille si nécessaire le réglage de cette conception et peut éventuellement collaborer à sa mise en place.

Sont regroupés dans cette définition des emplois comme :

- éclairagiste/concepteur lumière.
- ingénieur du son ;
- concepteur des costumes, des maquillages, des perruques, des coiffures, des artifices...
- décorateur ;
- pyrotechnicien ;
- concepteur images-vidéo ;
- concepteur de structure scénique ou acrobatique.

Groupe 5

- Réalisateur (trice) :

Réalise des accessoires ou des éléments spécifiques sous l'autorité du metteur en scène ou de l'un de ses collaborateurs directs (cf. concepteurs).

Sont regroupés dans cette définition des emplois comme :

- réalisateur des costumes, des chapeaux ;
- réalisateur des maquillages, des masques ;
- réalisateur des coiffures, des perruques ;
- réalisateur son ;
- réalisateur lumière ;
- réalisateur pyrotechnique ;
- réalisateur de décor ;
- réalisateur de structure scénique ou acrobatique ;
- réalisateur d'accessoires.

- Régisseur(euse) principal ou de site :

Chargé (e.) au plan technique de la préparation et du déroulement des manifestations. Chargé (e) des tâches d'une ou plusieurs régies. Peut être chargé (e) de responsabilités de création ou appelé à participer à celle-ci.

- Régisseur (euse) de structure mobile ou de structure acrobatique ou scénique :

Chargé (e) au plan technique de la préparation et du déroulement du montage et du démontage d'un lieu itinérant (chapiteau, parquet de bal, tentes, etc.) et/ou une structure acrobatique ou scénique

Groupe 6

- Régisseur (euse) de scène, de plateau

Chargé (e) de la mise en œuvre, des réglages de la machinerie (et des moyens de manutention), dont il (elle) peut assurer l'entretien courant. Chargé (e) de la manipulation, du montage et du démontage des décors ainsi que des accessoires.

Peut être chargé (e) de responsabilités de création ou appelé (e) à participer à celle-ci.

- Régisseur (euse) d'orchestre, Régisseur (euse) de chœurs

Chargé (e) de la préparation, de l'organisation et de la mise en œuvre d'un ou plusieurs concerts dans leurs aspects techniques et logistiques. Peut être chargé (e) de la mise à disposition du matériel musical et de certains instruments auprès des musiciens, ainsi que des relations avec la bibliothèque musicale et des parcs instrumentaux.

Le régisseur de chœurs peut être chargé de donner les tops d'entrée aux artistes des chœurs.

- Régisseur (euse) lumière :

Chargé (e) de la mise en œuvre, des réglages et de la manipulation des appareils de sa spécialité dont il (elle) peut assurer l'entretien courant.

Peut être chargé (e) de responsabilités de création ou appelé (e) à participer à celle-ci.

- Régisseur (euse) son :

Chargé (e) de la mise en œuvre, du réglage et de la manipulation des appareils électroacoustiques dont il (elle) peut assurer l'entretien courant.

Peut être chargé (e) de responsabilités de création ou appelé (e) à participer à celle-ci.

- Régisseur (euse) de lieux de répétition :

accueille et accompagne techniquement les artistes, gère le parc de matériel, est chargé (e) du respect des lieux.

- Régisseur (euse) audiovisuel :

Chargé (e) de la mise en œuvre, du réglage et de la manipulation des appareils audiovisuels dont il (elle) peut assurer l'entretien courant.

Peut être chargé (e) de responsabilités de création ou appelé (e) à participer à celle-ci.

- Régisseur (euse) de production :

Chargé (e) sur le plan technique, de la préparation, de l'organisation et de la mise en œuvre d'une ou plusieurs productions. Assure une ou plusieurs régies de ces productions. Peut être chargé (e) de responsabilités de création ou appelé (e) à participer à celle-ci.

- Technicien (ne) de réalisation :

Assure la transposition en vraie grandeur des éléments conçus par un concepteur et leur exécution parfaitement fidèle. Le progrès des techniques impose que sa compétence ne se limite pas aujourd'hui à l'utilisation des moyens traditionnels, mais qu'il (elle) maîtrise l'emploi des matières et matériaux les plus divers.

Sont regroupés dans cette définition des emplois comme :

- tapissier de théâtre ;
- ensemblier ;
- menuisier de théâtre ;
- peintre décorateur ;
- peintre de théâtre ;
- sculpteur de théâtre ;
- serrurier – serrurier métallier ;
- staffeur.

- Chef- machiniste :

Responsable de la mise en œuvre de la machinerie, de la manipulation, des décors et du matériel.

Groupe 7

- Dessinateur (trice) DAO/CAO :

Chargé (e) dans le cadre d'une production de l'exécution des dessins DAO/CAO.

- Constructeur (trice)- machiniste :

Possède une qualification professionnelle, manipule les décors et utilise la machinerie.

- Opérateur (trice) projectionniste :

Assure : les projections de cinéma et des documents audiovisuels, l'entretien et le dépannage courants. Doit être obligatoirement titulaire d'un diplôme de projectionniste. Une dérogation exceptionnelle peut être demandée dans le cas d'un nombre moyen de projections inférieur à six par semaine.

- Autres techniciens (nes) :

Apte à assurer la responsabilité :

- du réglage et de la manipulation des équipements techniques d'un spectacle ;
- de l'entretien et du dépannage courants.

Sont regroupés dans cette définition des emplois comme :

- électricien ;
- technicien hydraulique / de structure ;
- technicien lumière ;
- technicien son ;
- technicien console ;
- technicien vidéo ;
- technicien image ;
- technicien effets spéciaux ;
- technicien groupe électrogène ;
- technicien instruments ;
- technicien de sécurité (cirques).

Groupe 8

- **Machiniste:**

Manipule les décors et le matériel et utilise la machinerie.

- **Monteur de structure mobile ou de structure acrobatique ou scénique :**

Participe au montage et au démontage d'une structure itinérante (chapiteaux, parquet de bal, tentes, etc.), acrobatique ou scénique.

- **Assistant (e) instrument de musique (backline) :**

Manipule et met en œuvre les instruments de musique et accessoires. Peut éventuellement effectuer leur accord.

- **Cintrier (ère) :**

Manipule les cintres et utilise la machinerie.

- **Ouvrier (ière) professionnel (le) :**

Assure la manipulation et le réglage des équipements techniques d'un spectacle.

Sont regroupés dans cette définition des emplois comme :

- son ;
- prompteur ;
- lumière / poursuiteur ;
- vidéo- images ;
- accrocheur (rigger).

Prépare, entretient et assure le renouvellement et le rangement d'accessoires et éléments spécifiques en vue des représentations.

Aide les artistes à se préparer. Procède aux raccords nécessaires et aux réparations urgentes.

Sont regroupés dans cette définition des emplois comme :

- perruquier(ère) ;
- chapelier(ère) ;
- bottier (ière) ;
- maquilleur(euse) ;
- posticheur (euse) ;
- coiffeur(euse) ;
- habilleur(euse) ;
- armurier (ière) ;
- artificier (ière) ;
- accessoiriste ;
- lingère / repasseuse / retoucheuse.

Groupe 9

- **Chauffeur- coursier :**

Conduit les véhicules de service dont il assure l'entretien courant. Effectue les transports et les courses.

- **Employé (e) de nettoyage :**

Assure tous les travaux de nettoyage.

- **Gardien (ne) :**

Assure la surveillance des entrées et des locaux publics.

- **Employé (e) polyvalent (e) :**

Exécute diverses tâches ne nécessitant pas de qualifications particulières.

ACCORD SUR LES SALAIRES

ANNÉE 2011

A l'issue de la négociation prévue à l'article L 2241-1 du Code du travail, il a été convenu ce qui suit entre :

la **CPDO**, Chambre professionnelle des directions d'opéra,

le **PROFEDIM**, Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique,

le **SCC**, Syndicat du cirque de création,

le **SMA**, Syndicat des musiques actuelles,

le **SNSP**, Syndicat national des scènes publiques,

le **SYNAVI**, Syndicat national des arts vivants,

le **SYNDEAC**, Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles,

le **SYNOLYR**, Syndicat national des orchestres et des théâtres lyriques subventionnés de droit privé,

d'une part,

ET :

(F3C) **CFDT**, Fédération Communication Conseil Culture,

SNAPAC - CFDT

FFSCEGSA-CFTC, Fédération française des syndicats de la communication écrite, graphique du spectacle et de l'audiovisuel - CFTC,

FCCS-CFE-CGC, Fédération de la culture, de la communication et du spectacle - CFE-CGC,

SNACOPVA - CFE - CGC

SNAPS - CFE - CGC, Syndicat national des artistes et des professions du spectacle,

FNSAC-CGT, Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle,

SFA-CGT, Syndicat français des artistes-interprètes,

SNAM-CGT, Syndicat national des artistes musiciens,

SYNPTAC-CGT, Syndicat national des professionnels du théâtre et des activités culturelles,

FASAP.-FO, Fédération des syndicats des arts, du spectacle, de l'audiovisuel et de la presse,

SNM-FO, Syndicat National des Musiciens,

SNLA-FO, Syndicat National Libre des Artistes,

SNSV-FO, Syndicat National du Spectacle Vivant,

d'autre part.

Handwritten signatures and initials:
MK BK
AF AB 95 JF AH
P MS FG BR CS NF AR

Accord sur les salaires / page 1

PRÉAMBULE

Les partenaires sociaux constatent et regrettent que la situation de la branche, compte tenu des stagnations ou des baisses de financements publics, ne permet pas de faire évoluer les salaires en fonction du coût de la vie, ni de réétager comme prévu, la grille des minima non artistiques.

Une nouvelle réunion des partenaires sociaux sera organisée en septembre afin d'examiner la situation économique et d'envisager, s'il y a lieu, une possibilité d'améliorer les évolutions prévues dans ce présent accord, notamment sur les salaires réels.

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION DE L'ACCORD

Le présent accord s'applique à l'ensemble du personnel des entreprises entrant dans le champ d'application de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles.

Handwritten signatures and initials:
MK BK
G
M
S
K
M
F
S
A
C
S
M
A
D

ARTICLE 2 : REVALORISATION DES SALAIRES MINIMA CONVENTIONNELS

ARTICLE 2.1 : Minima conventionnels des artistes

ARTICLE 2.1.1 Minima conventionnels des artistes dramatiques et chorégraphiques engagés par les entreprises artistiques et culturelles.

Les salaires minima conventionnels des artistes dramatiques et chorégraphiques engagés par les entreprises artistiques et culturelles sont revalorisés de 1% au 1^{er} avril 2011 et de 0.6% au 1^{er} octobre 2011, selon la grille des minima ci-après.

ARTISTES DRAMATIQUES		< période de création mensualisée		
ARTISTES CHOREGRAPHIQUES		< période de répétition mensualisée		
	année >	1/04/2011 + 1%	01/10/2011 +0,6%	2012
CDI et CDD > 4 mois	minimum brut mensuel	1838,46	1849,49	1852,52
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%)				
CDD < 4 mois	minimum brut mensuel	1941,73	1953,38	1955,44
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%)				
CDD < 4 mois	minimum brut mensuel en cas fractionnement	2145,83	2158,70	2161,27
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%)				
ARTISTES DRAMATIQUES		répétitions		
		1/04/2011 + 1%	01/10/2011 +0,6%	2012
CDD < 1 mois	service répétition	51,24	51,54	51,59
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%) augmentation par rapport à situation actuelle >				
ARTISTES CHOREGRAPHIQUES		répétitions		
		1/04/2011 + 1%	01/10/2011 +0,6%	2012
CDD < 1 mois	minimum journalier pour 4 heures de travail	51,24	51,54	51,59
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%)				
	par heure indivisible au-delà de 4 heures	12,81	12,88	12,89
ARTISTES DRAMATIQUES		représentations		
ARTISTES CHOREGRAPHIQUES				
	année >	1/04/2011 + 1%	01/10/2011 +0,6%	2012
CDD < 1 mois	cachet forfaitaire jour			
(stagiaires 1ère année - 30% / 2ème année - 15%)				
	> si 1 ou 2 cachets dans le mois	123,69	124,44	134,82
	> si PLUS de 2 cachets dans le mois	113,30	113,98	117,32

M BK
G IB
ABF Y
h7 Att
B M FG RR CS NF
AOL

ARTICLE 2.1.2 : Minima conventionnels des artistes musiciens

Les minima conventionnels des artistes musiciens sont revalorisés de 1% au 1^{er} avril 2011 et de 0.6% au 1^{er} octobre 2011 selon les grilles ci-après :

ARTISTES MUSICIENS appartenant aux ENSEMBLES MUSICAUX AVEC NOMENCLATURE		
	01/04/2011 +1%	01/10/2011 +0,6%
Salaire mensuel minimum d'embauche : CDI et CDD > 1 MOIS		
Tuttiste	2 882,68	2 899,98
Soliste	2 989,45	3 007,39
Chef de pupitre	3 192,32	3 211,47
Ces minima s'articulent avec les catégories définies dans les orchestres par accord d'entreprise.		
rémunération au cachet		
Le cachet minimum pour la rémunération d'un service indivisible de 3 heures est de :	98,66	99,25
Au-delà, au prorata temporis		
Le cas particulier des ensembles musicaux à nomenclature employant les musiciens en CDI est défini à l'article X.3.3.A		

ARTISTES MUSICIENS appartenant aux ENSEMBLES MUSICAUX SANS NOMENCLATURE			
	01/04/2011 +1%	01/10/2011 +0,6%	
rémunération mensualisée			
CDI	minimum brut mensuel	2 471,86	2 486,70
CDD droit commun > 1 mois	minimum brut mensuel	2 570,61	2 586,04
CDD U > 1 mois	minimum brut mensuel	2 719,25	2 735,57
rémunération au cachet			
<i>répétitions</i>			
	Journée de 2 services (6 h et prorata temporis au-delà)	139,32	140,16
	Garantie journalière si service totalement isolé	98,66	99,25
<i>représentations</i>			
	Cas général	139,32	140,16
	7 représentations ou plus par 15 jours	122,60	123,34
<i>répétitions & représentations</i>			
	Journée avec un service de répétition et un service de représentation	213,38	214,66

Handwritten notes and signatures at the bottom of the page, including initials like 'BK', 'FB', 'AR', and other illegible marks.

ARTISTES MUSICIENS appartenant au SECTEUR DES MUSIQUES ACTUELLES			
		01/04/2011 +1%	01/10/2011 +0,6%
rémunération mensualisée			
CDI	minimum brut mensuel	2 471,86	2 486,70
CDD droit commun > 1 mois	minimum brut mensuel	2 570,61	2 586,04
CDD U > 1 mois	minimum brut mensuel	2 719,25	2 735,57
rémunération au cachet			
<i>répétitions</i>			
	Journée de 2 services (montant à verser sous la forme de 2 cachets)	98,75	99,34
	Garantie journalière si service isolé	74,06	74,51
<i>représentations</i>			
	Cas général	139,32	140,16
	7 représentations ou plus par 15 jours	122,60	123,34
	salles musiques actuelles < 300pl	98,66	99,25
	première partie	98,66	99,25
	plateau découverte	98,66	99,25

ARTISTES MUSICIENS engagés au sein d' AUTRES ENTREPRISES			
		01/04/2011 +1%	01/10/2011 +0,6%
rémunération mensualisée			
CDI	minimum brut mensuel	2 471,96	2 486,80
CDD droit commun > 1 mois	minimum brut mensuel	2 570,61	2 586,04
CDD U > 1 mois	minimum brut mensuel	2 719,25	2 735,57
rémunération au cachet			
<i>répétitions</i>			
	un service de 3 h	98,66	99,25
<i>représentation</i>			
		98,66	99,25

M BK
 @ IB
 FAB CO MY P
 Aut M RR
 CS RF
 AR

ARTICLE 2.1.3 : Minima conventionnels des artistes lyriques

Les minima conventionnels des artistes lyriques sont revalorisés de 1% au 1^{er} avril 2011 et de 0.6% au 1^{er} octobre 2011, selon la grille ci-après :

ARTISTE DE CHŒUR		01/04/2011 + 1%	01/10/2011 +0,6%
rémunération mensualisée			
CDI			
rémunération variable en fonction de l'ancienneté			
De la 1ère à la 4ème année		1 735,12	1 745,53
De la 5ème à la 7ème année		1 766,40	1 777,00
De la 8ème à la 10ème année		1 828,04	1 839,01
De la 11ème à la 13ème année		1 890,86	1 902,21
De la 14ème à la 16ème année		1 962,01	1 973,78
17ème année		2 015,35	2 027,45
A partir de la 18ème année		1% par an	
CDD droit commun > 1 mois		1 773,34	1 783,98
CDD U > 1 mois		1 950,66	1 962,37
rémunération au cachet			
répétitions			
	Journée de 2 services	119,53	120,25
	Garantie journalière si service totalement isolé	89,66	90,20
représentations			
	Cas général	119,53	120,25
	Période continue > à 1 semaine	87,03	87,55
répétitions & représentations			
	Journée avec un service de répétition et un service de représentation	193,60	194,76
Prime de Feux visée à l'article XVI-5			
		55,55	55,88

ARTISTE LYRIQUE SOLISTE		01/04/2011 + 1%	01/10/2011 +0,6%
rémunération mensualisée			
CDI	minimum brut mensuel	2 271,24	2 284,86
CDD droit commun > 1 mois	minimum brut mensuel	2 271,24	2 284,86
CDD U > 1 mois	minimum brut mensuel	2 497,84	2 512,83
rémunération au cachet			
répétitions			
	Journée de 2 services	139,32	140,16
	Garantie journalière si service totalement isolé	98,66	99,25
représentations			
	Cas général	139,32	140,16
	Période continue > à 1 semaine	122,60	123,34
répétitions & représentations			
	Journée avec un service de répétition et un service de représentation	213,38	214,66

Handwritten signatures and initials: BK, CG, AB, ID, H, P, D, F, G, M, FG, Att, LR, CS, NF, AR.

ARTICLE 2.2 : Revalorisation des salaires minima fixés à l'article X-4 (catégorie non artistes)

Les parties conviennent que les minima conventionnels définis à l'article X-4 (grille des salaires bruts minima pour un horaire de 151h40) sont revalorisés en deux temps :

- Une première revalorisation de 1% au 1^{er} avril 2011, selon la grille des minima ci-après.

	échelon 1	échelon 2	échelon 3	échelon 4	échelon 5	échelon 6	échelon 7	échelon 8	échelon 9	échelon 10	échelon 11	échelon 12
Groupe 1	3 159,85	3 254,64	3 349,44	3 444,23	3 539,03	3 633,82	3 728,62	3 823,41	3 918,21	4 013,00	4 107,80	4 202,59
Groupe 2	2 416,45	2 488,94	2 561,43	2 633,93	2 706,42	2 778,91	2 851,41	2 923,90	2 996,39	3 068,89	3 141,38	3 213,87
Groupe 3	2 209,26	2 275,54	2 341,82	2 408,10	2 474,38	2 540,65	2 606,93	2 673,21	2 739,49	2 805,77	2 872,04	2 938,32
Groupe 4	2 022,98	2 083,67	2 144,36	2 205,05	2 265,74	2 326,43	2 387,12	2 447,81	2 508,49	2 569,18	2 629,87	2 690,56
Groupe 5	1 680,02	1 730,42	1 780,83	1 831,23	1 881,63	1 932,03	1 982,43	2 032,83	2 083,23	2 133,63	2 184,03	2 234,43
Groupe 6	1 519,38	1 564,96	1 610,55	1 656,13	1 701,71	1 747,29	1 792,87	1 838,45	1 884,04	1 929,62	1 975,20	2 020,78
Groupe 7	1 465,87	1 509,85	1 553,83	1 597,80	1 641,78	1 685,75	1 729,73	1 773,71	1 817,68	1 861,66	1 905,64	1 949,61
Groupe 8	1 388,51	1 430,16	1 471,82	1 513,47	1 555,13	1 596,78	1 638,44	1 680,09	1 721,75	1 763,40	1 805,06	1 846,72
Groupe 9	1 365,00	1 405,95	1 446,90	1 487,85	1 528,80	1 569,75	1 610,70	1 651,65	1 692,60	1 733,55	1 774,50	1 815,45

Nota : Le minima du 1^{er} échelon du groupe 9 est équivalent au SMIC mensuel (pour 151H40 mn) au 1^{er} janvier 2011.

- Une deuxième revalorisation de 0.6% au 1^{er} octobre 2011, selon la grille des minima ci-après

	échelon 1	échelon 2	échelon 3	échelon 4	échelon 5	échelon 6	échelon 7	échelon 8	échelon 9	échelon 10	échelon 11	échelon 12
Groupe 1	3 178,80	3 274,17	3 369,53	3 464,90	3 560,26	3 655,63	3 750,99	3 846,35	3 941,72	4 037,08	4 132,45	4 227,81
Groupe 2	2 430,94	2 503,87	2 576,80	2 649,73	2 722,66	2 795,59	2 868,51	2 941,44	3 014,37	3 087,30	3 160,23	3 233,16
Groupe 3	2 222,52	2 289,20	2 355,87	2 422,55	2 489,22	2 555,90	2 622,57	2 689,25	2 755,92	2 822,60	2 889,28	2 955,95
Groupe 4	2 035,12	2 096,17	2 157,22	2 218,28	2 279,33	2 340,38	2 401,44	2 462,49	2 523,55	2 584,60	2 645,65	2 706,71
Groupe 5	1 690,10	1 740,81	1 791,51	1 842,21	1 892,92	1 943,62	1 994,32	2 045,03	2 095,73	2 146,43	2 197,14	2 247,84
Groupe 6	1 528,50	1 574,35	1 620,21	1 666,06	1 711,92	1 757,77	1 803,63	1 849,48	1 895,34	1 941,19	1 987,05	2 032,90
Groupe 7	1 474,67	1 518,91	1 563,15	1 607,39	1 651,63	1 695,87	1 740,11	1 784,35	1 828,59	1 872,83	1 917,07	1 961,31
Groupe 8	1 396,84	1 438,74	1 480,65	1 522,55	1 564,46	1 606,36	1 648,27	1 690,17	1 732,08	1 773,99	1 815,89	1 857,80
Groupe 9	1 365,36	1 406,32	1 447,28	1 488,24	1 529,20	1 570,16	1 611,12	1 652,08	1 693,04	1 734,00	1 774,96	1 815,92

Mu BK
Q8 IB / AH
AD 55 / M AR
CS RP AR

ARTICLE 3 : SALAIRES REELS

Les parties conviennent que les salaires réels au sens de l'article X-2 alinéa 1 sont revalorisés de 0.5 % au 1^{er} avril 2011 dès lors qu'ils se situent au-dessus des minima conventionnels de branche.

Par dérogation, à l'alinéa précédent, il est entendu que cette revalorisation ne se cumule pas :

1° Lorsqu'un accord collectif d'entreprise ou un en gagement unilatéral de l'employeur a prévu une revalorisation générale des salaires égale ou supérieure à 0,5 % au cours de l'année civile 2011.

2° avec une revalorisation individuelle acquise par le salarié dans son emploi dans l'entreprise au cours de l'année civile 2011.

Si la revalorisation prévue dans les deux cas ci-dessus (1° et 2°) est inférieure à 0,5 %, la différence entre la revalorisation prévue au présent article et la revalorisation accordée devra être appliquée.

ARTICLE 4 : REVALORISATION DE L'INDEMNITÉ DE DÉPLACEMENT POUR L'ANNÉE 2011

Le montant de l'indemnité de déplacement est actualisé à **95.40 euros**, ventilé selon les modalités suivantes :

Chaque repas principal : **17.10 euros**

Chambre et petit déjeuner : **61.20 euros**

Ce montant entrera en vigueur au 1^{er} avril 2011.

Lorsqu'aux termes des dispositions de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles, l'employeur a l'obligation de verser au salarié en déplacement professionnel ou en tournée une indemnité de petit déjeuner déconnectée de la nuitée, ladite indemnité de petit déjeuner sera égale à **5,80 euros**.

ARTICLE 5 : INDEMNITE D'EQUIPEMENT

Conformément à l'article VII.3.3, pour les salariés engagés en contrat à durée déterminée ayant l'obligation de porter des équipements de protection et de sécurité, l'employeur, en respect de ses obligations, fournit ces équipements ou participe aux frais par le versement d'une indemnité brute par jour partiellement ou totalement travaillé.

L'indemnité journalière prévue en ce sens à l'article VII.3.3. est revalorisée à 1,44 € brut à compter du 1^{er} avril 2011.

ARTICLE 6 : TABLEAU INDICATIF DES DIFFERENTES PRIMES ET INDEMNITES

Indemnité de déplacement (article VIII)	95,40 € ventilé comme suit 17,10€ chaque repas principal 61,20€ chambre et petit déjeuner 5,80€ le petit déjeuner seul
Indemnité de panier (article VII-1)	10,00 €
Indemnité d'équipement (article VII-3-3)	1,44 €
Prime de feu habillé (article VII-4)	12,10 €
Prime de participation au jeu (article VII-4)	15,93 €

Ces différentes indemnités et primes entrent en vigueur au 1^{er} avril 2011.

ARTICLE 7 : ENTREE EN VIGUEUR ET DEPOT DE L'ACCORD

L'accord de salaires 2011 est applicable à compter de sa signature et de la date mentionnée au présent accord, soit au 1er avril 2011, sans effet rétroactif au 1er janvier. Les parties conviennent que le présent accord est applicable aux membres adhérents des organisations signataires au 1er avril 2011. Il sera également porté à l'extension par la partie la plus diligente.

BK

Fait à Paris, le 15 avril 2011

en vingt-cinq exemplaires

Pour la CPDO

PO. THOMAS LAURIST dit PREVOST




Pour le PROFEDIM

Aline Guillemau



Pour le SCC



Pour le SMA

A. Hamedouche 

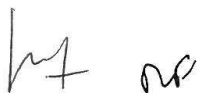
Pour le SNSP

Michel LEBESGUE




Pour le SYNAVI

Bernard Kroll




Pour le SYNDEAC

Irene BASTIUS


Pour le SYNOLYR

C. BAMANN


Pour la (F3C) CFDT

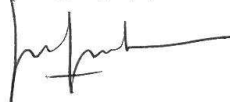
René Fontanarava


Pour le SNAPAC - CFDT


Albert ROSSE


Pour la FFSCEGSA-CFTC

Pour la FCCS-CFE-CGC

P.O. D. BARDA


Pour le SNACOPVA - CFE - CGC

P.O. D. BARDA


Pour le SNAPS - CFE - CGC

Daniel BARDA


Pour le FNSAC-CGT P.O. Marc SILVER



Pour le SFA-CGT FOUQUERAY Denis



Pour le SNAM-CGT Marc SILVER



Pour le SYNPTAC-CGT Angeline BARTHI




Pour FASAP.-FO

Pour le SNM-FO, Rodrigue Raymond



Pour le SNLA-FO



Pour le SNSV-FO

NSV-FO, 2011-2012

NSV-FO, 2011-2012

htp